

LIVRE VI

LIVRE SIXIÈME. LE QUATRIÈME LIVRE DE JULIEN

Réponse au quatrième livre de Julien et à toutes ses arguties contre le traité du Mariage et de la Concupiscence. Existence du péché originel, prouvée par le baptême conféré aux enfants, par les paroles de saint Paul aux Romains et aux Corinthiens, et par le rite de l'exorcisme Comparaison tirée de l'olivier franc et de l'olivier sauvage. Le péché originel, volontaire dans nos premiers parents, nous arrive par voie de transmission. Sanctification conférée par le baptême à l'âme et au corps. Témoignage tiré d'Ezéchiël.

1. J'ai répondu à votre troisième livre, il me reste à répondre au quatrième; et le Seigneur m'accordera la grâce de faire briller à vos yeux la vérité, et à votre coeur la charité. Quiconque se montrera fidèle à la vérité et à la charité, ne fera preuve ni de folie ni de jalousie, ces deux vices sur lesquels vous avez longuement insisté dès le début de ce livre. En effet, à l'erreur il faut opposer la vérité et à la jalousie la charité. Vous avez dit de la folie qu'« elle est la mère de tous les vices », et comme preuve vous avez cité ce passage de l'Écriture: « Dieu n'aime que celui qui habite avec la sagesse (1) ». Posez-vous donc à vous-même sérieusement la question de savoir si la sagesse peut se concilier avec cette vanité puérile que l'enfant doit traverser, et qu'il traverse en effet avant d'arriver à la maturité; voyez quel est le premier fruit sorti de cette racine que vous louez; par quelles transformations successives il doit passer avant de mériter l'amour de ce Dieu qui n'aime que ceux qui habitent avec la sagesse. S'agit-il même des enfants prédestinés, Dieu a besoin de les dépouiller de ce qui peut leur attirer sa haine, et ce n'est qu'après les avoir délivrés de cette vanité qu'il les aime, parce qu'alors seulement ils habitent avec la sagesse. Supposé que la mort vienne les arracher au sein maternel, je m'étonnerais que vous osiez dire qu'ils habitent avec la sagesse hors de ce royaume de Dieu, dans lequel ils ne seront pas admis, malgré l'innocence de leur nature, à moins que la grâce du Sauveur ne les délivre de la folie de leur panégyriste mensonger. Je ne parlerai pas de ces malheureux qui sont fous par nature, et qui nous sont présentés par la sainte Écriture comme étant plus à plaindre que les morts eux-mêmes (2). Disons cependant que la grâce de Dieu peut les délivrer de cet effroyable malheur par le sang du divin Médiateur; mais il reste toujours à savoir comment ce malheur

1. Sag. VII, 28. — 2. Eccli. XXII, 13.

a pu les frapper, si leur origine n'était pas viciée, et comme telle n'était digne d'aucun châtement de la part de Dieu.

2. Vous blâmez avec autant de justice que de sévérité ceux qui s'abstiennent de connaître ce qu'ils doivent savoir, ou ne craignent pas d'incriminer ce qu'ils ignorent ». Pouvez-vous donc en dire autant de ceux qui sont nés insensés? Et cependant, sans un Dieu juste, jamais vous ne pourrez rendre raison de ce triste phénomène, si vous admettez qu'il ne saurait y avoir de solidarité pour le mal entre les enfants et leurs parents. « C'est nous », dites-vous, « qui sommes ces insensés, et nous en donnons la preuve quand nous vous pour suivons d'une indigne jalousie dans cette atmosphère où vous jouissez du plein midi de la vérité, sans aucune ombre d'ignorance ». Mais vous qui n'avez pas de jalousie, vous ne voyez donc pas tous ces maux qui s'appesantissent sur les enfants? Dieu est bon, Dieu est juste, mais en dehors de lui il n'est donc aucune nature essentiellement mauvaise, quoique les Manichéens nous la présentent comme mêlée à notre nature. Mais alors, si notre origine humaine n'est pas viciée, si nous

n'appartenons pas à la masse de damnation, je demande d'où peuvent venir tous ces maux que les hommes apportent en naissant, sans attendre qu'ils se les attirent par leurs oeuvres ? Vous qui n'éprouvez ni les élans de la fatuité ni les aiguillons de l'envie, comment donc pouvez-vous nous faire de l'envie une description telle, qu'elle nous apparaisse tout à la fois comme un vice, comme un péché et comme le châtement du péché? La jalousie n'est-elle pas un péché diabolique? N'est-elle pas le plus rigoureux châtement « dont puisse être frappé celui qui s'en rend coupable? » Ce sont là vos propres paroles; et cependant, pour conclusion d'une longue thèse où vous croyez avoir fait preuve de beaucoup d'esprit, vous vous écriez qu'un seul et même vice ne peut être ni un péché (224) ni le châtement du péché ». Mais comme vous n'êtes point jaloux, peut-être avez-vous entrevu quelque peu de jalousie dans un autre ouvrage; c'est là ce qui vous aurait arraché ces accents et inspiré cette réfutation que vous m'opposez, parce que vous n'éprouvez contre moi nul sentiment de jalousie.

3. Dans votre introduction, vous tentez les plus grands efforts pour prouver cette proposition qui n'est niée par personne, et que je prêche sans cesse : « Dieu est le créateur des hommes ». Puis vous entrez en matière en m'empruntant ces paroles : « C'est pour le monde, et non point pour Dieu, que naît l'homme issu de la concupiscence de la chair; s'il naît pour Dieu, ce n'est que quand il renaît de l'eau et de l'esprit (1) ». De ces paroles, grâce à vos arguties insidieuses, vous voudriez tirer pour conclusion que, selon moi, tout ce qui appartient au monde appartient au démon. Vous appelez comme preuve ces autres paroles: « Ceux qui naissent du mélange des corps tombent sous le joug du démon » ; ou bien encore: « Les hommes sont arrachés à la puis sauce des ténèbres lorsqu'ils sont régénérés en Jésus-Christ ». A cette nouvelle calomnie de votre part, voici ma réponse. Quand je dis du monde qu'il est sous l'empire du démon, vous prétendez que j'affirme du démon qu'il a créé le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment, ou du moins qu'il exerce sur cet univers un empire arbitraire et absolu. Loin de tenir un semblable langage, je le réprouve et le condamne, de quelque part qu'il soit formulé. Ce que j'appelle le monde dans les paroles que vous citez, c'est ce que le Sauveur a désigné en ces termes : « Voici venir le prince du monde (2) ». Il ne s'agit donc nullement ni du ciel, ni de la terre, ni de tout ce qui a été créé par le Verbe, c'est-à-dire par ce même, Jésus-Christ dont il est écrit : « Le monde a été fait par lui (3) »; le prince de tout cela ce n'est assurément pas le démon. Si nous voulons connaître le monde du démon, écoutons ces autres paroles : « Le monde est placé dans le mal (4)»; et encore: « Tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et ambition du siècle; or, cette concupiscence ne vient pas du Père, mais du monde (5) ». Le

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 21. — 2. Jean, XIV, 30. — 3. Id. I, 10. — 4. I Jean, V, 19. — 5. Id. II, 16

ciel et la terre viennent assurément du Père par le Verbe ; de même, les anges, les astres, les arbres, les animaux, les hommes viennent du Père par le Fils, du moins quant à la substance même qui en fait des hommes. D'un autre côté, le prince du monde, c'est le démon; le monde a été placé dans le mal, ainsi que les hommes qui naissent tous coupables de la damnation éternelle à laquelle ils n'échappent que par l'intervention du souverain Libérateur. Dès que la grâce de la rédemption leur est appliquée, ils cessent d'appartenir au prince des péchés, rachetés qu'ils sont par ce sang qui a été répandu pour la rémission des péchés. Tel est le prince dont a dit celui qui a vaincu le monde (1) : « Voici venir le prince du monde, et il ne trouvera rien en moi »; or, c'est pour ce monde que naissent tous les hommes, jusqu'à ce qu'ils renaissent en celui qui a vaincu le monde et en qui le prince du monde ne saurait rien trouver.

4. Quel est ce monde dont le Sauveur et le vainqueur du monde a dit : « Le monde ne peut pas vous haïr; pour moi, il me liait, « parce que, rendant témoignage de lui, j'affirme que ses oeuvres sont mauvaises (2)? » Direz-vous de la terre et de la mer, du ciel et des astres, que leurs oeuvres sont mauvaises? Mais les hommes appartiennent aussi à ce monde. Or, ce qui seul peut nous délivrer du joug de ce monde, c'est la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, qui a donné son corps pour la vie du monde; ce qu'il n'aurait pas fait, s'il n'eût pas trouvé le monde dans la mort du péché. Quel est ce monde dont Jésus-Christ disait aux Juifs : « Vous êtes de ce monde, mais moi je ne suis pas de ce monde (3)? » Enfin, quel est ce monde auquel Jésus-Christ a arraché ses disciples, afin qu'ils ne fussent plus de ce monde et qu'ils méritassent la haine de ceux qu'ils avaient quittés? Écoutons ce langage du Sauveur du monde, de la lumière du monde : « Le précepte que je vous donne, c'est de vous aimer les uns les autres. Si le monde vous hait, sachez qu'avant vous j'ai été l'objet de sa haine. Si vous étiez du monde, le monde aimerait ce qui lui appartiendrait; mais, parce que vous n'êtes pas du monde et que je

vous ai tirés du monde, le monde vous poursuit de sa haine (4) ». Si le Sauveur n'eût pas ajouté;

1. Jean, XVI, 33. — 2. Id. VII, 7. — 3. Id. VIII, 23. — 4. Id. IV, 17-19

225

« Je vous ai tirés du monde », on aurait pu penser qu'il disait. d'eux : « Vous n'êtes pas du monde », comme il avait dit de lui-même Je ne suis pas de ce monde ». Jamais, en effet, il ne fut du monde, jamais dès lors il ne fut choisi pour être tiré du monde. Est-il un seul chrétien qui oserait dire le contraire ? Ce n'est point parce qu'il, daigna se faire homme, que le Fils de Dieu aurait été du monde. Car jamais il ne fut atteint du péché le plus léger, et le péché n'est-ce pas la seule cause par laquelle tout homme naît, d'abord pour le monde, et, afin de naître pour Dieu, a besoin de renaître et de cesser d'être du monde? Voilà pourquoi il faut que le prince de ce monde soit chassé, et que s'accomplisse cette parole : « C'est maintenant le jugement du monde, c'est maintenant que le prince de ce monde va être chassé (1) ».

5. Mais quoi ! pousseriez-vous l'audace jusqu'à soutenir que ce n'est pas du monde que sont tirés les enfants, quand ils sont purifiés par le baptême de celui dont il est dit : « Dieu était en Jésus-Christ, se réconciliant le monde ? » Si vous niez que les enfants soient du monde, vous niez par lui-même qu'ils aient part à cette réconciliation; et alors je ne sais plus de quel front vous vivez dans le monde. Au contraire, si vous avouez que c'est du monde qu'ils sont tirés, lorsqu'ils sont appelés à s'incorporer à Jésus-Christ, n'êtes-vous pas obligé de conclure qu'ils ont dû naître au monde avant d'en être tirés pour renaître en Jésus-Christ? Ils naissent par la concupiscence de la chair, mais ils renaissent par la grâce de l'Esprit. La concupiscence est du monde; la grâce est venue afin de tirer de ce monde ceux qui ont été prédestinés avant la création du monde. L'Apôtre avait dit: « Dieu était dans le Christ, se réconciliant le monde » ; puis, voulant nous montrer comment s'opère cette réconciliation, il ajoute aussitôt : « Ne leur imputant pas a leurs péchés (1) ». Le Monde est donc tout entier impliqué dans la faute d'Adam, et Dieu n'en continue pas moins son action créatrice par les moyens qu'il a primitivement établis, quoique ces moyens aient été viciés par la prévarication paternelle. Mais, lorsque le monde est réconcilié par Jésus-Christ, il est véritablement délivré du monde par la puissance de celui qui est venu dans le monde,

1. Jean, III, 3,1. — 2. II Cor. V, 19.

non pas pour être tiré du monde, mais pour en tirer ses frères, et les en tirer, non pas en considération de leurs mérites personnels, mais par la pure élection de la grâce; car Dieu a sauvé ceux qu'il s'est réservés par l'élection de sa grâce (1).

6. J'avais dit : « La souillure de cette concupiscence s'efface uniquement par la régénération et se transmet par la génération » ; j'ajoutais aussitôt : « Il faut donc que ce qui est engendré soit régénéré, afin que le péché transmis soit pardonné par le seul moyen :divinement institué (2) ». Vous citez ces paroles et vous tentez de vous en autoriser pour soutenir l'inutilité du baptême dans les enfants, parce que, dites-vous, « la grâce des mystères de Jésus-Christ est infiniment riche dans ses dons et ses faveurs ». Bon gré mal gré, vous avouez que les enfants ont la foi en Jésus-Christ par l'organe du coeur et sur les lèvres de ceux qui les apportent au baptême. Il est donc possible de leur appliquer, cette maxime du Sauveur : « Celui qui ne croira pas sera condamné (3) ». Mais pour quel motif, à quel titre seront-ils condamnés, s'ils ne sont coupables d'aucun péché originel? Vous dites : « Dieu adopte pour siens tous ceux qu'il a comblés de ses bienfaits, avant même qu'ils aient pu faire acte de soumis Sion de leur volonté personnelle ». S'il adopte ceux-là, conséquemment il n'adopte pas ceux qu'il laisse privés de sa munificence. Et pourtant la cause des uns et des autres est absolument la même, puisque tous sont ses créatures; pourquoi donc. ne les adopte-t-il pas également? A cette occasion, vous n'invoquez ni le destin, ni l'acception des personnes. C'est donc-la grâce que vous confessez avec nous. Et en effet, du moment qu'ils n'ont a présenter aucun titre spécial et personnel, n'est-ce lias la grâce seule qui explique la différence de leur destinée? La cause des uns et des autres est absolument la même, et cependant celui-ci est délaissé au nom de la justice, et on pas du destin, tandis que celui-là est adopté par le bienfait de la grâce et sans aucun mérite de sa part.

7. Quelque grands qu'ils soient, vos efforts seront vains pour prouver que dans la régénération les enfants ne sont pas purifiés du péché originel. Cette purification est

1. Rom. XI, 5. — 2. Du Mariage et de la Concup., liv. I, n. 21. — 3. Marc, XVI, 16.

226

hautement proclamée par celui qui a dit : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort que nous sommes baptisés ». « Nous tous », dit-il, il n'excepte donc pas les enfants. Or, être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, qu'est-ce autre chose que mourir au péché? Voilà pourquoi il nous dit ailleurs de ce même Jésus-Christ : « Quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois ». Cette proposition se fonde sur la similitude de la chair de péché; de là le profond mystère de sa croix, où notre vieil homme a été crucifié avec lui, « afin que le corps du péché fût détruit ». Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort qu'ils sont baptisés. Et s'ils sont baptisés dans sa mort, ils meurent réellement au péché, car ils sont entés en lui par le fait même de la ressemblance de sa mort. « Car, quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois; mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu ». Et qu'est-ce donc qu'être enté dans la ressemblance de sa mort, si ce n'est réaliser cette parole : « Considérez-vous donc comme étant également morts au péché, et comme ne vivant plus que pour, Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur (1) ? » Dirons-nous que Jésus-Christ est mort au péché, lui qui n'a jamais été coupable de péché? Ce serait un blasphème. Et cependant, quant à ce qu'il est mort pour le péché, il est mort seulement une fois. Sa mort est l'emblème de notre péché, pour lequel il a voulu mourir; et pour indiquer qu'il est mort à cette mort, c'est-à-dire qu'il a cessé d'être mortel, nous disons qu'il est mort au péché. Dès lors, le mystère qu'il a signifié dans la ressemblance de la chair de péché, nous l'accomplissons nous-mêmes par sa grâce dans notre chair de péché. De même donc que nous disons de lui qu'il est mort au péché, parce qu'il est mort à la ressemblance du péché, de même nous tous qui sommes baptisés en lui, nous mourons à la réalité du péché, tandis que Jésus-Christ n'est mort qu'à la ressemblance du péché. Enfin, de même que sa chair véritable a été frappée d'une véritable mort, de même il nous est accordé une véritable rémission de nos véritables péchés.

8. Si le passage que je viens de citer de l'apôtre saint Paul reste impuissant à dissiper

1. Rom. VI, 3-11.

vos perversités, avouez que l'endurcissement est chez vous à son comble. Malgré l'enchaînement logique de toutes les propositions qu'il déroule sous les yeux des Romains pour exalter comme elle le mérite la grâce de Dieu par Jésus-Christ, il serait trop long pour nous de rappeler toute cette épître et d'en faire l'exposition. Contentons-nous donc d'un regard plus attentif sur le chapitre où nous lisons : « Dieu a fait éclater son amour pour nous, car tout pécheurs que nous étions encore, Jésus-Christ est mort pour nous (1) ». Vous supposez que ces paroles ne sauraient s'appliquer aux enfants. Or, supposé que ces enfants ne soient pas du nombre des pécheurs, voulez-vous me dire comment a pu mourir pour eux celui qui est mort pour les pécheurs? Vous me répondrez sans doute que Jésus-Christ n'est pas mort seulement pour les pécheurs, quoiqu'il soit réellement mort pour eux. Votre réponse peut être adroite, seule. ment, dussé-je parcourir tous les oracles divins de la loi, je ne trouverais nulle part que Jésus-Christ fût mort pour ceux qui n'avaient absolument aucun péché. J'en trouve, au contraire, et des plus explicites, pour réfuter votre erreur. Vous dites que Jésus-Christ est mort également pour les pécheurs, et moi je soutiens qu'il n'est mort que pour les pécheurs ; et si vous vous obstinez à croire que les enfants n'ont aucun péché, vous serez forcé de conclure que Jésus-Christ n'est pas mort pour eux. En effet, saint Paul écrit aux Corinthiens: « Comme un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, et Jésus-Christ est mort pour tous (2) ». Assurément, vous ne pouvez nier que Jésus-Christ ne soit mort pour ceux qui sont morts. Mais quels sont ces morts dont il est parlé dans ce passage? S'agit-il de ceux qui ont quitté leur dépouille mortelle ? Ne serait-ce pas folie de le penser? Par conséquent, nous appelons morts tous ceux pour qui Jésus-Christ seul est mort, selon ces autres paroles. « Lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés (3) ». De là cette conclusion: « Seul il est mort pour tous,

donc tous sont morts» ; n'est-ce point là la preuve évidente que Jésus-Christ ne pouvait mourir que pour ceux qui sont morts? L'Apôtre prouve que

1. Rom. V, 8, 9. — 2. II Cor. V, 14, 15. — 3. Coloss. II, 13.

227

tous sont morts, par cela même que Jésus-Christ seul est mort pour tous. Vous niez, j'insiste, je répète pour mieux vous inculquer cette vérité ; acceptez-la, c'est le salut, et je ne veux pas que vous mouriez. « Un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Comprenez ce raisonnement: Tous sont morts, si Jésus-Christ est mort pour tous. Et comme il ne s'agit pas ici de la mort corporelle, tout chrétien doit affirmer, sans aucune hésitation possible, que tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort sont réellement morts dans le péché. Si donc les enfants à leur naissance ne contractent aucun péché, ils ne sont pas morts. Et s'ils ne sont pas morts, Jésus-Christ, qui n'est mort que pour ceux qui sont morts, n'est pas mort pour eux. Or, dans votre premier livre, entonnant contre nous le chant de la victoire, vous disiez : « Jésus-Christ est mort pour les enfants eux-mêmes ». Et vous pourriez encore nier qu'ils fussent coupables du péché originel ! En quoi donc sont-ils morts, si ce n'est pas dans le péché originel? Ou bien, pour quelle espèce de mort dans les enfants Jésus-Christ est-il mort, lui qui n'est mort que pour ceux qui sont morts? Vous confessez qu'il est mort pour les enfants; revenons donc à ce que l'Apôtre nous disait tout à l'heure dans son épître aux Romains.

9. « Dieu », dit saint Paul, « a fait éclater son amour pour nous, car alors même que « nous étions encore des pécheurs, Jésus Christ est mort pour nous ». « Alors même que nous étions encore des pécheurs », c'est-à-dire, alors que nous étions morts dans le péché, « Jésus-Christ est mort pour nous; maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, à plus forte raison serons-nous délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, maintenant « que nous sommes réconciliés avec lui, nous oserons sauvés par la vie de ce même Fils ». C'est dans le même sens qu'il nous dit ailleurs : « Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde (1) ». Il ajoute: « Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur ». « Non-seulement », dit-il, « nous sommes sauvés, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ en qui nous avons

1. I Cor. V, 19.

obtenu maintenant cette réconciliation ». Puis, cherchant en quelque sorte à se rendre compte de la raison pour laquelle cette réconciliation s'est faite par le Médiateur Dieu et homme, il ajoute : « Comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par ce seul homme en qui tous ont péché ». Qu'a donc fait la loi ? A-t-elle été impuissante à opérer cette réconciliation ? « Jusqu'à la loi », dit-il, « le péché a été dans le monde » ; en d'autres termes: La loi n'a pu détruire le péché. « Toute fois le péché n'était pas imputé, lorsque la loi n'existait pas ». Le péché existait donc, mais il n'était pas imputé parce qu'il n'était pas connu. L'Apôtre avait dit ailleurs : « C'est par la loi que nous est venue la connaissance du péché (1). Mais la mort a régné de puis Adam jusqu'à Moïse », car le règne de la mort n'a pas même été détruit par Moïse, c'est-à-dire par la loi. « Elle régna même sur ceux qui n'ont pas péché ». Pourquoi donc régna-t-elle, s'ils n'ont pas péché ? Voici pourquoi c'était par une transgression semblable -à celle d'Adam qui est la figure de l'Adam futur ». En effet, le premier homme a imprimé sa propre forme à sa postérité; et quoique cette postérité n'eût point encore commis de péché personnel, elle était morte par le fait de la contagion du péché paternel, contagion qu'elle subit par cela même qu'elle est engendrée dans la concupiscence de la chair. « Mais il n'en est pas de la grâce comme du péché, car, si par le péché d'un seul plusieurs sont morts, la miséricorde et le don de Dieu se sont répandus beaucoup plus abondamment sur plusieurs, par la grâce d'un seul homme qui est Jésus-Christ ». Cette abondance beaucoup plus grande a été départie à ceux qui, mourant temporellement à cause de l'abondance du mal, triompheront éternellement à cause de la surabondance de la grâce. « Il n'en est pas de la grâce comme du péché, car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la

grâce après plusieurs péchés ». Il est vrai que ce seul péché a pu suffire pour nous entraîner dans la damnation ; mais la grâce a pleinement effacé ce premier péché et la multitude de ceux qui lui ont été surajoutés. « Si

1. Rom. III, 20.

228

donc, à cause du péché d'un seul, la mort a régné par un seul, à plus forte raison ceux qui reçoivent l'abondance de la grâce et de la justice, régneront dans la vie par un seul qui est Jésus-Christ ». Ce n'est ici que la répétition de ce qui précède, car le règne de la vie, règne qui sera éternel, ne sera-t-il pas infiniment supérieur au règne de la mort, règne qui doit avoir un terme? « Comme donc c'est par le péché d'un seul que tous les hommes sont tombés dans la condamnation, ainsi c'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la justification de la vie ». Vous voyez dans les deux termes de cette comparaison la répétition affectée du mot « tous », parce que la mort ne vient à personne que par Adam, comme personne ne parvient à la vie que par Jésus-Christ. « Car, comme plusieurs sont devenus pécheurs par la désobéissance d'un seul, ainsi plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul. Or, la loi est survenue pour donner lieu à l'abondance du péché; mais où il y a en abondance de péché, il y a eu une surabondance de grâce, afin que, comme le péché avait régné en donnant la mort, la grâce de même régnât par la justice en donnant la vie éternelle par Jésus-Christ Notre Seigneur ».

10. « Que dirons-nous donc », ajoute saint Paul? « Demeurerons-nous dans le péché « pour donner lieu à cette surabondance de grâce? A Dieu ne plaise ! » Car quel effet a produit la grâce, si nous devons demeurer dans le péché ? L'Apôtre continue : « Nous qui sommes morts au péché, comment vivons nous encore dans le péché? » Redoublez ici d'attention afin de comprendre ce qui suit : « Nous qui sommes morts au péché », avait dit l'Apôtre, « comment vivons-nous encore dans le péché? » Il ajoute : « Ne savez-vous pas que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » Les enfants baptisés suint-ils de ce nombre ou n'en sont-ils pas? S'ils n'en sont pas, l'Apôtre a eu tort de dire : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort », car alors ce n'est pas dans sa mort que les enfants sont baptisés. Vous croyez à la véracité de l'Apôtre; comme lui, dès lors, ne faites aucune exception. Supposé d'ailleurs que ces mots : « nous tous », ne désignent que les adultes en possession de leur libre arbitre, que devient cette menace du Sauveur : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit? » Laissez à cette sentence toute l'extension qu'elle comporte, et soutenez ensuite qu'elle ne s'applique qu'aux adultes, et que les enfants n'y sont pas compris? Mais alors pourquoi soulever encore, à l'occasion du baptême, la question de savoir s'il y a une vie éternelle en dehors du royaume de Dieu, ou si l'on doit priver de la vie éternelle toutes ces innocentes images de Dieu, et les condamner par là même à une mort éternelle? Vous n'osez porter jusque-là la témérité de vos assertions, parce que vous trouvez trop absolus les termes de cette sentence : « Si quelqu'un ne renaît de l'eau et du Saint-Esprit, il ne peut entrer dans le royaume de Dieu (1) » ; comprenez donc qu'il n'y a pas lieu davantage d'opposer des exceptions à ces paroles de l'Apôtre : « Nous tous qui sommes baptisés en Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort ». Par conséquent, il est vrai de dire que les enfants qui sont baptisés en Jésus-Christ, par cela même qu'ils sont baptisés dans sa mort, meurent réellement au péché. De là cette conclusion que l'Apôtre lui-même prend soin de tirer de ce qui précède : « Nous qui sommes morts au péché, comment vivons-nous encore dans le péché? » Puis il semble se demander à lui-même ce que c'est que mourir au péché, « Ignorez-vous », dit-il, « que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » C'est ainsi qu'il prouve les paroles précédentes : « Si nous sommes morts au péché; comment donc vivons-nous encore dans le péché? » Comme s'il eût dit : Vous n'ignorez pas que c'est dans la mort de Jésus-Christ que vous avez été baptisés, sachez donc aussi que, par le fait même de ce baptême en Jésus-Christ, vous êtes morts au péché; car être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, ce n'est pas autre chose que mourir au péché. Pour donner encore plus d'énergie et de clarté à sa parole, l'Apôtre ajoute : « Car nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour mourir au péché, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par sa gloire de son Père, nous marchions aussi dans une vie nouvelle. Car si nous avons été entés et lui par la ressemblance de sa mort, nous y

serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection, sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui, afin que le corps du péché fût détruit, et que désormais nous ne fussions plus asservis au péché. Car celui qui est mort est justifié du péché. Si donc a nous sommes morts avec Jésus-Christ, nous a croyons que nous vivrons aussi avec Jésus Christ, sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et a que la mort n'aura plus d'empire sur lui. Car quant à ce qu'il est mort, il est mort a seulement une fois pour le péché, mais quant à ce qu'il est maintenant, il vit pour a Dieu. Considérez-vous de même comme étant morts au péché et comme ne vivant a plus que pour Dieu en Jésus-Christ Notre Seigneur (1) ». Si donc les enfants ne meurent pas au péché, sans aucun doute ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ. Et s'ils ne sont pas baptisés dans la mort de Jésus-Christ, ils ne sont pas baptisés en Jésus-Christ. « Car nous tous qui sommes baptisés en a Jésus-Christ, nous sommes baptisés dans sa mort ». Or, ces enfants sont baptisés en Jésus-Christ, par conséquent ils sont morts au péché. A quel péché, je vous prie, si ce n'est au péché originel qu'ils ont contracté? Qu'ici tons les raisonnements humains se taisent. Dieu sait que les pensées des hommes sont vaines (2). Il a caché ces vérités aux sages et aux prudents, et il les a révélées aux petits (3). Si la foi chrétienne vous révolte, avouez-le clairement; car, trouver une autre foi chrétienne, vous ne le pouvez pas. Un seul homme a produit la mort, un seul homme a produit la vie. Le premier n'était qu'un homme, le second est à la fois Dieu et homme. Par le premier le monde est devenu l'ennemi de Dieu, par le second le monde choisi dans le monde a été réconcilié avec Dieu. « Car de même que tous meurent en Adam, de même tous sont vivifiés en Jésus-Christ. Comme nous avons a porté l'image de l'homme terrestre, portons aussi l'image de celui qui est du ciel (4) ». Quiconque ose tenter de renverser ces fondements de la foi chrétienne, se voit brisé lui-même pendant que ces fondements restent debout.

11. Quoi que vous en disiez, c'est bien la vérité que j'ai formulée dans mon livre, en

1. Rom. V, 8; VI, 11. — 2. Ps. XCIII, 11. — 3. Matt. XI, 25. — 4. I Cor. XV, 22, 49.

ces termes : « La faute réellement pardonnée aux parents se transmet néanmoins aux enfants, quelle qu'en soit la manière; or, comme ce mode de transmission ne s'ex plique que difficilement par la raison et le langage; les infidèles se donnent le droit de rejeter cette croyance (1) ». Vous dénaturez nies paroles en me faisant dire que ce mode de transmission a n'est ni compréhensible par la raison, ni explicable par le langage » ; vous retranchez adroitement le mot difficilement », que j'applique et à la raison et au langage. Autre chose est de nier absolument la compréhensibilité de tel mode, autre chose de la regarder comme très-difficile; votre adresse sur ce point n'est donc qu'une nouvelle calomnie. Eh bien ! supposé même que ni la raison ni le langage n'aient rien à voir dans ce dogme, une alose resterait toujours hors de doute, c'est que ce dogme de foi catholique est enseigné et cru dans l'Eglise tout entière depuis la plus haute antiquité. Il n'est pas moins certain que l'Eglise n'exorciserait pas et n'insufflerait pas les enfants des fidèles, si elle ne croyait les arracher par ce moyen à la puissance des ténèbres et au prince de la mort. C'est ce que j'ai établi dans le livre que vous essayez de réfuter (2). Mais vous avez omis de mentionner cet usage, sans doute parce que vous avez craint d'être expulsé » de l'univers tout entier, pour peu que vous paraissiez contredire cette insufflation », qui rejette loin de nos enfants le prince de ce monde. Ce n'est qu'au prix des plus grandes douleurs que vous enfantez vos longs raisonnements, et cependant c'est bien en vain que vous vous armez, non pas contre moi, mais contre notre commune mère spirituelle; elle vous a enfanté, comme vous ne voulez plus qu'elle enfante, et contre son sein maternel vous vous croyez suffisamment armé, parce que vous avez recueilli les arguments les plus disparates de la justice de Dieu contre la justice de Dieu, et de la grâce de Dieu contre la :grâce de Dieu. Pour constater la justice de Dieu, il me suffit de savoir que le joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance (3), n'est point une injustice. Or, comment ce joug si lourd n'est-il pas une injustice, s'il n'est mérité de la part des enfants par la présence d'aucun mal ? Pour

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 21. — 2. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 22. — Eccli. XL, 1.

m'assurer de la grâce de Dieu, il me suffit qu'elle soit dans la réalité des choses ce qu'elle est. dans la teneur de sa définition. Or, quelle réalité lui attribuer, si elle « insuffle » celui de qui elle sait bien qu'il n'y arien à chasser, et si elle lave celui en qui elle sait bien qu'il n'y a rien à laver ?

12. Vous et vos adeptes, je vous invite à réfléchir, dans toute la sainteté de votre esprit, sur la nature et l'étendue du mal de la concupiscence de la chair, puisque tout ce qui naît d'elle a besoin de renaître, et tout ce qui ne renaît pas, est nécessairement condamné ; réfléchissez également sur le prix de la grâce qui efface la souillure primitive de cette même concupiscence et produit la rémission complète des péchés, là où la concupiscence rendait l'homme originairement coupable. Réfléchissez, et dites-moi quel langage vous pensez pouvoir vous formuler à vous-même et à vos partisans. J'ajoute que, malgré la rémission de la faute, la concupiscence reste et doit s'attendre à voir se soulever contre elle la convoitise de l'esprit régénéré, soit que cet esprit se contente dans un moindre combat de faire un bon usage de ce mal, soit qu'il préfère n'en user aucunement et soutenir une lutte définitive et sans quartier. Lutter contre ce mal et l'enchaîner, n'est-ce point prouver qu'on a le sentiment de ce mal lui-même ? Quant à cette culpabilité qui est effacée par la régénération, elle existait, mais elle n'était point sentie; de même elle disparaît, mais sa disparition est uniquement du domaine de la foi et n'est sentie ni par la chair ni par l'esprit. Et vous vous flattez de cette obscurité, et avec une acrimonie qui n'a d'égale que votre infidélité, vous luttez ouvertement contre une vérité qui n'a surtout rien à démêler avec les sens des hommes charnels

13. Mais tournez-vous de tous les côtés, « et réunissez toutes les forces que vous pouvez puiser dans l'art ou la nature (1) » ; toujours est-il que « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Il est donc vrai que nous sommes morts au péché dans la mort de Jésus-Christ, laquelle a été sans péché; et de ce nombre se trouvent également les adultes et les enfants. Il ne s'agit pas de prendre ceux-là et de laisser ceux-ci, ou de prendre ceux-ci et de laisser ceux-là; il est

1. Virgile. *Enéide*, liv. XII, v. 889, 890.

dit sans exception aucune : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ , nous avons été baptisés dans sa mort. Nous soim mes donc ensevelis en Jésus-Christ par le baptême pour la mort ». Nulle exclusion possible des enfants, puisque « nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort. De même donc que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts par la gloire du Père, de même marchons, nous aussi, dans une vie nouvelle. Car si nous avons été entés en lui par la ressemblance de sa mort, nous y serons aussi entés par la ressemblance de sa résurrection ». Il suit de là que les enfants, eux aussi, sont entés dans la ressemblance de sa mort, puisque ce privilège, nous est propre à nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ. « Sachant que notre vieil homme a été crucifié avec lui ». De qui ce vieil homme, si ce n'est de nous qui avons été baptisés en Jésus-Christ ? » C'est donc aussi le vieil homme des enfants, puisque nous ne nions pas qu'ils soient eux-mêmes baptisés en Jésus-Christ. Mais pourquoi « notre vieil homme a-t-il été crucifié avec Jésus-Christ ? » C'est, dit-il, « afin que le corps du péché soit détruit, et que désormais nous ne soyons plus asservis au péché ». C'est à cause de ce corps de péché, que Dieu a envoyé son Fils dans la ressemblance de la chair de péché (1). Et nous aurions l'impudence de nier dans les enfants l'existence de ce corps de péché, quand l'Apôtre l'attribue clairement à chacun de nous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ ? « Car celui qui est mort est délivré du péché . Si donc nous sommes morts avec Jésus Christ, nous croyons que nous vivrons aussi avec Jésus-Christ; sachant que Jésus-Christ étant ressuscité d'entre les morts ne mourra plus, et que la mort n'aura plus d'empire sur lui. Car quant à ce qu'il est mort, il est a mort seulement une fois pour le péché; mais quant à ce qu'il vit maintenant, il vit pour Dieu. De même considérez-vous comme étant aussi morts au péché, et comme ne vivant plus que pour Dieu, en Jésus-Christ Notre-Seigneur ». A qui l'Apôtre adresse-t-il ces paroles ? Etes-vous éveillé et attentif ? Il s'adresse à ceux à qui il disait : « Si nous sommes morts avec Jésus-Christ ». Et ces derniers ne sont-ils pas ceux à qui il disait encore :

1. Rom. VIII, 3.

« Notre vieil homme a été crucifié, afin que le corps du péché soit détruit? » N'est-ce pas à ces derniers qu'il avait dit : « Nous avons été entés dans la ressemblance de sa mort? » Et enfin, n'est-ce pas à ceux-ci qu'il avait dit encore : « Nous avons été ensevelis avec lui par le baptême pour la mort? » Mais quels sont ceux qu'il désignait par ces dernières paroles? Lisez ce qui précède immédiatement, et vous trouverez : « Ignorez-vous que nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort? » Et puis, que voulait-il donc prouver? Lisez encore un peu plus haut, et vous trouverez : « Si nous sommes morts au péché, comment donc vivrons-nous encore dans le péché? » Donc, ou bien reconnaissez que les enfants, dans le baptême, sont morts au péché, et avouez que pour mourir au péché il fallait qu'ils eussent le péché originel; ou bien dites hautement que, quand ils seraient baptisés en Jésus-Christ, ils ne seraient pas baptisés dans sa mort. Ce sera là du moins accuser formellement de mensonge cette parole de l'Apôtre : « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ».

14. Je n'abandonne pas ces oracles célestes, ces armes puissantes, devant lesquelles Célestius doit s'avouer vaincu ; je leur confie ma foi et ma doctrine. Les arguments que vous formulez sont des arguments humains; mais nous avons pour nous une forteresse divine. « Qui connaît ses péchés (1) ? » Parce qu'ils sont inconnus, cessent-ils d'être des péchés? Mais surtout, qui connaît ce péché originel, effacé dans un père régénéré, et cependant transmis aux enfants, dans lesquels il demeure jusqu'à la régénération? Parce qu'il n'est pas connu, cesse-t-il d'être un péché? « Un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Quelle audace n'a donc pas dû s'emparer de votre cœur, de vos lèvres et de votre front, puisque vous allez jusqu'à nier la mort dans ces enfants pour lesquels vous avouez que Jésus-Christ est mort? Si Jésus-Christ n'est pas mort pour eux, pourquoi leur conférer le baptême? « Car nous tous, qui avons été baptisés en Jésus-Christ, nous avons été baptisés dans sa mort ». Et s'il est mort pour eux, lui qui seul est mort pour tous, donc ils sont morts eux-mêmes avec tous les autres. D'un autre

1. Ps. XVIII, 13.

côté, parce qu'ils sont morts dans le péché, ils meurent au péché; afin de vivre pour Dieu, lorsqu'ils reçoivent de Dieu le bienfait de la régénération. Supposé que je ne puisse expliquer comment un père vivant engendre un enfant mort; et en effet, ce père déjà mort au péché et vivant pour Dieu, engendre un enfant qui est mort dans le péché, et qui a besoin d'être régénéré, afin de mourir lui-même au péché, et de vivre pour Dieu ; devrait-on conclure que ce péché n'existe pas, parce que, dans le langage, ce péché ne peut pas être, ou ne peut être que très-difficilement expliqué? Si vous l'osez, niez la mort spirituelle de cet enfant, pour qui vous ne niez pas que Jésus-Christ soit mort. Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts (1) ». Ce sont là les paroles mêmes de l'Apôtre, paroles qui sont pour nous des armes invincibles; et si vous refusez de leur résister, c'est que vous comprenez que vous devez croire, sans aucune hésitation, ce que vous ne comprenez pas. L'homme qui, né spirituellement, engendre charnellement, possède en lui-même une double semence, l'une immortelle, qui lui procure la joie de se sentir vivant, et l'autre mortelle, de laquelle ne peut sortir qu'un enfant mort spirituellement. Cet enfant aurait-il donc besoin d'être vivifié par la mort de Jésus-Christ, s'il n'était pas mort en naissant? Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Laissez-les donc ensevelis dans cette mort, puisque vous proclamez qu'ils ne sont pas morts ; disons plutôt que vous leur fermez la vie, quand, par le vain échafaudage de vos arguments impies, vous combattez cette foi paternelle, seul principe possible de leur régénération et de leur vie.

15. Mais engageons-nous enfin dans votre longue et ténébreuse discussion. Dans une matière aussi difficile à expliquer que celle de la grâce, j'avais cru devoir recourir à une comparaison (2), celle de l'olivier greffé, et qui pourtant ne produit que des oliviers sauvages. Vous attaquez cette comparaison, prétendant tout d'abord que « les exemples ne sont d'aucun secours dans une thèse qui ne saurait se soutenir d'elle-même ». Pourquoi donc, engageant la question de savoir comment les morts ressuscitent, avec quels corps ils ressuscitent, l'Apôtre commence-

t-il par se servir d'une comparaison pour prouver une vérité inconnue et imperceptible à nos sens ? Il s'écrie en terminant : « Insensé que vous êtes, ce que vous semez n'est vivifié qu'à la condition de mourir, etc. (1) » Vous avouerez cependant que cette comparaison serait assez appropriée à la matière que nous traitons. Le grain de blé est entièrement dépouillé de la paille qui l'enveloppait, comme l'homme est entièrement délivré du péché, et cependant tous les grains qui sortent de cette semence si pure, sont à leur tour enveloppés de paille.

16. Mais que vient donc faire le crocodile dont vous dites : « Albinus affirme que, parmi tous les animaux, le crocodile est le seul dont les mandibules supérieures soient mobiles ; de même on voit la salamandre se jouer du feu, tandis que tous les autres êtres en deviennent la proie? » Mais ne prouvez-vous pas ici contre vous, en nous montrant la possibilité de phénomènes généralement niés? Vous affirmez d'une manière générale que les parents ne peuvent transmettre à leurs enfants un péché dont ils ne sont pas coupables; et si l'on vous démontrait que cela est possible, ne seriez-vous pas vaincu, comme le fut celui qui avait affirmé que les animaux ne peuvent remuer que la mâchoire inférieure, et à qui on prouva, par l'exemple du crocodile, que sa proposition était fautive; comme le fut également celui qui avait soutenu qu'aucun animal ne peut vivre dans le feu, et à qui on donna le démenti le plus formel, en lui montrant la salamandre? Vous affirmez que « ce qui est accidentel ne peut devenir naturel ». Si pourtant l'on vous présentait un homme qui, après s'être accidentellement rendu coupable d'une faute, engendrerait son fils dans la même faute; ce qui n'était qu'un accident pour le père ne serait-il pas naturel pour l'enfant? Et alors, que deviendra votre définition? Vous affirmez également que « le père ne peut pas transmettre à son fils ce qu'il n'a pas lui-même ». Cette définition ne tombera-t-elle pas d'elle-même, si l'on nous montre tels enfants doués parfaitement de tous leurs membres, tandis que leurs parents avaient été privés de tels ou tels de ces membres ? Nos , anciens nous assuraient avoir connu, et vu un certain Fundanius, rhéteur

1. II Cor. XV, 36.

à Carthage, devenu borgne par accident, et ayant engendré un enfant borgne. Cet exemple détruit votre première affirmation : « Ce qui est accidentel ne peut pas devenir naturel ». La perte d'un oeil n'était dans le père qu'un accident, tandis qu'elle fut naturelle dans l'enfant. Votre seconde proposition est-elle mieux fondée ? « Les pères ne peuvent transmettre à leurs enfants que ce qu'ils ont eux-mêmes »; or, un autre enfant de ce même Fundanius vint au monde avec ses deux yeux, quoique son père fût borgne ; et puis; il est d'expérience générale que des pères aveugles ont des enfants parfaitement doués de deux yeux. Ces parents transmettent donc à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes, et en cela ils prouvent que c'est vous-même, et non pas leurs enfants, qui leur ressemblent, car vos définitions prouvent de votre part un profond aveuglement.

17. Au milieu d'une multitude de choses parfaitement étrangères à la question qui nous occupe, vous laissez échapper certaines propositions qui me paraissent importantes à relever. Vous dites, par exemple, que « la curiosité reste d'ordinaire très-froide pour tout ce qu'elle comprend ; c'est donc pour la tenir plus en éveil qu'il a plu à Dieu de cacher sous le voile du mystère une multitude des oeuvres qu'il opère sur la terre ». En effet, c'est bien là le sentiment que nous inspirent toutes les oeuvres de Dieu, quand elles sont cachées à nos yeux ; en se muant, pliant elles nous paraîtraient trop communes; et si nous les comprenions, elles cesseraient de nous étonner. De là ce mot de l'Écriture : « Vous n'avez pas plus le dernier mot de toutes les oeuvres de Dieu, que vous ne comprenez comment se forment les ossements dans le sein de la mère (1) ». C'est donc avec raison que vous avez pu dire de la curiosité qu'elle admire très-peu d'ordinaire ce qu'elle peut comprendre; de là le mystère qui voile à nos yeux beaucoup des oeuvres du Créateur. Mais alors, pourquoi donc, au nom de votre simple raison humaine, essayer de renverser ce que vous ne pouvez que difficilement comprendre dans la raison divine? Parlant du péché originel, j'ai dit, « non pas qu'il ne saurait nullement être compris », mais qu' « il ne peut l'être que difficilement ». Ne puis-je donc pas vous répondre que,

1. Eccl. XI, 5.

connaissant la curiosité humaine qui méprise bien vite ce qu'elle comprend, Dieu a voulu jeter le voile du mystère sur la transmission du péché originel, comme sur beaucoup d'autres choses, de manière à priver la raison humaine du pouvoir de la comprendre? Pourquoi donc vous attribuer la triste mission de lever contre le sein de votre mère la sainte Eglise, le glaive parricide de vos ridicules raisonnements, pour déchirer tout à votre aise la force cachée de ce sacrement qui nous prouve avec évidence que les enfants issus de parents déjà purifiés, ont eux-mêmes besoin des grâces de la régénération ; et si ces mères ignorent comment les os se forment dans leur sein, est-il étonnant qu'elles ignorent comment se transmet le péché ? Si je ne craignais, par de trop longs développements, de fatiguer l'attention du lecteur, j'énumérerais une multitude de faits, dans lesquels la raison se perd et ne voit plus que ténèbres. Je parlerais en particulier de la dégénérescence de certaines semences, qui produisent, non pas sans doute des genres différents, car l'olivier sauvage se rapproche toujours plus de l'olivier franc que de la vigne, mais une certaine dissimilitude semblable, comme par exemple dans la vigne sauvage, qui diffère de la vigne véritable, quoiqu'elle soit produite par la semence de cette dernière. Et dans combien d'autres plantes les choses se passent ainsi ! Pourquoi ne pas voir que le Créateur en a agi de cette manière pour nous aider à croire que les parents peuvent transmettre à leurs enfants un vice originel qui n'existe plus en eux? N'est-ce pas du reste avec cette conviction profonde que ces pères, déjà baptisés, s'empressent de procurer à leurs enfants cette même grâce qui arrache les hommes à la puissance des ténèbres et les transfère dans le royaume de Dieu? C'est là ce que votre père s'est empressé de faire; il ignorait alors que cette même grâce trouverait un jour en vous un ingrat et fougueux adversaire.

18. Mais de votre oeil perspicace sondant les profondeurs de la nature, vous vous flattez d'en trouver les limites et d'en fixer les règles «Selon la nature des choses », dites-vous, « il est impossible de prouver que des parents transmettent ce dont on les croit exempts. Affirmer qu'ils le transmettent, c'est affirmer qu'ils ne l'ont pas perdu ». C'est là encore une de ces définitions pélagiennes que vous auriez dû repousser, si vous avez lu, comme vous le dites, l'opuscule adressé par moi à Marcellin de religieuse mémoire (1). Pélage le premier avait dit des parents chrétiens qu'« ils ne peuvent transmettre à leurs enfants ce qu'ils n'ont pas eux-mêmes ». C'est là un mensonge contre lequel protestent les quelques exemples que j'ai donnés plus haut, et auxquels je puis en ajouter d'autres. Le juif circoncis conservait-il encore quelque chose du prépuce? Et cependant l'enfant qu'il engendrait avait encore besoin d'être circoncis; ce qui prouve que la génération transmettait ce qui n'était plus dans le père. D'ailleurs le précepte formel de la circoncision, au huitième jour, imposé aux patriarches et au peuple juif, était évidemment la figure de la régénération en Jésus-Christ, qui, après avoir passé dans le tombeau le septième jour, celui du sabbat, ressuscita le huitième jour pour notre justification (2). Pour peu que l'on soit initié à la science des saintes lettres, il est impossible qu'on ignore que le sacrement de la circoncision n'était qu'une figure du baptême. D'ailleurs, rien de plus explicite que ce langage de l'Apôtre parlant de Jésus-Christ: « C'est lui qui est le chef de toute principauté et de toute puissance. C'est en lui aussi que vous avez été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite par la main des hommes, et qui consiste dans le dépouillement du corps des péchés que produit la concupiscence charnelle, c'est-à-dire de la circoncision de Jésus-Christ. C'est encore avec lui que vous avez été ensevelis par le baptême, et avec lui que vous êtes ressuscités, par la foi que vous avez eue que Dieu l'a ressuscité d'entre les morts par l'efficacité de sa puissance. Car, lorsque vous étiez dans la mort de vos péchés et dans l'incirconcision de votre chair, Jésus-Christ vous a fait revivre avec lui, vous pardonnant tous vos péchés (1) ». Cette circoncision faite de main d'homme et donnée à Abraham n'était donc que la figure de cette circoncision qui nous est faite aujourd'hui en Jésus-Christ, et non pas de main d'homme.

19. (4) On ne saurait objecter que le prépuce est un corps, tandis que la faute originelle

1. Du Mérite des péchés, liv. III, ch. III, VIII, IX. — 2. Rom. IV, 25. — 3. Coloss. XI, 10-13. — 4. Ce paragraphe 19 n'est point dans tous les manuscrits.

est un vice, pour de là conclure que, si l'on peut couper le corps, on ne peut du moins empêcher sa force de se transmettre à la semence; tandis qu'un vice, qui n'est pas un corps, mais un accident, dès qu'il est effacé, ne saurait se transmettre à la semence. Cette objection, fût elle présentée sous la forme la plus insidieuse, ne peut tenir devant l'autorité divine qui ne commandait de retrancher telle partie du corps que pour en extirper le vice qui y était contenu. Si ce vice n'était pas dans la semence, comment pouvait-il être transmis aux enfants que la circoncision devait priver de cette partie du corps? Et si ce vice ne leur était pas transmis, pourquoi les soumettre à la circoncision du corps? Concluons: puisque les enfants ne peuvent être coupables d'aucun péché personnel, c'est bien la faute originelle qui leur est pardonnée par ce remède sans lequel toute âme devait périr du milieu de son peuple. Or, sous un Dieu juste un châtement aussi rigoureux suppose nécessairement une faute et une faute grave. Cette faute ne saurait être une faute personnelle; elle est donc une faute originelle.

20. Voilà donc le juif circoncis transmettant à son fils ce dont il a été délivré par la circoncision. Et vous soutenez encore qu'« en vertu de la nature des choses il est impossible de prouver que les hommes transmettent ce dont on les croit exempts? » Le prépuce, en tant qu'il est l'oeuvre de Dieu, est un bien et non pas un mal, et on peut lui appliquer ce que vous avez dit de l'olivier sauvage. Toutefois je vous réponds : L'olivier sauvage est bon dans sa nature de plante, mais dans la langue mystérieuse de l'Écriture il symbolise le mal; il en est de même du loup, du renard, du porc se roulant dans la fange, et du chien retournant à son vomissement; entant que natures, tous ces êtres sont bons, au même titre que les brebis, puisque Dieu a déclaré bon tout ce qu'il a fait (1); et toutefois, dans les saintes Écritures, les méchants sont symbolisés par les loups, et les bons par les brebis. C'est donc uniquement en considérant, non pas ce qu'ils sont, mais ce qu'ils signifient, que nous invoquons ces êtres comme termes de comparaison, lorsque nous discutons sur la différence des bons et des méchants. De même, en tant qu'il est une partie du corps humain qui est tout entier une substance

1. Gen. I, 31.

bonne, le prépuce est certainement bon dans sa nature, et cependant il symbolise le mal par cela même qu'il était ordonné de circoncire l'enfant le huitième jour, en vue de Jésus-Christ, en qui, selon l'Apôtre, nous avons été circoncis d'une circoncision qui n'est pas faite de main d'homme et qui figurait évidemment la circoncision faite de main d'homme. Le prépuce n'est donc pas le péché, mais le signe du péché, et surtout du péché originel, car ce qui est l'instrument de notre naissance devient par là même l'instrument de ce péché originel, qui fait de nous, par nature, des enfants de colère. Par conséquent, la circoncision de la chair est d'abord la réfutation la plus explicite de cette maxime par nous si hautement patronnée: « Selon la nature des choses il est impossible de prouver qu'un père transmette à son fils ce qu'il n'a pas lui-même ». De plus, ce prépuce est le symbole du péché et se retrouve dans l'enfant après avoir disparu dans le père; ne prouve-t-il pas, dès lors, que le péché originel, quoique effacé dans les parents, ne laisse pas que de se transmettre aux enfants et de demeurer en eux jusqu'à ce qu'ils soient baptisés, c'est-à-dire purifiés par la circoncision spirituelle ? Peut-on affirmer plus explicitement ce que vous niez? Car cet enfant dont il est dit: « Son âme sera exterminée du milieu de son peuple », s'il n'est pas circoncis le huitième jour (1), quel crime a-t-il donc commis pour mériter sous un juge équitable, un châtement aussi sévère? Quel crime, si ce n'est pas le péché originel, que pourtant vous niez encore?

21. Laissons les forêts d'oliviers sauvages, et ces montagnes d'Afrique ou d'Italie toutes couvertes d'oliviers francs. N'interrogeons pas les cultivateurs qui peut-être vous répondraient dans un sens, et à moi dans un autre; et comment arriver promptement à les convaincre, s'il ne nous restait à tenter d'autre expérience que de semer un arbre devant fournir une ombre salutaire à nos arrière-neveux (2) ? Nous avons un olivier qui n'est ni de l'Afrique ni de l'Italie, mais de la Judée ; et nous sommes heureux de nous sentir entés sur lui, nous qui n'étions que des oliviers sauvages. Cet olivier a reçu une circoncision qui tranche pour nous définitive ment la question. L'enfant reçoit le prépuce

1. Gen. XVII, 14, 12. — 2. Virg. Géorg., liv. II, v. 58.

donne; et ce prépuce est la frappante image du péché. Il peut donc être enlevé aux parents et passer aux enfants. J'en prends à témoin l'enfant lui même; qu'il nous dise dans son mystérieux silence: Mon âme sera exterminée du milieu de mon peuple, si je ne suis pas circoncis le huitième jour; Nous donc qui niez le mal originel et croyez à la justice de Dieu, dites-moi de quel péché je puis être coupable. A la voix silencieuse et éloquente de cet enfant toute votre faconde ne peut opposer une réponse raisonnable; eh bien donc ! joignez avec nous votre voix à la voix des Apôtres. Libre à nous de chercher à savoir si nos parents nous transmettent des péchés, et quels péchés ils nous transmettent, sans trop nous demander si la réponse sera facile, ou difficile, ou impossible; mais que pour nous il soit hors de doute que le péché est entré dans ce monde par un seul homme, et la mort parle péché, et qu'ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché (1). Ces paroles elles-mêmes, la seule explication que nous puissions en donner, c'est que tous les hommes sont morts dans le péché du premier homme, que Jésus-Christ est mort pour tous, et que tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ meurent réellement au péché.

22. Vous mêlez à votre discussion, et pour me réfuter moi-même, quelques-unes de mes paroles qui vous inspirent ce cri de souverain mépris : « Vous soulevez là contre moi une lutte par trop vulgaire ». Voici dans quels termes je m'étais exprimé (2) : « La foi catholique, attaquée par ces nouveaux hérétiques, affirme sans hésiter que ceux qui sont purifiés dans le bain de la régénération, sont par le fait même arrachés à l'empire du démon ; au contraire , ceux qui n'ont pas été rachetés par cette régénération, fus sent-ils les enfants de parents baptisés , restent captifs sous le joug du démon fusa qu'à ce qu'ils aient reçu la même grâce de délivrance ». M'appuyant ensuite sur la parole même de l'Apôtre, j'ai dit qu'il s'agissait là du bienfait attribué en ces termes à Dieu lui-même : « Qui nous a délivré de la puissance des ténèbres, et nous a transférés

1. Rom. V, 12. — 2. Du Mariage et de la Concupiscence, liv. I, n. 22.

dans le royaume de son Fils bien-aimé ». Si cette maxime ne vous était opposée que par un vulgaire méprisable, ne devriez-vous pas en conclure que la foi catholique est tellement vulgarisée et affermie dans tous les chrétiens, qu'elle est devenue une connaissance réellement populaire? Il était nécessaire, en effet, que tous les chrétiens connussent ce que la foi opère dans leurs enfants et ce qui touche de si près aux mystères chrétiens. Pourquoi donc vous écrier que, «oubliant notre combat singulier, je fais appel au vulgaire? » Qui donc vous a promis de ma part un combat singulier? Où, quand, comment, devant quels témoins, devant quels arbitres? « Pour faire cesser la guerre », dites-vous, « la paix fut offerte (2), et dans notre duel devaient se terminer toutes les querelles ». Dieu me garde de m'arroger parmi les catholiques les droits que vous vous arrosez parmi les Pélagiens ! Je ne suis que l'un de ces nombreux soldats qui repoussons vos nouveautés profanes, selon notre pouvoir et selon la mesure de la foi que Dieu nous a départie à chacun (3). Avant que je fusse lié et avant que la foi m'eût fait renaître à Dieu , beaucoup de grandes lumières catholiques avaient prévenu et rejeté vos futures ténèbres. Selon mon pouvoir, j'ai rehaussé l'éclat de leur nom dans deux des livres précédents. De telles autorités sont plus que suffisantes pour vous faire ouvrir les yeux, si vous trouvez encore quelque plaisir à dérouler vos folies contre la foi catholique.

23. Cessez de vous moquer des membres du Christ en les appelant des travailleurs de boutique » ; souvenez-vous plutôt que Dieu a choisi les faibles selon le monde pour confondre les forts (4). « Mais », dites-vous, « lorsque je leur aurai montré la vérité, en deviendront-ils plus acerbes contre moi ? » Abstenez-vous de leur dérouler vos mensonges, et ils ne deviendront pas ce que vous craignez. Vous me calomniez, quand vous affirmez que « j'appelle patrimoine du démon » ceux même que je sais avoir été rachetés par le sang de Jésus-Christ; « mariage pour le démon », le mariage comme tel; quand enfin vous me faites dire du démon qu' « il est le créateur des parties sexuelles, le promoteur des mouvements de convoitise dans les hommes », et « l'auteur de la vie

1. Coloss. I, 13. — 2. Virgile. Enéide, liv. XII, v. 109. — 3. Rom. XII, 3. — 4. II Cor. I, 27.

me les attribuez; et si quelqu'un, après vous avoir entendu et vous croyant sur parole, se sent pris de fiel et d'amertume contre moi, celui-là n'est simplement qu'un dupe et non point un docteur. Ceux qui nous connaissent, vous et moi, et qui connaissent la foi catholique, ne veulent rien apprendre de vous, mais plutôt ils prennent garde que vous ne leur enleviez ce qu'ils savent. Beaucoup d'entre eux, non-seulement n'ont pas appris de moi, mais même ont appris avant moi ce que votre nouvelle erreur voudrait détruire. Dès lors, puisque je ne les ai pas faits ce qu'ils sont, et que je les ai trouvés en possession de cette vérité que vous niez, comment puis-je être moi-même l'auteur de ce que vous croyez une erreur?

24. « Expliquez-moi », dites-vous, « comment tel péché peut être justement attribué à une personne qui n'a ni voulu, ni pu le commettre ». Autre chose est la perpétration d'une faute personnelle, autre chose la solidarité dans les péchés d'autrui, autant du moins que l'action de chaque vie peut y être intéressée. Si vous ne refusiez pas obstinément d'opposer la vraie doctrine à vos opinions tortueuses, vous comprendriez la courte explication donnée par l'Apôtre, quand il nous dit que tous ont péché en un seul. C'est dans ce seul homme que tous sont morts, afin qu'un autre mourût seul pour tous. Car un seul est mort pour tous, donc sont tous morts (1) » ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Niez donc que Jésus-Christ soit mort pour les enfants, puisque c'est pour vous le seul moyen de les retrancher du nombre des morts, c'est-à-dire de les soustraire à la contagion des péchés. « Comment peut-il se faire », dites-vous, « qu'une chose qui est essentiellement du ressort du libre arbitre se trouve mêlée à la condition de la semence ? » Si cela ne pouvait se faire, nous n'aurions plus à regarder comme morts les enfants qui ne sont pas encore sortis du sein de leur mère. En effet, si Jésus-Christ est mort pour eux, ils sont donc morts eux-mêmes, « puisque si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Entendez-vous, Julien ? Ce sont là les propres paroles de l'Apôtre, et non pas les miennes. Pourquoi me demander

1. II Cor. V, 14.

encore le comment de ce dogme », quand vous voyez clairement que c'est un dogme, quelque en soit le comment, pourvu cependant que vous ayez quelque foi dans la parole de l'Apôtre, qui n'a pu mentir en nous parlant soit de Jésus-Christ, soit de ceux pour qui Jésus-Christ est mort ?

25. Tout homme perverti comme vous, quoique perverti par une erreur différente, pourrait dire de Dieu ce que vous nous faites dire des enfants, « qu'il est très-industrieux en faveur de son ennemi », puisque sachant fort bien de tels enfants, qu'ils seront soumis au démon, non pas seulement pour un temps, mais pour toujours, il ne laisse pas de les créer, de les nourrir, de les vêtir et de leur offrir la vie et le salut, malgré leur criminelle obstination dans le péché. Oui, c'est là ce que Dieu fait, parce qu'il sait faire un bon usage des justes et des pécheurs; à cette action continuelle de la divine Providence, le démon lui-même ne saurait soustraire ni lui ni ceux qu'il subjuge ou qu'il trompe. Ceux donc que la grâce arrache à la puissance du démon n'appartiennent plus au démon; tandis que ceux qui restent les esclaves du péché n'en sont pas moins, comme lui-même, soumis à la puissance de Dieu.

26. Quelle pitié, dès lors, de vous entendre nous attribuer un langage comme celui-ci. Le démon et Dieu ont fait entre eux un pacte en vertu duquel Dieu réclame pour lui tout ce qui est baptisé, et le démon tout ce qui naît; à la condition toutefois que Dieu fécondera par sa funeste vertu l'union des sexes instituée par le démon ! » Or, ce n'est pas le démon qui a institué cette union, puisqu'elle aurait existé, alors même que personne n'aurait péché; seulement, si l'état d'innocence avait duré, la concupiscence, dont vous vous instituez le défenseur, ou bien n'aurait pas existé, ou bien n'aurait eu aucun mouvement désordonné. De plus, ce n'est point par une funeste vertu, mais par sa puissance libre et infinie, que Dieu féconde le sein des mères, malgré la prévision qu'elles n'enfanteront que des vases de colère. A la semence viciée dès son origine, quoique bonne en tant que substance, comme en général à tous les hommes mauvais Dieu accorde l'accroissement, la forme, la vie et la santé par une bonté purement gratuite, sans aucune nécessité de sa part, par sa puissance infinie et son (237) irrépréhensible vérité. Tout relève absolument de la puissance de Dieu, ce qui est baptisé comme ce qui naît; le démon lui-même ne saurait s'y soustraire, et vous osez établir entre ces deux choses une distinction? Voulez-vous dire qu'il est préférable de naître que d'être baptisé? Ou bien vaut-il mieux être baptisé, parce qu'alors on a les deux choses à la fois? En effet, il faut d'abord naître avant de pouvoir être baptisé. Ou enfin, mettez-vous entre ces deux états la balance égale? Si vos prédilections sont pour la naissance, vous faites injure à la régénération spirituelle, à laquelle vous préférez sacrilègement la génération

charnelle. C'est bien par un calcul de votre part que vous avez dit : « Ce qui est lavé », et non pas : Ce qui renaît; ne deviez-vous pas faire la part de Dieu aussi vile que possible, du moins quant à l'expression, dans ce contrat réciproque que vous supposez entre Dieu et le démon, et dont vous nous attribuez calomnieusement la responsabilité? Vous pouviez indifféremment vous servir des expressions suivantes : ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé ; toutes ces expressions tirées du grec reçoivent de notre langage latin une précision qui les rend synonymes du sacrement de la régénération. Vous les avez négligées à dessein pour choisir de préférence le mot le plus propre à jeter le mépris sur ce que vous disiez. En effet, tous vos lecteurs auraient certainement préféré à ce qui naît ce qui renaît, ce qui est régénéré, ce qui est baptisé; tandis qu'au contraire vous avez pensé qu'on préférerait facilement ce qui naît à ce qui est lavé ou arrosé. Toutefois, s'il est vrai de dire qu'autant le ciel est distant de la terre, autant l'homme purifié pour porter en soi l'image de l'homme céleste l'emporte sur l'homme qui naît pour porter en soi l'image de l'homme terrestre (1), le partage jaloux et intéressé que vous faites entre Dieu et l'homme ne s'évanouit-il pas au moindre souffle? Du reste, nous ne devons pas nous étonner que Dieu revendique pour lui l'image de l'homme céleste, imprimée dans une sainte purification, tandis qu'il laisse le démon régner sur (image de l'homme terrestre, image souillée par la faute originelle, jusqu'à ce qu'il lui soit donné de renaître en Jésus-Christ et de recevoir l'image de l'homme céleste.

1. I Cor. IV, 49.

27. D'ailleurs, si, mettant sur une balance égale l'ablution et ta naissance, vous prétendez prouver par là que les enfants avant la régénération ne sont pas soumis à l'empire du démon, et détruire cette égalité de partage dont nous parlions tout à l'heure, et qui attribuait à Dieu ce qui est lavé, et au démon ce qui naît ; je m'empare de ce nouveau subterfuge et j'en conclus que, si vous mettez sur le même pied d'égalité l'ablution et la naissance, c'est uniquement pour prouver l'inutilité parfaite de l'ablution, puisque la naissance vaut autant que l'ablution, et par là même doit suffire. Pourtant, grâce à Dieu, vous n'êtes point encore tombé dans cet abîme, malgré toutes les apparences. En effet, vous exigez de ceux qui naissent qu'ils soient lavés, avant de les admettre dans le royaume de Dieu; ce qui prouve que, malgré tout, vous préférez l'ablution à la naissance. Maintenant donc, expliquez-vous à vous-même comment il peut n'y avoir aucune injustice à sentir sous le joug de celui qui a été chassé du royaume de Dieu, tous ceux qui ne sont pas admis dans le royaume de Dieu ; et sous le joug de celui qui a perdu la vie, tous ceux qui n'ont pas la vie. Or, les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, et ils ne le possèdent qu'autant qu'ils l'ont revêtu , selon cette parole : « Vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ, vous avez revêtu Jésus Christ (1) ». Les enfants n'ont la vie qu'à la condition de posséder Jésus-Christ, c'est saint Jean lui-même qui nous l'atteste en ces termes : « Celui qui possède le Fils possède la vie ; et celui qui ne possède pas le Fils ne possède pas la vie (2) ». Est-ce donc à tort que l'on regarde comme morts ceux qui n'ont pas la vie et qui n'ont pu la recouvrer que par la mort de Jésus-Christ ? Car « un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ». Or, l'épître aux Hébreux nous apprend que Jésus-Christ est mort, « afin d'expulser par sa mort celui qui avait la puissance de la mort, c'est à -dire le démon (3) ». Pourquoi donc nous étonner, quand on nous enseigne que les enfants, tant qu'ils sont morts, et avant de posséder celui qui est mort pour les morts, soient sous le joug de celui qui a la puissance de la mort ?

28. Vous énumérez ensuite les vérités hautement proclamées par la foi chrétienne, vous

1. Gal. III, 27. — 2. I Jean, V, 12. — 3. Hébr. II, 14.

238

en rappelez surtout que nous prêchons nous-même et qui ne sont pour nous l'objet d'aucun doute, sans en excepter cette dernière L'homme ne peut commettre de péché sans le concours de son libre arbitre ». En effet, ce péché lui-même qui nous est transmis par notre origine, n'a été primitivement commis que par le concours du libre arbitre du premier homme, par qui le péché est entré dans le monde, et par qui il est passé dans tous les hommes (1). Vous ajoutez . « Personne ne peut être rendu responsable des péchés d'autrui » ; mais tout dépend de la manière d'interpréter cette proposition. Je ne parle en ce

moment, ni du péché commis par David et qui a entraîné la mort de tant de milliers d'hommes (2), ni de l'anathème qui, pour la faute d'un seul, fut lancé contre l'armée tout entière, quoique entièrement étrangère à ce crime qu'elle ne connaissait même pas (3). Ce genre de péchés ou de châtements ne rentre pas dans la question qui nous occupe. Quant aux péchés de nos parents, ils nous sont étrangers à un point de vue, et deviennent nôtres à un autre point de vue ; ils nous sont étrangers en tant qu'actions propres et personnelles, mais ils deviennent nôtres en vertu de la loi de transmission et de solidarité. Cette loi seule nous explique pourquoi ce joug si lourd qui pèse sur les enfants d'Adam depuis leur naissance jusqu'à leur mort, n'est à aucun titre une injustice.

29. Vous citez ces paroles de l'Apôtre : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû aux bonnes et aux mauvaises actions qu'il aura faites pendant qu'il était revêtu de son corps (4) ». Or, comment donc faites-vous aux enfants l'application de ces paroles ? Comparaitront-ils, oui ou non, devant le tribunal de Jésus-Christ ? S'ils ne doivent pas y comparaître, pourquoi citer ce passage qui n'aurait aucune application possible à ces enfants dont nous nous occupons en ce moment. S'ils doivent y comparaître, comment pourront-ils recevoir selon leurs oeuvres, eux qui n'ont fait aucune oeuvre ; à moins qu'il ne leur soit tenu compte de la foi qu'ils auront professée par le coeur et par les lèvres de leurs parrains et marraines, ou de l'incrédulité dans laquelle on les aura laissés ? L'Apôtre parle des actions faites « pendant

1. Rom. V, 12. — 2. II Rois, 24. — 3. Josué, VII. — 4. II Cor. V, 10.

que chacun était revêtu de son corps », c'est-à-dire pendant qu'il jouissait en lui-même de la vie. Quel bien peut présenter un enfant pour entrer dans le royaume de Dieu, à moins qu'on ne lui tienne compte de ce qu'il a fait dans la personne de ceux qui l'ont tenu sur les fonts du baptême, c'est-à-dire de sa profession de foi ? De même donc que cette profession lui méritera, pour récompense, d'entrer dans le royaume de Dieu ; de même, s'il n'a pas cru, cette absence de foi sera contre lui un titre de condamnation, car sur ce point l'Évangile est formel : « Celui qui ne croira pas sera condamné (1) ». D'ailleurs la proposition de l'Apôtre ne laisse possible aucun moyen terme : « Nous devons tous comparaître devant le tribunal de Jésus-Christ, afin que chacun reçoive selon ses oeuvres, soit bonnes, soit mauvaises ». Voyez donc quelle inconséquence de votre part ; vous refusez à l'enfant toute solidarité avec le péché d'autrui, et vous prétendez qu'il est solidaire du bien d'autrui, jusqu'à mériter par là, non pas telle récompense en général, mais même le royaume de Dieu. La profession de foi qu'il fait par un autre ne lui est-elle pas aussi étrangère que le péché qu'il a commis dans un autre ? Nous affirmons donc que le baptême efface tous les péchés, et que celui qui est régénéré se trouve entièrement purifié. Par conséquent, tous les enfants des hommes contractent par la génération la faute qui ne peut être effacée que par la régénération.

30. En disant de la concupiscence qu'« elle n'est pas partout et toujours rebelle à l'esprit », vous confessez qu'elle l'est du moins quelquefois ; et vous n'avouez pas que la guerre qu'elle vous fait soit un véritable supplice ? « Il faut proclamer », dites-vous, « que Dieu a créé les enfants dans le seul état véritablement digne de ses mains, c'est-à-dire dans l'innocence ». Que répondriez-vous donc à celui qui, par piété et pour la plus grande gloire de Dieu, viendrait vous dire qu'il n'a pu sortir des mains de Dieu que des oeuvres belles et parfaites ? Pourtant combien d'êtres viennent au monde difformes, malades, horribles et monstrueux ? et cependant ces êtres, dans leur substance, leurs parties, leur vie et leur existence, n'ont pu être créés que par le Dieu véritable et bon.

31. Vous me sommer de vous dire comment

1. Marc. XVI, 16.

le démon peut oser revendiquer pour lui des enfants qui ont été créés en Jésus-Christ, c'est-à-dire dans sa vertu ? » Dites-moi donc vous-même, si vous le pouvez, comment il revendique pour lui-même, d'une manière claire et formelle, les enfants que tourmentent les esprits immondes. Si vous dites qu'ils lui ont été livrés, vous convenez avec moi du supplice, mais veuillez m'en dire la cause ; vous voyez avec moi le châtement, mais vous qui prétendez que nous ne pouvons être solidaires des fautes de nos parents,

montrez-moi dans les enfants une faute qui ait pu leur mériter ce châtement, car tous deux nous confessons que Dieu est juste. Bien plutôt ne reconnaissez-vous pas que c'est là une partie de ce joug qui pèse si lourdement sur les enfants depuis leur naissance jusqu'à leur mort ? Les infortunes diverses qui viennent si souvent s'abattre sur le genre humain nous prouvent clairement que ces hommes, nés enfants de colère, doivent trouver dans les épreuves, le gage de la promesse qui les appelle à devenir les enfants de la miséricorde et les héritiers du siècle futur; sans oublier que, dans ce bas monde, depuis leur naissance jusqu'à leur mort, ils ne peuvent s'attendre qu'à porter le joug. Il n'est pas même jusqu'aux enfants déjà baptisés qui n'éprouvent parfois les assauts du démon, sans compter les autres malheurs inhérents à notre nature ; ils sont, sans doute, délivrés de la puissance des ténèbres, mais ils ont toujours à craindre de se laisser entraîner par elles dans les supplices éternels.

32. Vous revenez sur ce que vous avez déjà dit; moi-même je vous ai déjà répondu (1), et cependant je ne dois pas laisser vos paroles passer sous silence. Vous dites : « Puisque Dieu, sans aucun mérite personnel de leur part, accorde aux enfants la gloire de la régénération, ne nous enseigne-t-il pas clairement que ces enfants sont par là même sa propriété, son droit, l'objet de sa sollicitude, puisqu'il prévient leur volonté par l'abondance ineffable de ses bienfaits ? » Mais voici qu'il refuse cette même faveur à une multitude d'autres enfants qu'il a créés également innocents, purs et à son image; quel crime ont donc commis ces enfants, pour que Dieu refuse de prévenir leur volonté par l'abondance ineffable de ses bienfaits, et qu'il

1. Plus haut, liv. III, n. 8, 9.

repousse loin. de son royaume ces créatures formées à son image? Si cette exclusion n'est pas pour eux un supplice, ces images de Dieu aussi innocentes que nombreuses n'aimeront donc pas le royaume de Dieu. Si elles l'aiment, elles l'aimeront autant que des âmes innocentes doivent aimer le royaume de celui qui les a créées à son image; et vous pourriez dire que cette séparation ne sera pas pour elles un tourment? D'ailleurs, placez-les où vous voudrez, dans quel état vous voudrez, sous un Dieu juge qui n'est point l'esclave de la fatalité et ne se laisse nullement corrompre par l'acceptation des personnes; toujours est-il qu'elles ne goûteront pas les joies de ce royaume, que posséderont ceux qui n'auront également mérité d'aucune manière ni en bien ni en mal. Or, je dis que si ces enfants n'étaient pas coupables de quelque faute, leur cause étant commune avec les autres, ils ne seraient pas exclus de la participation commune à un aussi grand bienfait. Donc, comme nous l'avons souvent répété, à l'occasion de ces vases de colère, Dieu a voulu faire paraître les richesses de sa gloire sur les vases de miséricorde, comme parle l'Apôtre (1), de crainte qu'ils ne se glorifient comme si cette gloire ils l'eussent méritée par leurs oeuvres, tandis qu'ils doivent se convaincre qu'ils pouvaient très justement partager le sort de tous ceux dont ils partageaient la mort.

33. Si donc vous voulez écouter les enseignements de la sagesse, appliquez aux enfants cette parole formulée par l'Apôtre à la gloire de Dieu le Père : « Qui nous a délivrés de la puissance des ténèbres et transférés dans le royaume de son Fils bien-aimé (2) » ; et cette autre : « Autrefois, et par nature, nous étions nous aussi, comme les autres, des enfants de colère (3) ». Enfin tous ceux qui meurent au péché sont délivrés de la puissance des ténèbres et étaient autrefois des enfants de colère. Or, tous ceux qui sont baptisés dans la mort de Jésus-Christ meurent au péché, afin de vivre pour Dieu. Par conséquent, tous ceux qui sont baptisés en Jésus-Christ sont baptisés dans sa mort. Si donc les enfants sont baptisés en Jésus-Christ, ils meurent au péché et sont délivrés de la puissance des ténèbres, qui faisaient d'eux, par nature, des enfants de colère. Vous faites remarquer que « ces mots de l'Apôtre : Par nature enfants de colère,

1. Rom. IX, 22, 23. — 2. Coloss. I, 13. — 3. Eph. II, 3.

peuvent s'entendre en ce sens: Entièrement enfants de colère ». Cette observation n'aurait-elle pas dû vous faire comprendre que nous soutenons contre vous l'antique foi catholique, car vous ne trouverez nulle part, à moins qu'il n'ait été corrigé ou plutôt faussé dans vos mains, aucun manuscrit latin qui ne porte ces mots: « Par nature ». Les anciens interprètes n'auraient-ils pas dû s'épargner cette expression,

si elle n'était pas exigée par cette antiquité de la foi contre laquelle s'insurge votre criminelle nouveauté ?

34. Mais vous vous faites de vous-même une trop haute idée, pour vouloir vous. mêler à la foule du peuple. De nouveau vous rejetez la croyance, de ce peuple, dans l'âme duquel vous aviez soufflé contre moi toutes les haines possibles, pour faire contre-poids à l'indignation qu'il nourrissait contre vous. Mais en y réfléchissant quelque peu, vous avez parfaitement compris que tous vos arguments étaient frappés d'une honteuse impuissance, auprès de ce peuple attaché du fond de ses entrailles à la vérité et à l'antiquité de la foi catholique. Froissé de cette cruelle déception, vous vous retournez vers ce .peuple pour lui lancer une parole de mépris, et parcourant les différentes classes dont se compose cette innocente multitude de chrétiens, parmi lesquels vous signalez spécialement ces scolastiques auditeurs », vous leur conseillez de s'écrier contre moi : « O temps, ô mœurs ! (1) » Et cependant vous redoutez le jugement de cet humble vulgaire, dans les rangs duquel vous avez pu trouver des partisans assez, furibonds pour tenter de m'effrayer par ces paroles de Tullius Cicéron, comme si « je soutenais que dans l'homme les membres générateurs n'ont pas la même origine que tous les autres membres ». Mais je puis leur répondre : M'attribuer ce langage, c'est un infâme mensonge; je condamne la concupiscence, et non pas les membres; je dénonce le vice, et non pas la nature; cet adversaire qui me calomnie devant vous, ose bien, dans l'Église de Dieu, bravant la majesté de son maître qui est au ciel, faire l'éloge de la concupiscence; s'il était assis parmi les auditeurs, aucun de ses maîtres ne lui proposerait de répéter cet éloge, dans la crainte de blesser profondément votre pudeur naturelle. Enfin, cette foule ne pourrait-elle pas

1. Cicéron. Prem. disc. contre Catilina, et acte 6 contre Verrès.

emprunter à Cicéron les paroles qui vous concernent, et vous dire entre autres choses De notre côté se lève la pudeur, du vôtre la pétulance; la continence est pour nous, « pour vous est la passion (1) ».

35. Mais voici que votre courroux s'enflamme contre je ne sais quels téméraires qui ont osé quitter vos rangs pour embrasser la foi catholique. Toutefois, la meilleure preuve que vous pussiez nous donner de la crainte qu'ils vous inspirent, c'était de n'oser pas nous décliner leurs noms; vous sentiez bien que, vous entendant leur reprocher calomnieusement certains crimes, ils se trouveraient promptement en mesure de vous en reprocher à vous-même, sinon de vrais, du moins de plus probables. Pourtant, quels qu'ils soient, il suffit qu'ils s'inspirent des graves leçons de la sagesse, pour repousser cet indigne moyen de vengeance, et vous pardonner généreusement, selon cette parole de l'Apôtre : « Ne rendez pas le mal pour le mal (2) ». Vous, du moins, ne refusez pas d'entendre les conseils de celui à qui vous avez emprunté ce cri. « O temps, ô mœurs ! » Écoutez cet avis qu'il vous donne : « Autant vous êtes pur de toutes les turpitudes humaines », si toutefois vous en êtes pur, « autant vous devez vous défier de la liberté des paroles; ne dites pas contre les autres ce qui vous ferait rougir, s'il et vous était dit contre vous-même ». Vos lecteurs savent que vous tenez contre certains de vos adversaires que je ne connais pas, un langage que nous sommes loin de trouver sur les lèvres de ceux qui, par amour pour la continence, ont renoncé courageusement à l'hérésie pélagienne. Peu m'importe, du reste, à quels ou quelles sont ceux ou celles que vous trompez en leur faisant croire qu'il me serait arrivé de dire que « même dans un corps carié il est impossible d'enchaîner la passion ». Puisque je déclare que cette concupiscence peut et doit être enchaînée, je la regarde donc comme un mal. Celui qui nie de la concupiscence qu'elle soit un mal, qu'il m'explique comment il peut voir un bien clans une passion qu'il faut sans cesse réprimer, parce qu'elle est sans cesse en guerre contre l'esprit. Je dis donc que la concupiscence peut être réprimée, non-seulement pu les vieillards, mais encore par les jeunes gens; et ce qui m'étonne souverainement, c'est que

1. Cicér. Deuxième disc. contre Catil. — 2. I Pierre, III, 9.

cette passion puisse être louée par des hommes qui aimeraient la continence.

36. Qui d'entre nous. a jamais dit que « le mal transmis originellement aux enfants peut exister ou a jamais existé en dehors de la substance à laquelle il adhère? » Supposant que nous enseignons cette erreur, vous en appelez au jugement des dialecticiens, et vous vous riez du pauvre peuple, comme si j'en appelais contre vous à son jugement, quand. il est certain que de semblables matières ne sont pas

de sa compétence. J'ajoute que, si vous n'aviez pas fait de ces sujets l'objet d'une étude particulière, la machine du dogme Pélagien aurait été privée de son architecte nécessaire. Si vous voulez vivre, gardez-vous de rechercher cette sagesse de langage qui anéantit la croix de Jésus-Christ (1). Déjà, dans le livre précédent, nous avons étudié la communication qui se fait, non point par voie de migration, mais par voie d'affection, des qualités de certaines substances à d'autres substances (2). Si vous dédaignez le jugement du peuple, prêtez l'oreille à la sentence de ces juges dont je vous ai parlé dans mes deux premiers livres, et que je vous ai montrés jouissant dans l'Eglise de Jésus-Christ de l'autorité la plus haute et la plus imposante.

37. Comment donc osez-vous accuser de prévarication le pape Zozime d'heureuse mémoire, pour vous donner le droit de persévérer dans votre dérèglement? Ce pape ne s'est point départi de la ligne de conduite tracée par son prédécesseur, dont vous avez craint de prononcer le nom ; toutes vos prédilections sont pour Zozime, parce qu'il se montra d'abord d'une très-grande condescendance à l'égard de Célestins, qui s'était déclaré tout prêt à corriger tout ce qui, dans votre doctrine, pourrait paraître répréhensible, et avait promis de se conformer absolument aux lettres du pape Innocent.

38. Souvenez-vous de l'insultante ironie avec laquelle vous nous objectez la dissension qui se forma parmi le peuple romain, quand il fut question de choisir un successeur à Zozime. Veuillez me dire si ces troubles n'ont eu pour cause que la libre volonté du peuple. Si vous le niez, comment donc défendez-vous le libre arbitre ? Si vous l'affirmez, comment donc pouvez-vous voir dans ce fait « la preuve évidente de la vengeance

1. I Cor. I, 17. — 2. Plus haut, liv. V, n. 51.

de Dieu » ; et comment, au mépris de vos propres doctrines, affectez-vous de nous faire croire que Dieu lui-même s'est armé de sa justice pour vous venger? Vous nous concédez peut-être aujourd'hui ce que jusque-là vous nous aviez refusé avec une incroyable obstination, à savoir que, par un jugement mystérieux de Dieu, l'on rencontre parfois dans les volontés même des hommes telle ou telle disposition qui est à la fois un péché et un châtement du péché ! Si telle n'était point la pensée qui vous inspire, de quel droit pourriez-vous dire que telle conduite tenue par les hommes est une vengeance de Dieu ? Remarquons enfin que l'Eglise romaine n'avait pas encore condamné les Pélagiens, lorsque survint le conflit entre le bienheureux Damas et Ursicinus.

39. Vous me reprochez ensuite « d'avoir changé d'opinion, puisque, au début de ma conversion, je pensais absolument comme vous ». Mais vous êtes trompeur ou trompé, soit que vous cherchiez l'occasion de calomnier ma doctrine, soit que vous ne la compreniez pas, ou plutôt que vous ne preniez même pas la peine de lire ce que j'ai écrit à cette époque. Que le péché soit entré dans le monde par un seul homme, et la mort par le péché, et qu'ainsi la mort soit passée dans tous les hommes, par celui en qui tous ont péché (1) ; c'est là une vérité que j'ai crue et enseignée dès le commencement de ma conversion, comme je la crois et l'enseigne aujourd'hui. Pour preuve, je vous renvoie à mes ouvrages d'une date antérieure à mon élévation au sacerdoce, et à peu près contemporains de ma conversion; je connaissais peu alors les saintes Ecritures, et cependant ma croyance et mes discours, ou mes discussions ont toujours été conformes à l'antique enseignement de l'Eglise. Ces misères aussi profondes que manifestes, qui rendent l'homme semblable à la vanité, font de ses jours une ombre qui passe avec rapidité (2), et de lui-même une vanité universelle (3), je les ai toujours regardées comme une triste conséquence de ce péché originel, dans lequel le genre humain est tombé tout entier. Le seul libérateur possible, c'est celui qui a dit : « La vérité vous délivrera (4); je suis la vérité (5); si le Fils vous délivre, vous serez vraiment libres (6) ».

1. Rom. V, 12. — 2. Ps. CXLIII, 4. — 3. Id. XXXVIII, 6. — 4. Jean, VIII, 32. — 5. Id. XIV, 6. — 6. Id. VIII, 36.

242

C'est de la vanité que la vérité nous délivre, mais selon la grâce, et non selon nos mérites; par miséricorde et non par obligation. La justice avait exigé que nous fussions soumis à la vanité ; la miséricorde demande que nous soyons délivrés par la vérité, et tous les mérites que nous pouvons acquérir, nous proclamons qu'ils ne sont en nous que des dons de Dieu.

40. Discutons maintenant cette autre calomnie dont il vous plaît de me charger. J'aurais dit : « des hommes baptisés qu'ils sont en partie purifiés ; et cette doctrine apparaîtrait surtout dans mes sermons ». En conséquence, vous vous proposez surtout, dans votre discussion, d'étudier ces discours dans lesquels vous croyez trouver la preuve de votre assertion calomnieuse. Béni soit Dieu, car j'ai toujours enseigné que « la concupiscence de la chair ne doit pas être imputée au mariage, mais tolérée dans le mariage. « Elle n'est pas un bien résultant de l'union naturelle, mais un mal survenu en conséquence de l'ancien péché. Aussi suffit-elle à nous expliquer pourquoi les fruits issus du mariage juste et légitime des enfants de Dieu, naissent non pas enfants de Dieu, mais enfants du siècle. En effet, les parents déjà régénérés engendrent, non pas en tant qu'ils sont les enfants de Dieu, mais en tant qu'ils sont encore les enfants du siècle. Le Sauveur n'a-t-il pas dit formellement : Les enfants de ce siècle engendrent et sont engendrés (1) ? Dès lors, en tant que nous sommes encore les enfants de ce siècle, notre homme extérieur se corrompt, et ne peut engendrer que des enfants de ce siècle: et pour devenir les enfants de Dieu, nous avons besoin que notre homme intérieur se renouvelle de jour en jour (2). Il est vrai que l'homme extérieur a été sanctifié par le baptême, et a reçu l'espérance de l'incorruption future, voilà pourquoi c'est avec raison qu'il est appelé le temple de Dieu (3) ; toutefois cette glorieuse dénomination a pour principe, non pas seulement la sanctification présente, mais cette espérance ainsi formulée par l'Apôtre : Possédant les prémices de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes, dans l'attente de l'adoption divine, dont l'effet sera la rédemption de nos corps (4). Si donc, selon l'Apôtre, nous

1. Luc, XX, 34. — 2. II Cor. IV, 16. — 3. I Cor. III, 16. — 4. Rom. VIII, 23.

attendons la rédemption de notre corps, « nous ne possédons encore cette rédemption qu'en espérance, et non en réalité (1) ». Tout ce qu'expriment ces paroles, le chrétien baptisé l'éprouve art dedans de lui-même, et s'écrie avec l'Apôtre : « Nous gémissons en nous-mêmes » ; ou encore : « Pendant que nous sommes dans ce corps, comme dans une tente, nous gémissons sous sa pesanteur (2) »; et enfin, comme l'auteur de la sagesse : « Ce corps corruptible appesantit l'âme, et cette habitation terrestre comprime l'essor de l'esprit vers ses nombreuses pensées (3) ». Pour vous, immortel concitoyen des anges dans le ciel, vous vous riez des plaintes de notre faiblesse et de notre mortalité ; et, déroulant fallacieusement ces plaintes, vous m'accusez de dire que « la grâce ne produit pas la parfaite rénovation de l'homme ». Ce n'est point là ce que j'avance; écoutez ma doctrine. La grâce renouvelle parfaitement l'homme, puisqu'elle le conduit à l'immortalité du corps, et à la félicité parfaite. Pour le moment elle le renouvelle, quant à ce qui regarde la délivrance de tous les péchés, non pas quant à ce qui regarde la délivrance de tous les maux et de toute corruption de notre mortalité, sous le poids de laquelle notre âme se sent toujours accablée. De là ce gémissement que l'Apôtre exhale pour lui-même, quand il s'écrie : « Nous gémissons en nous-mêmes ». Quant à la perfection dont nous conservons l'espérance, nous entrons par le baptême dans la voie qui doit nous y conduire. Du reste, tous les enfants du siècle ne sont pas pour cela les enfants du démon, tandis que tout enfant du démon est nécessairement enfant du siècle. Même parmi les enfants de Dieu, il en est qui sont encore enfants du siècle, voilà pourquoi ils se marient; quant aux enfants qu'ils engendrent dans la chair, ils ne sont pas les enfants de Dieu, car pour devenir les enfants de Dieu, il leur faut naître de Dieu, et non pas de la chair, du sang, de la volonté de l'homme ou de la volonté de la chair (4). Ainsi donc, par le baptême, la sanctification est conférée au corps lui-même, et cependant le temps n'est point encore venu pour lui de dépouiller cette corruption, qui est pour l'âme un fardeau si pesant. Ces corps, je les suppose aussi chastes

1. Du Mariage et de la Conc, liv. I, n. 19, 20. — 2. II Cor. V, 4. — 3. Sag. IX, 15. — 4. Jean, I, 13.

que possible, précisément parce que les membres n'obéissent pas aux désirs du péché, et méritent ainsi d'appartenir au temple de Dieu; toutefois, la grâce n'a point encore achevé son oeuvre de perfection dans cet édifice mortel, tout le temps que la chair convoite contre l'esprit et soulève ces mouvements mauvais contre lesquels il faut une répression énergique, tout le temps aussi que l'esprit convoite contre la chair

(1), pour assurer la persévérance de la sainteté.

41. Personne n'ignore qu'en votre qualité d'illustre docteur vous voulez bien nous apprendre que, « si la chair convoite, c'est parce que l'âme convoite charnellement ». En effet, retranchez l'âme, il n'y a plus de possible aucune concupiscence de la chair. Pour convoiter, il faut d'abord vivre et sentir; les eunuques n'éprouvent-ils pas eux-mêmes une certaine concupiscence contre laquelle doit s'armer leur chasteté ? sans doute cette concupiscence est moins violente, parce qu'elle ne trouve plus de matière sur laquelle elle puisse agir; voilà pourquoi la chasteté rencontre dans la passion beaucoup moins de résistance. Cependant la lutte existe, et la chasteté a besoin encore de toute son énergie pour enchaîner ces instincts dépravés dont nous trouvons un exemple dans cet eunuque de Valentinien le Jeune, Calligonus, convaincu de crime par les aveux d'une concubine, et frappé à mort par un glaive vengeur. D'ailleurs, ces paroles de l'Ecclésiastique : « Contemplant de mes yeux et gémissant comme un eunuque serrant une vierge dans ses bras et soupirant (2) », ne prouvent-elles pas que l'homme physiquement impuissant à satisfaire ses désirs n'en éprouve pas moins les affections de la concupiscence de la chair? Voilà pourquoi l'âme, par les mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit, s'oppose à ces autres mouvements qu'elle ressent selon la chair; et réciproquement, par les mouvements qu'elle ressent selon la chair, elle s'oppose à ces autres mouvements qu'elle éprouve selon l'esprit. De là cette proposition : « La chair convoite contre l'esprit et l'esprit contre la chair ». De là aussi nous disons de notre âme qu' « elle se renouvelle de jour en jour (3) ». N'est-ce point de sa part avancer dans la sainteté, que d'affaiblir et de diminuer de plus en plus ces cupidités charnelles aux-

1. Gal. V, 17. — 2. Eccli. XXX, 21. — 3. II Cor. IV, 16.

quelles elle refuse son consentement? C'est à des chrétiens que l'Apôtre disait : « Mortifiez vos membres qui sont sur la terre ». Il nomme aussitôt la fornication, la concupiscence mauvaise et l'avarice (1). Comment donc un homme déjà baptisé mortifie-t-il la fornication qu'il ne commet pas, et « dans laquelle », selon vous, « il n'a rien à mortifier? » Comment, dis-je, obéit-il à ce précepte de l'Apôtre : « Mortifiez la fornication? » N'est-ce point en combattant ces désirs auxquels il ne consent pas, et qui vont toujours s'affaiblissant, sans disparaître jamais, dans tous ceux qui marchent vers la perfection et ne commettent la fornication ni dans leur consentement, ni dans leurs oeuvres ? C'est là ce qui se passe dans le temple de Dieu quand, avec la grâce divine, on y accomplit les commandements du Seigneur. Les oeuvres de l'esprit s'y développent, les oeuvres de la chair y sont enchaînées par la mortification. « Car si vous vivez selon la chair, vous mourrez, et si par l'esprit vous mortifiez les oeuvres de la chair, vous vivrez ». Pour mieux nous faire comprendre que ces précieux résultats ne sont dus qu'à la grâce, l'Apôtre ajoute aussitôt : « Car ceux-là sont les enfants de Dieu, qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu (2) ». Tous ceux donc qui se laissent conduire par l'Esprit de Dieu, mortifient par l'esprit les oeuvres de la chair.

42. Les chrétiens ont donc tout tracé le plan de ce qu'ils doivent faire en eux-mêmes, c'est-à-dire dans le temple de Dieu, que nous construisons dans le temps pour en faire la dédicace à la fin du monde. Ce temple est construit après la captivité, comme l'indique clairement l'inscription du psaume, c'est-à-dire après l'expulsion de l'ennemi qui nous retenait captifs. N'est-il pas étonnant que, dans la classification des psaumes, le psaume de la dédicace du temple précède le psaume de sa construction? Si le psaume de la dédicace précède, c'est parce qu'il chante cette demeure dont l'Architecte a dit : « Détruisez ce temple, et je le reconstruirai en trois jours (3) ». Le suivant, composé pour la reconstruction du temple après la captivité, prophétisait l'Eglise. Il commence ainsi : « Chantez au Seigneur un cantique nouveau ; que toute la terre chante au Seigneur (4) ».

1. Coloss. III, 5. — 2. Rom. VIII, 13, 14. — 3. Jean, II, 19. — 4. Ps, XCV, 1, 2.

Que Dieu garde les chrétiens de cet orgueil insensé qui leur ferait croire qu'ils ont atteint la perfection, parce qu'il est écrit: « Le temple de Dieu est saint, et c'est vous qui êtes ce temple (1) ; ne savez-vous pas que vos corps sont le temple de l'Esprit-Saint que vous avez reçu de Dieu (2)? Nous sommes les temples vivants de Dieu (3) » ; et autres paroles du même genre. Il ne s'agit dans tous ces passages que

d'une vocation à devenir le temple de Dieu; et la construction de ce temple s'opère par la mortification de nos membres qui sont sur la terre. En effet, quoique nous soyons déjà morts au péché, et que nous vivions pour Dieu, cependant nous trouvons toujours en nous de quoi mortifier, si nous ne voulons pas que le péché règne dans notre corps mortel et nous rende esclave de ses convoitises (4). Nous avons été arrachés à cet esclavage par la rémission pleine et parfaite de nos péchés, et cependant il nous reste assez d'ennemis pour contraindre les âmes chastes à une guerre continuelle. Qu'il me suffise de nommer cette concupiscence dont les époux chrétiens savent faire un bon usage. Malgré ce bon usage, la génération se fait toujours dans le mal, et le bien qui en sort n'est pas sans un mélange de mal; voilà pourquoi il doit renaître, s'il veut être délivré de ce mal. L'enfant que Dieu crée et que l'homme engendre est bon en lui-même en tant qu'il est homme; et cependant il apporte aussi le mal en naissant, puisque la régénération seule peut le délivrer du mal qui lui est transmis par le premier et le plus grand de tous les péchés.

43. Vous ne pouvez croire, dites-vous, «que dans le sein d'une femme baptisée, dont le corps est le temple de Dieu, l'homme soit a formé de telle sorte qu'il tombe sous le joug du démon, jusqu'à ce qu'il renaisse en Dieu et pour Dieu ». Mais ce qui m'étonne bien plus encore, c'est que Dieu agisse là où il ne demeure pas. Il n'habite pas dans un corps soumis aux péchés (5), et cependant c'est lui qui crée l'homme dans le sein d'une prostituée. Il touche à tout avec sa pureté parfaite, et rien de souillé ne saurait l'atteindre (6). Enfin, mon étonnement est à son comble, lorsque je le vois quelquefois adopter pour enfant celui qu'il forme dans le sein de

1. I Cor. III, 17. — 2. Id. VI, 19. — 3. II Cor. VI, 16. — 4. Rom. VI, 12. — 5. Sag. I, 4. — 6. Id. VII, 24, 25.

la femme la plus impudique, tandis qu'il refuse quelquefois la même faveur à celui qu'il forme dans le sein d'une mère chrétienne et pieuse. Celui-là, je ne sais par suite de quelle prévision, a le bonheur d'arriver as baptême, tandis que celui-ci est frappé d'une mort prématurée qui le prive de ce bienfait. C'est ainsi que Dieu, dont la puissance gouverne toutes choses, établit comme cohéritier de Jésus-Christ celui-là même qu'il a formé dans la sentine du démon, tandis qu'il refuse l'entrée de son royaume à celui qu'il a formé dans son temple. Ou bien, s'il veut la lui donner, pourquoi donc ne fait-il pas ce qu'il veut? Vous n'avez pas à nous objecter ici, comme vous le faites pour les adultes, que Dieu veut et que l'enfant ne veut pas. Puisqu'on ne peut invoquer ici ni l'immobilité du destin, ni la témérité de la fortune, ni la dignité de la personne, que reste-t-il devant nous, si ce n'est la profondeur de la miséricorde et de la vérité? Sachons donc et comprenons cet incompréhensible mystère des deux hommes, par l'un desquels le péché est entré dans le monde, et dont l'autre efface les péchés du monde; comprenons que tous les enfants de la concupiscence charnelle, de quelque manière qu'ils naissent, subissent justement ce joug qui pèse si lourd sur la, enfants d'Adam ; comprenons enfin que tous ces enfants de la grâce spirituelle, de quelque manière qu'ils naissent, sont appelés, sans aucun mérite de leur part, à goûter les douceurs du joug des enfants de Dieu. Par conséquent, il subit la condition de sa nature celui qui, formé dans un corps étranger qui est le temple de Dieu, est cependant édifié de telle sorte qu'il ne soit pas lui-même le temple de Dieu, quoiqu'il soit construit dans le temple de Dieu. Si le corps d'une mère est devenu le temple de Dieu, c'est par grâce et non par nature, et cette grâce est conférée, non point par la conception, mais par la régénération, Si l'enfant qui naît faisait essentiellement partie intrinsèque du corps de sa mère, devrait-on baptiser cet enfant, supposé que si mère ait été baptisée, à l'article de la mort, pendant qu'elle le portait dans son sein? Pourtant on baptise cet enfant, et il ne vient à personne de dire qu'il ait été baptisé Jeu fois. Quoique dans le sein de sa mère, cet enfant n'était donc pas une partie du corps maternel ; et cependant, sans être le temple (245) de Dieu, il était créé dans le temple de Dieu. De même, dans une femme fidèle Dieu crée un enfant infidèle; de plus, ce sont ses parents eux-mêmes qui lui ont transmis cette infidélité qu'ils n'avaient plus, il est vrai, quand ils ont engendré, mais qu'ils avaient eue également, quand ils avaient pris naissance. Ils ont donc transmis ce dont ils avaient été délivrés par la semence spirituelle dans laquelle ils avaient été régénérés, et ils l'ont transmis parce qu'il existait dans la semence charnelle par laquelle ils ont engendré cet enfant.

44. Oui, sans doute, le corps lui-même est sanctifié dans le baptême, et cette sanctification a pour résultat d'abord d'effacer tous les péchés passés, et ensuite de conférer à l'homme assez de puissance pour résister à la concupiscence de la chair qu'il porte en lui-même. Quant à détruire entièrement cette concupiscence, le baptême ne va pas jusque-là; d'où il suit rigoureusement que l'enfant

subit les suites de cette concupiscence et les subira jusqu'à la mort, à moins qu'il ne renaisse en Jésus-Christ. Quand donc m'avez-vous surpris, disant dans mes discours ou dans mes livres que « les hommes reçoivent dans le baptême, non pas un renouvellement, mais un quasi-renouvellement; non pas une délivrance, mais une quasi-délivrance; non pas le salut, mais un quasi-salut? » Loin de moi la pensée de regarder comme vaine la grâce de ce sacrement, dans lequel j'ai été régénéré par l'eau et le Saint-Esprit, dans lequel j'ai reçu la rémission de tous mes péchés, soit de celui que j'avais apporté en naissant, soit de ceux dont je m'étais rendu coupable. J'ai reçu cette rémission, afin que je sache ne point succomber à la tentation, entraîné et séduit par ma concupiscence, et afin que je sois exaucé quand je m'écrie avec tous mes frères d'ici-bas : « Pardonnez-nous nos offenses (1) ». Quant à la complète disparition de cette concupiscence, je ne l'espère que dans l'éternité, où dans mes membres il n'y aura plus aucune loi pour s'opposer à la loi de mon esprit (2). Je ne frappe donc point d'inanité la grâce de Dieu; son ennemi, c'est vous-même, et voici que, courant après la vaine fumée de la gloire et de la jactance, vous invoquez, dans votre discussion, l'autorité d'un Epicure, a qui a attribuait aux dieux, non pas un corps, mais

1. Matt. VI, 12. — 2. Rom. VII, 23.

une sorte de corps; non pas du sang, mais une sorte de sang (1) ». Puis vous saisissez cette occasion pour vous laisser aller à une digression, aussi inepte que folle, sur des opinions de philosophes qui n'ont aucun rapport avec le sujet que nous traitons. Qui d'entre nous a jamais dit : « Tout ce que nous faisons en ce monde doit être regardé comme un péché? » Est-ce que Jésus-Christ lui-même n'est pas passé en faisant le bien, afin de nous soustraire à l'influence mauvaise du siècle présent?

45. C'est pour nous un devoir d'examiner avec quel soin et quelle habileté vous commentez ce passage de saint Paul : « Nous ne sommes encore sauvés qu'en espérance », et le reste jusqu'à ces mots : « La rédemption de notre corps (2) ». Vous affirmez que « cette résurrection ne remet aucun péché, mais a seulement purifié les mérites de chacun ». « En effet », dites-vous, « Dieu rend à chacun selon ses oeuvres » ; pourquoi donc ne nous apprenez-vous point par quelles oeuvres les enfants mériteront d'entrer dans le royaume de Dieu ? Aucun péché, sans doute, ne sera remis dans ce royaume ; et pourtant, si du moins au jugement dernier ne pouvait se faire cette rémission, le Seigneur aurait-il dit de certain péché qu' « il ne sera pardonné ni dans le siècle présent, ni dans le siècle futur (3) ? » N'est-ce pas cette rémission qu'espérait le bon larron, quand il s'écriait : « Sou venez-vous de moi, quand vous serez entré dans votre royaume (4) ? » Du reste, comme c'est là. une matière très-difficile, je ne crois pas devoir en précipiter la solution. Mais si Dieu, dans son royaume, ne remet aucun péché à ses enfants, n'est-ce point parce qu'il ne trouve en eux aucun péché à pardonner? Et comment pourrait-il y avoir des péchés là où l'esprit, non-seulement ne consent pas à la concupiscence, mais ne convoite même plus contre la chair, puisque la chair elle-même ne convoite plus contre l'esprit? Là se trouve le salut ineffable et parfait, de tous points supérieur à la justification du baptême; car si, dans le baptême, tous les péchés sont remis, il reste toujours cette concupiscence charnelle contre laquelle, de la part des époux, comme de la part des vierges, doit s'engager un glorieux combat, pourvu, du

1. Cicéron. Liv. III de la Nature des Dieux. — 2. Rom. VIII, 24, 23. — 3. Matt. XII, 32. — 4. Luc, XIII, 42.

246

moins, qu'ils aient quelque désir d'avancer dans la perfection. Vous confessez vous-même cette vérité (1), mais je ne puis m'expliquer par quel malencontreux hasard vous ne vous entendez pas vous-même, quand il vous arrive de parler en faveur de la vérité.

46. Décrivant cette suprême félicité de la résurrection, vous vous écriez : « Aucun juste n'y rendra livide son propre corps et ne le réduira en servitude ; aucun n'humiliera son âme sur la dureté de sa couche et dans la saleté des membres ». Dites-moi donc pourquoi en agit ainsi celui qui n'avait apporté aucune souillure au baptême ; pourquoi il ose rendre livide le temple de Dieu ? Est-ce que ses membres ne sont pas aussi les membres du temple de Dieu ? Pourquoi donc n'est-ce point par des parfums suaves, mais par la corruption de son temple, qu'il attire sa présence, ou qu'il implore sa miséricorde, ou qu'il calme sa colère ? Ce qu'il châtie, dompte, subjugue, opprime dans le temple de Dieu, même par la laideur et la corruption de ce temple de Dieu, direz-vous que ce n'est point un mal ?

Ne voyez-vous pas, ne comprenez-vous pas qu'en persécutant avec tant de violence son propre corps, s'il n'y trouve rien qui déplaît à Dieu, sa persécution, par cela même qu'elle est inutile, fait à Dieu la plus grande injure? Pourquoi ces tergiversations, ces incertitudes? confessez donc hautement l'évidence de la vérité. Cette lividité, cette corruption dont vous nous parlez et qu'il poursuit dans sa chair, c'est bien ce que l'Apôtre nous désignait en ces termes : « Je sais que le bien n'habite pas en moi. c'est-à-dire dans ma chair (2) ». Pourquoi niez-vous que ce soit aussi le cri du chrétien, puisque vous reconnaissez la réalité de cette parole dans la lividité du corps et dans la corruption des membres ? L'expérience que les saints en font en eux-mêmes ne leur est infligée ni par la colère de Dieu, ni par la haine de leurs ennemis, mais par les efforts de la lutte que leur impose la continence. Mais pourquoi cette épreuve, si ce n'est parce que ici-bas l'esprit convoite contre la chair ? C'est là ce qu'assurément vous avez éprouvé vous-même. Dans votre description du bonheur de la vie future, vous ajoutiez : « Personne ne soumettra cette heureuse impudence aux outrages, ses joues aux soufflets, et ses épaules aux mauvais

1. Plus haut, liv. III, n. 42. — 2. Rom. VII, 18.

traitements ; la faiblesse n'aura plus à craindre les brutalités de la force ; la frugalité ne luttera plus contre la disette, la magnanimité contre les chagrins » ; vous auriez dû ajouter : « La chasteté contre la concupiscence de la chair », et vous terminez précipitamment : « Ni la patience contre la douleur ». Vous ne parlez donc absolument que des peines extérieures contre lesquelles on doit s'armer de force et de courage, sans dire un seul mot de ces mouvements intérieurs que l'on doit comprimer par la continence. Irez-vous nous accuser pas de beaucoup de lenteur intellectuelle, parce que nous n'avons pas compris que c'était à cela que vous faisiez allusion, lorsque vous nous parliez de la lividité du corps, du travail et de la corruption des membres ? Quand un homme fort se sent poursuivi, non point par un ennemi extérieur, mais par sa propre nature, c'est en lui-même qu'il trouve l'adversaire sur lequel il lui faut remporter la victoire.

47. N'oubliez pas que vous n'avez pas pu nous expliquer pourquoi l'Apôtre s'est servi de ces mots : « Attendant l'adoption (1) », lui qui déjà avait été adopté dans le bain de la régénération. Vous ajoutez de nouveau que « personne ne hait sa propre chair ». Qui donc a jamais soutenu le contraire ? Et cependant vous avouez que cette même chair doit être soumise à la répression de la discipline. Sur ce point encore vous formulez le langage de la vérité, mais hélas ! vous ne voulez pas l'entendre. Pourquoi donc la chair a-t-elle besoin d'être réprimée par les fidèles, si, depuis le baptême, il n'y a plus rien en elle qui convoite contre l'esprit ? Pourquoi le temple de Dieu se réprime-t-il par lui-même, si rien en lui ne résiste à l'Esprit de Dieu ? Et non-seulement ce mal existe en nous, mais il y produirait les plus tristes résultats, si la faute à laquelle nous étions enchaînés n'avait vu ses liens se briser par la rémission des péchés. En tant que faute, ce mal originel nous est pardonné par la miséricorde de Dieu ; et en tant qu'habitude, il doit être comprimé par la continence, si nous ne voulons pas lui laisser la victoire. Empêchons-le donc de nous nuire, jusqu'à ce que la mort, en le guérissant, le détruise. Ainsi donc le baptême nous confère la rémission de tous les péchés, soit du péché originel, soit des péchés actuels commis par

1. Rom. VIII, 23.

247

ignorance ou avec connaissance. L'apôtre saint Jacques nous dit : « Chacun est tenté par sa propre concupiscence qui le charme et qui l'attire dans le péché ; et ensuite, quand la concupiscence a conçu, elle enfante le péché, et le péché engendre la mort (1) » ; or, ces paroles établissent une distinction réelle entre le fruit conçu et l'auteur de cette conception. Ce qui enfante, c'est la concupiscence ; ce qui est enfanté, c'est le péché. Mais la concupiscence n'enfante qu'autant qu'elle a conçu, et elle ne conçoit qu'autant qu'elle a obtenu l'assentiment de la volonté pour commettre le mal. Lutter contre elle, c'est donc l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché. Après donc que nous avons reçu dans le baptême la rémission de tous les péchés, c'est-à-dire de tous les fruits de la concupiscence, si vous soutenez que la concupiscence elle-même a été détruite, expliquez-moi comment, pour l'empêcher de concevoir, les saints ont encore besoin de la combattre par la maigreur de leur corps, la mortification de leurs

membres et la répression de leur chair » ; car ce sont là vos propres paroles. Comment, dis-je, la maigreur, la mortification et la répression du temple de Dieu, peuvent-elles être les armes dont les saints doivent se servir contre la concupiscence; si cette concupiscence est entièrement détruite par le baptême? Non, elle ne l'est pas ; et loin de nous guérir de cette triste maladie, le bain de la régénération a laissé très-vivace en nous le sentiment de sa présence dans notre chair.

48. Quelles seraient donc l'imprudence et l'impudence, l'effronterie, l'obstination et la perversité, je dis même la démence et la folie, d'un homme qui avouerait la culpabilité des péchés et nierait que la concupiscence des péchés fût un mal, quoiqu'il lui opposât la convoitise de l'esprit pour l'empêcher de concevoir et d'enfanter le péché? Comment donc un mal de cette nature et de cette force, par sa seule présence, ne nous tiendrait-il pas dans la mort et ne nous entraînerait-il pas dans la mort éternelle, si le lien qui nous enchaîne à lui n'était rompu dans cette rémission de tous les péchés, laquelle s'opère dans le baptême? En vertu de ce lien de mort qui nous rattache au premier Adam, et qui ne peut être rompu que par le second Adam, tous les enfants nous sont présentés dans un

1. Jacq. I, 14, 15.

état de mort véritable, non pas de cette mort qui sépare notre âme de notre corps, mais de cette mort spirituelle dans laquelle étaient ensevelis tous ceux pour qui Jésus-Christ est mort. Car, dit l'Apôtre, et nous ne pouvons trop souvent répéter ces paroles : « Nous savons qu'un seul est mort pour tous, donc tous sont morts, et il est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne vivent plus pour eux-mêmes, mais pour celui qui est mort pour tous et qui est ressuscité (1) ». Ils vivent donc, ceux pour qui est mort celui qui vivait, afin qu'ils vécussent. Cette vérité nous est encore plus clairement exprimée en ces termes : Ils sont délivrés du lien de la mort, ceux pour qui a bien voulu mourir celui qui était libre entre les morts (2). Et mieux encore Ceux-là sont délivrés du péché, pour qui est mort celui qui n'avait jamais été dans le péché. Il n'est mort qu'une fois, et cependant il meurt chaque fois que, dans sa mort, est baptisé un homme de quelque âge qu'il soit; c'est-à-dire que la mort de celui qui fut toujours sans péché, communique ses mérites à celui qui, après avoir été mort dans le péché, est assez heureux pour être baptisé dans la mort de Jésus-Christ, et par ce moyen mourir au péché.

49. Vous invoquez ce passage de l'Apôtre Ne vous y trompez pas ; ni les fornicateurs ni les adorateurs des idoles », et autres qu'il énumère, « ne posséderont le royaume de Dieu ». Or, c'est à tous ces crimes que se trouvent entraînés tous ceux qui consentent aux mouvements coupables et honteux de cette concupiscence que vous louez. C'est ce qu'indique l'Apôtre : « Vous avez été ces coupables, mais vous avez été purifiés, mais vous avez été sanctifiés (3) ». Il constate donc qu'il s'est fait en eux une grande amélioration, non pas en ce sens qu'ils soient dépouillés de toute concupiscence, ce qui ne saurait se faire en ce monde, mais en ce sens qu'ils savent ne plus lui obéir, et c'est ce qui arrive pour toute vie sérieusement bonne et chrétienne; enfin, c'est aussi pour eux une amélioration et un bonheur de savoir que la grâce a brisé en eux le lien qui les enchaînait au mal, et cette délivrance ne peut s'opérer que par la régénération. Vous donc qui pensez que, « si la concupiscence était un mal, « elle cesserait d'exister dans celui qui reçoit

1. II Cor. V, 11, 15. — 2. Ps. LXXXVII, 6. — 3. I Cor. VI, 9-11.

248

le baptême », vous êtes dans l'erreur la plus profonde. Le baptême nous délivre de tous les péchés, mais non pas de tous les maux; ou bien, pour être plus exact, il nous délivre de la culpabilité de tous les maux, mais non pas de tous les maux eux-mêmes. Sommes-nous donc délivrés de la corruption du corps? Ne portons-nous pas en nous ce mal qui appesantit notre âme? Et s'est-il trompé celui qui a dit : « Le corps corruptible appesantit l'âme (1) ? » Sommes-nous délivrés du mal de l'ignorance, qui est la cause d'une multitude de péchés? Est-ce un mal si léger que celui qui empêche l'homme de percevoir ce qui est de l'Esprit de Dieu? Parlant des chrétiens, l'Apôtre disait : « L'homme animal ne perçoit pas les choses qui sont de l'Esprit de Dieu; elles lui paraissent une folie, et il ne peut les comprendre, parce qu'on ne peut en juger que par une lumière spirituelle (2) ». Un peu plus loin il ajoute : « Aussi, mes frères, je n'ai pu vous parler comme à des hommes spirituels, mais comme à des personnes encore charnelles. Comme à

de petits enfants en Jésus-Christ, je ne vous ai donné que du lait, et non pas des viandes solides, parce que vous n'étiez pas encore capables de vous en nourrir, et à présent même, vous ne l'êtes pas encore, parce que vous êtes encore charnels. Car, puisqu'il y a parmi vous des jalousies, des disputes, n'est-il pas visible que vous êtes charnels, et que vous vous conduisez selon l'homme ? » Voyez quels ne sont pas les maux qu'il attribue au mal de l'ignorance. D'ailleurs, je ne pense pas qu'il s'adressait alors à des catéchumènes. Eussent-ils été des enfants en Jésus-Christ, s'ils n'avaient pas encore reçu le sacrement de la régénération? Si vous en doutez, écoutez ce que l'Apôtre leur dit un peu plus loin : « Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu, et que l'Esprit de Dieu habite en vous (3)? » Cette fois, vous ne douterez pas, vous ne nierez pas qu'il fallait qu'ils fussent baptisés, pour pouvoir être le temple de Dieu, la demeure de l'Esprit de Dieu. Déjà même il leu avait dit : « Avez-vous donc été baptisés au nom de Paul (4)? » Avouez dès lors que le bain de la régénération, en les purifiant, sans aucun doute, de tous leurs péchés, ne les avait pas délivrés de ce grand mal de

1. Sag. IX. 15. — 2. I Cor. II, 14, 15. — 3. I Cor. III, 1, 2, 16. — 4. Id. I, 13

l'ignorance. Par suite de ce mal de l'ignorance, les choses qui sont de l'Esprit de Dieu n'étaient que folie pour ce temple de Dieu dans lequel habitait l'Esprit de Dieu. Niais pourvu qu'ils se perfectionnassent de jour en jour, et qu'ils continuassent à marcher dans la voie où ils venaient de s'engager, la vraie science devait leur être départie de plus en plus, et le mal de l'ignorance diminuer dans la même proportion. Non-seulement cette ignorance peut diminuer, mais nous croyons même que dès cette vie elle peut entièrement disparaître ; j'entends après le baptême; ai-je jamais dit que ce fût par la vertu directe du baptême? Quant à la concupiscence elle-même, personne ne doute qu'elle puisse diminuer en cette vie, mais non pas disparaître entièrement.

50. Toutes les souillures que ces maux nous avaient fait contracter sont donc effacées dans le baptême. Ces maux eux-mêmes sont pardonnés dans ceux qui renaissent, et ils vont diminuant dans ceux qui tendent à la perfection. L'ignorance diminue à la lumière sans cesse croissante de la vérité; la concupiscence diminue sous les ardeurs de plus en plus vives de la charité. Or, nous n'avons de nous-mêmes ni la vérité ni la charité. Car « nous n'avons pas reçu l'esprit de ce monde, mais l'esprit qui vient de Dieu, afin que nous sachions quels biens Dieu nous a donnés (1) ». Il suit de là que la concupiscence est encore pour nous un plus grand mal que l'ignorance, parce que l'ignorance sans la concupiscence pêche plus légèrement, tandis que la concupiscence sans l'ignorance pêche plus gravement. Ignorer le mal n'est pas toujours un mal, tandis que c'en est toujours un de convoiter le mal. Il est même quelquefois utile d'ignorer le bien, afin d'en acquérir la connaissance au moment opportun; au contraire, jamais il n'est possible de convoiter le bien de l'homme par la concupiscence charnelle ; dans le mariage, par exemple, si l'on désire une postérité, ce n'est point au nom de la passion corporelle, mais au nom de la volonté, quoique le corps ait une si grande part dans la génération. Il est clair que nous parlons de cette concupiscence en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, et non de cette concupiscence légitime, par laquelle l'esprit convoite contre la chair (2) ; par

1. I Cor. II, 12. — 2. Gal. V, 17.

laquelle aussi la continence convoite et finit par triompher de la concupiscence. Si donc la volupté de la chair n'est pas le bien de l'homme, jamais le bien de l'homme n'est l'objet des convoitises de la concupiscence de la chair. Mais si, comme vous nous l'avez déclaré dans l'un de vos livres, « vos préférences sont pour la secte de Dinomachus; joignant dans un seul et même amour l'honnêteté et la volupté (1) » ; si cette doctrine monstrueuse, justement comparée, par une philosophie plus honnête, à ce monstre Scylléen à la fois homme et animal, possède toute votre estime, nous n'avons plus qu'à vous remercier de vouloir bien avouer qu'il y a une volupté illicite et une volupté licite. Il suit de là que l'on doit regarder comme mauvaise la concupiscence qui convoite indifféremment le bien et le mal, à moins qu'elle ne soit arrachée à cette volupté illicite par une volupté licite. Or, ce mal n'est pas détruit par le baptême; seulement, par la grâce de la régénération, les chrétiens cessent d'en être les esclaves; et, bien loin de subir aveuglément son joug, ils sont armés de toute la force nécessaire pour remporter sur ce mal une victoire salutaire. A la résurrection générale, l'exemption pleine et entière de ce mal sera la

précieuse récompense de tous ceux qui auront combattu courageusement la concupiscence en ce monde; alors ils seront guéris de toutes leurs langueurs et revêtus de la bienheureuse immortalité. Quant à ceux qui ressusciteront, mais non pas pour la vie, sans doute ils n'auront plus la concupiscence; mais cette exemption., loin d'être pour eux un bonheur, sera un véritable châtement, car tout d'abord ils ne seront pas purifiés de ses souillures; et ensuite toute l'ardeur qu'ils éprouvaient pour le mal et pour la volupté, se tournera invinciblement vers la souffrance et les tourments.

51. Mais quelle excellente pointe d'esprit ne fallait-il pas pour essayer, comme vous l'avez fait, la réfutation de ce passage où j'avais dit : « La concupiscence de la chair est effacée dans le baptême, non pas en ce sens qu'elle n'existe plus, mais en ce sens qu'elle n'est point imputée à péché; le péché est effacé, mais la concupiscence demeure (2)? » Supposant donc que par le baptême la concupiscence est

1. Plus haut, liv. IV, n. 76. — 2. Du Mariage et de la Concupiscence, III, n. 28.

purifiée de toute souillure, vous tirez cette conclusion d'une étonnante subtilité : « La concupiscence est dépouillée de sa souillure », c'est-à-dire de la souillure qui la rendait coupable; donc elle est parfaitement absoute et absolument innocente. Mais si telle eût été ma pensée, tout en soutenant que cette concupiscence a été mauvaise, pourrai-je affirmer qu'elle l'est encore? Acceptons un instant l'interprétation par trop étrange que vous nous proposez; on vous annonce que tel homme a reçu l'absolution du crime d'homicide dont il s'était rendu coupable; sur quoi donc est tombée, dites-moi, cette justification ? serait-ce sur l'homicide lui-même, et non pas sur le malheureux qui s'en était rendu coupable? Cette conclusion ne saurait être tirée que par celui qui ne rougit pas de louer une passion contre laquelle il se voit réduit à soutenir un combat continu. Et, pour comble d'audace, vous accompagnez de tous vos chants de triomphe la réfutation que vous faites d'une doctrine qui est bien la vôtre et nullement la mienne? Ce que vous dites, en effet, ne saurait venir que de ces hérétiques téméraires qui affirment que, par le baptême, la concupiscence de la chair a été sanctifiée et rendue chrétienne dans tous ceux qui ont été régénérés. Vous célébrez pompeusement la permanence et la légitimité de la concupiscence; après l'avoir proclamée « un bien naturel », ne deviez-vous pas; comme vous le faites pour les enfants, lui adjoindre « le bien de la sanctification », et faire ainsi de la concupiscence la plus sainte fille de Dieu? Nous, au contraire, nous la disons mauvaise, nous affirmons qu'elle reste comme telle dans les chrétiens régénérés, quoique le péché, non pas le péché dont elle était coupable, puisqu'elle n'est pas une personne, mais le péché dont elle avait rendu l'homme originairement coupable, ait été remis et pardonné dans le bain du baptême. Mais à Dieu ne plaise que nous proclamions jamais la sanctification de cette concupiscence contre laquelle, si ce n'est pas en vain qu'ils ont reçu la grâce de Dieu, tous les hommes régénérés ont besoin de soutenir une guerre intestine et continuelle, et de demander, de désirer avec ardeur leur guérison radicale et définitive.

52. Peut-être seriez-vous tenté de dire qu'il ne reste aucun mal dans les hommes baptisés, (250) dans la crainte qu'on ne soit amené à conclure que le mal qui y resterait a été baptisé et sanctifié. Mais ne serait-ce pas là l'absurdité la plus grossière? En effet, si vous supposez que tout ce qui est dans l'homme au moment de son baptême, y est baptisé et sanctifié, ne vous arrêtez pas en si beau chemin, et dites que cette grâce et cette sanctification du baptême tombent directement sur ces résidus de digestion que les intestins roulent dans leurs replis tortueux en attendant l'évacuation. Dites aussi que le baptême et la sanctification, s'appliquent à l'enfant encore renfermé dans le sein de sa mère, supposé que celle-ci, pressée par le danger, se voie réduite à recevoir le baptême pendant sa gestation; d'où il faudrait conclure que l'enfant n'aurait aucun besoin de recevoir le baptême. Dites enfin que, quand on baptise un malade, on baptise également toutes les fièvres auxquelles il est en proie : cette fois ce seraient les oeuvres mêmes du démon qui seraient baptisées et sanctifiées; c'est ce qui serait arrivé pour cette femme que le démon retenait dans la maladie depuis dix-huit ans, si elle avait été baptisée avant d'être guérie (1). Que dirai-je donc des maux de l'âme elle-même? Quel mal n'est-ce pas de regarder comme une folie les choses qui sont de l'esprit de Dieu? Et cependant, c'est là qu'en étaient les fidèles que l'Apôtre nourrissait de lait, parce qu'ils ne pouvaient encore supporter une nourriture plus solide. Et comme ce mal étrange n'avait pas disparu dans les eaux du baptême, en concluez-vous qu'il a été baptisé et sanctifié? Je soutiens, au contraire, que malgré la rémission qui a été faite de tous les péchés dans le baptême, la concupiscence nous reste à combattre et à guérir, que loin d'être sanctifiée elle tend sans

cesse à précipiter dans la mort éternelle ceux mêmes qui ont été sanctifiés; de là pour eux la nécessité absolue de l'enchaîner et de la vaincre. Quant à ces fidèles qui étaient nourris de lait et non pas de viandes solides, parce qu'il y avait encore en eux l'homme animal, parce qu'ils ne percevaient pas encore les choses qui sont de l'Esprit de Dieu, parce qu'enfin ils n'étaient pas encore guéris de la folie spirituelle; supposé qu'ils fussent morts dans cette jeunesse de l'esprit, et non du corps, dans laquelle ils étaient appelés de petits

1. Luc, III, 11.

enfants en Jésus-Christ, leur folie spirituelle n'aurait été pour eux matière à aucune culpabilité, à aucun péché. La raison en est dans le bienfait qui leur avait été conféré par la régénération, bienfait tellement précieux, qu'ils avaient reçu par lui la rémission de tous les péchés dont ils avaient pu se rendre coupables sous l'influence de ces maux qu'ils ne devaient dépouiller entièrement que par la mort ou par la perfection. Leurs péchés étaient remis, mais ils n'étaient pas encore guéris de toutes leurs maladies. D'un autre côté, quiconque est engendré selon la chair, nécessairement naît coupable, car il n'y a de justifié que celui qui est régénéré selon l'esprit. Par conséquent, l'effet de la rédemption opérée par le seul médiateur entre Dieu et les hommes, c'est de délivrer le genre humain de la mort éternelle à laquelle il était très-justement condamné; non pas seulement de la mort du corps, mais en général de la mort dont sont morts ceux pour qui un seul est mort. Et comme Jésus-Christ est mort pour tous, donc tous sont morts.

53. Vous vous livrez ensuite à une longue discussion sur les différentes qualités du corps, parce qu'il m'était arrivé de prononcer une seule fois ce nom, quand j'avais dit: « La concupiscence n'est point en nous une substance, comme serait un corps ou un esprit; elle n'est qu'une certaine affection d'une mauvaise qualité, comme est, par exemple, la langueur (2) ». Ne comprenez-vous donc pas que ces paroles ont une importance capitale? Vous dites d'abord que « j'ai changé d'opinion et qu'oubliant tout ce que j'avais écrit dans mon livre, j'enseigne formellement que la passion est une substance ». Examinez mon livre autant qu'il vous plaira, je vous défie d'y trouver un seul passage dans lequel j'aie fait de la passion une substance. Certains philosophes ont avancé qu'elle est la partie vicieuse de l'âme; et comme l'âme est une substance, toute partie de l'âme doit être également une substance; Pour moi, je dis de la concupiscence qu'elle est un vice qui souille l'âme ou telle partie de l'âme; de telle sorte que, quand ce vice est guéri, toute la substance est parfaitement saine. Du reste, il me semble que ce n'est que dans un langage figuré, que les philosophes ont pu dire de la passion qu'elle est la partie

1. Du Mariage et de la conc. liv. I, n. 28.

251

vicieuse de l'âme, donnant ainsi à la partie le nom du vice dont elle est affectée, comme on se sert souvent du mot maison pour désigner ceux qui l'habitent.

54. Mais vous voici armé de tous les traits de la dialectique, vous tirez triomphalement le glaive contre nous; quoi donc ce n'est que pour frapper à mort votre propre secte. Vous distinguez, vous définissez, vous décrivez même les différentes espèces de qualités, et vous dites entre autres choses: « La troisième espèce de qualité, c'est l'affection et la qualité affectionnelle ». « Et si », dites-vous, « nous plaçons l'affection parmi les qualités, c'est parce qu'elle est le principe des qualités; c'est à elle que se rapportent toutes ces passions de l'âme et du corps, qui paraissent et disparaissent en nous avec une étonnante rapidité. Quant à la qualité affectionnelle, à tous ceux en qui elle apparaît, sachons bien qu'elle adhère en vertu de causes supérieures, et que, pour l'arracher, les plus «violents efforts sont souvent même inutiles ». Vous en dites assez pour ceux qui sont familiarisés avec ce genre de matières; mais comme ceux qui liront nos ouvrages et qui sont peu initiés à ces théories, ne sont pas toujours à mépriser, je vais essayer, par des exemples, de jeter quelque lumière sur ce chapitre. En ce qui regarde l'âme, la crainte est une affection, tandis qu'être timide serait une qualité affectionnelle; on en dirait autant de l'homme en colère et de l'homme colère; de l'homme dans l'ivresse et de l'homme ivrogne; là nous trouvons les affections, ici nous trouvons les qualités affectionnelles. En ce qui regarde le corps, autre chose est de pâlir, autre chose d'être pâle; autre chose est de rougir, autre chose d'être rouge, et

autres choses semblables dont le vocabulaire laisse à désirer les noms. Or, vous dites de la qualité affectionnelle qu' « elle est produite par des causes supérieures, et qu'elle adhère tellement que les plus violents efforts restent même impuissants à l'arracher ». D'un autre côté, rappelez-vous qu'à nos yeux c'est cette qualité affectionnelle qui rend l'âme mauvaise, ou plutôt l'homme mauvais. Mais alors ne craignez-vous pas que dans un tel homme il n'y ait plus de place pour une volonté bonne, ou du moins que cette volonté n'ait plus aucun pouvoir? Ne me concédez-vous pas que c'est contre une telle qualité, qu'un homme quel qu'il fût ou quel qu'il ait été s'est écrié Je trouve en moi la volonté de faire le bien, « mais je ne trouve point en moi le moyen de l'accomplir? » Confessez donc au moins qu'il est bien nécessaire le gémissement formulé par ces paroles: « Qui me délivrera de ce corps de mort? Ce sera la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur (1) ».

55. C'est donc en vain que, sous le voile trompeur de la dialectique, vous voulez vous déguiser aux yeux des simples ; le masque vous sera promptement arraché. Je soutiens que le vice, comme une maladie, s'est attaché à l'homme en vertu de son origine viciée ; je soutiens que les époux chastes font de ce mal un usage légitime, quand ils ont en vue la postérité ; mais ces éloges s'appliquent uniquement à celui qui réalise ce bon usage du mal, et non pas au mal lui-même. Ce n'est pas le mal qui est innocent, mais l'homme qui sait agir de telle sorte que le mal dont il use, ne nuise à son auteur en aucune manière. La mort est le supplice du pécheur, et cependant c'est le bon usage de la mort qui constitue le mérite du martyr. Or, dans le baptême, nous sommes parfaitement renouvelés et parfaitement guéris de tous les maux dont nous étions coupables, mais non pas des maux contre lesquels nous avons à lutter, pour ne pas devenir coupables; ces maux sont en nous-mêmes, ils ne nous sont pas étrangers, ils sont bien nôtres. S'agit-il de l'habitude de l'intempérance, les hommes se la font eux-mêmes, et ne l'ont point reçue de leur origine; après le baptême ils doivent donc lutter contre elle, s'ils ne veulent pas se voir entraînés dans les maux qui en sont ordinairement la suite; toutefois, quoiqu'ils résistent au mal en opposant la continence à la concupiscence, ils sentent encore en eux les convoitises contractées par l'habitude. C'est ainsi qu'on explique parfaitement pourquoi cette concupiscence génitale déposée en nous par le péché originel, impose à la veuve des combats plus violents qu'à la vierge, de plus violents surtout à la prostituée qui veut devenir chaste qu'à la personne qui l'a toujours été; et d'ailleurs, pour s'assurer la victoire, la volonté aura d'autant plus de force qu'elle en aura acquis davantage par une longue habitude. L'homme naît du mal, et avec le mal de la concupiscence;

1. Rom. VII, 18, 24, 25.

252

ce mal par lui-même est si grand, il est si étroitement lié à la damnation de l'homme, et à sa séparation du royaume de Dieu, que, fût-il contracté dans des parents régénérés, il ne peut être pardonné que dans le bain de la régénération, seul remède par lequel il soit possible aux enfants d'échapper à la mort, comme c'est par lui que leurs parents y ont échappé. Or, la qualité du mal ne passe pas d'une substance à une autre substance comme si elle passait d'un bien dans un autre, de telle sorte qu'elle cesse d'exister là où elle était, et qu'après avoir été dans telle âme elle se retrouve dans telle autre. Non, cette qualité, quoique du même genre, n'est pas dans les enfants numériquement la même que dans les parents; il n'y a pas transmigration de la part des uns aux autres, les parents la produisent par voie de génération comme des corps malades produisent la maladie.

56. Mais que voulez-vous dire, quand vous vous flattez de fermer la lutte avec Aristote, « pour revenir aux saintes Ecritures? » Voici vos propres paroles : « La concupiscence est donc un sentiment, mais elle n'est pas une qualité mauvaise; donc, quand la concupiscence diminue, le sentiment diminue ». Voulez-vous donc dire que, par la concupiscence de la chasteté et de la continence, la concupiscence de la chair va chaque jour diminuant de plus en plus? Alors je vous demande si, à mesure que l'homme sent en soi diminuer l'amour de la fornication, il ne peut pas dire qu'il guérit, dans la même mesure, du mal de la fornication? et cependant, la seule conversion suffit pour enlever ce mal, auquel ne cédera jamais celui qui conserve la grâce que lui a conférée la régénération. De même, je suppose un homme qui n'a été baptisé qu'après avoir contracté l'habitude de l'ivresse, et qui, après son baptême, ne retombe plus dans cette faute; or, veuillez me dire si je n'ai pas le droit d'affirmer que, de jour en jour, la maladie de cet homme va diminuant, puisque de moins en moins il se sent pressé du désir de se livrer à cette

coupable passion. Ce qui est un pur sentiment, ce n'est donc pas la concupiscence elle-même, mais plutôt la sensation que nous avons de sa plus ou moins grande intensité. De même, quand il s'agit des impressions du corps, ce qui est un sentiment, ce n'est pas la douleur, mais cela même qui fait que nous sentons la douleur; ce n'est pas non plus la maladie qui est le sentiment, mais ce qui fait que nous sentons la maladie. Or, s'il devient bon, et bon d'une bonne qualité, celui qui, renonçant à la fornication et à l'ivresse, s'abstient des oeuvres commandées par ces deux passions, ne peut-il pas s'appliquer en toute vérité ces belles paroles : « Voilà que vous êtes guéri, gardez-vous de pécher désormais (1) ? » ne mérite-t-il pas le nom de chaste et de sobre? De plus, si, grâce aux progrès de la bonne concupiscence, il combat de plus en plus la concupiscence mauvaise de la fornication et de l'ivresse; s'il sent s'opérer en lui un changement qu'il ne remarquait pas même au moment de sa conversion ; si le désir du mal le tourmente de moins en moins; si l'ardeur de la lutte va s'affaiblissant de plus en plus, non pas faute de vertu, mais faute d'ennemis, non point parce que le combat cesse, mais parce que la victoire augmente ; est-ce que vous douterez un instant que cet homme soit en grande voie de perfection? Et s'il y a perfection, n'est-ce point parce que la bonne qualité se développe, et que la mauvaise diminue? Par conséquent, ce qui le rend bon s'accroît de plus en plus, tandis que ce qui le rendait mauvais diminue dans la même proportion ; or, ce progrès se réalise après le baptême, et non pas dans l'action même du baptême. Oui, sans doute, la rémission des péchés y est pleine et entière; et cependant le champ reste ouvert à la perfection par la lutte ardente et continuelle que nous avons à soutenir contre ces mauvais désirs qui soulèvent en nous l'orage et la tempête. Voilà pourquoi c'est aux baptisés que s'adressent ces paroles : « Mortifiez vos membres qui sont sur la terre (2) ; si, par l'esprit, vous mortifiez les oeuvres de la chair, vous vivrez (3) ; dépouillez-vous du vieil homme (4) ». Toutes ces paroles sont l'expression de la vérité, et non point un reproche pour le baptême.

57. A moins que vous n'ayez pris le parti de la chicane, je pense que vous comprenez maintenant pourquoi le Prophète, après avoir dit de Dieu qu' « il se montre propice à toutes nos iniquités », comme il le prouve, avez-vous dit vous-même, par la rémission de

1. Jean, V, 11. — 2. Colos. III, 5. — 3. Rom. VIII, 13. — 4. Colos. III, 9.

253

tous nos péchés, ajoute aussitôt: « C'est Dieu qui guérit toutes nos langueurs (1) ». Ces langueurs désignent clairement tous ces maux contre lesquels, jusqu'à leur entière disparition, ou même dans cette vie, jusqu'à leur diminution de plus en plus prononcée, les saints ont à soutenir de longues guerres intestines. Elle n'est pas nulle assurément, la langueur en vertu de laquelle la chair convoite contre l'esprit, alors même que la vertu de chasteté reste invincible. Si elle était nulle, quel besoin y aurait-il donc pour l'esprit de convoiter contre elle? Or, il convoite afin de se conserver pur de tout consentement, s'il ne peut encore obtenir le privilège de n'avoir plus à combattre. Donc le mal existe en nous, et ce mal, est-ce une nature étrangère à séparer de la nôtre, ou bien est-ce notre propre nature réclamant sa guérison? Si vous soutenez que c'est une nature étrangère à séparer de la nôtre, vous tombez dans le manichéisme. Pour nous, qui ne voulons être ni Manichéens ni Pélagiens, nous confessons hautement que si nous avons à lutter, c'est contre notre propre nature dont nous attendons la guérison.

58. « Cette blessure portée au genre humain par Satan, donne sur tous les enfants droit au démon, comme le jardinier a droit sur le fruit de son arbre (2) ». En citant ces paroles de mon livre, vous en promettez la réfutation ; et de la manière la plus insidieuse vous laissez croire que « je fais du démon l'auteur de la nature humaine, et le créateur de la substance dont il est formé » ; vous vous attribuez ainsi le droit de donner le nom de substance à une simple blessure faite à un corps. Or, si vous prétendez que je fais du démon le créateur de la substance, parce que, dans la comparaison dont je me suis servi, j'ai parlé d'arbrisseau, et que tout arbrisseau est évidemment une substance ; pourquoi donc simulez-vous tout à coup une ignorance telle que vous n'admettez pas qu'en parlant de choses qui ne sont pas des substances, on puisse prendre pour termes de comparaison de véritables substances ? A ce prix, et au nom de votre brillante dialectique, il ne vous reste plus qu'à condamner Jésus-Christ, parce qu'il a dit : « L'arbre bon porte de bons fruits, et l'arbre mauvais

porte de mauvais fruits (1) ». Parce que le Sauveur compare la malice ou la bonté, c'est-à-dire les oeuvres bonnes et mauvaises, aux fruits des arbres, l'insensé qui voudrait en conclure que Jésus-Christ fait de cette bonté ou de cette malice de véritables substances, ne prouverait-il pas qu'il ne sait point ce qu'il dit ? D'un autre côté, pour peu que l'on se comprenne soi-même, niera-t-on que les arbres et leurs fruits soient des substances ? Par conséquent, nous avons là un exemple qui nous prouve que l'on peut parfaitement établir une comparaison entre des substances, et des choses qui ne sont pas des substances. Si l'arbre bon ou l'arbre mauvais symbolisent, non pas la bonté ou la malice de l'homme, mais les hommes eux-mêmes dans lesquels nous trouvons ces qualités, c'est-à-dire la bonté dans l'homme bon, et la méchanceté dans l'homme mauvais ; en un mot, s'il s'agit uniquement des substances, c'est-à-dire des arbres et des hommes, pourra-t-on raisonnablement en conclure que les oeuvres des hommes, désignées par les fruits des arbres, sont également des substances ? Cette conclusion serait une folie. Et pourtant, au nom de l'évidence elle-même, on est obligé d'avouer que les fruits de ces arbres, employés ici comme termes de comparaison, sont bien réellement des substances. J'en conclus de nouveau que l'on peut comparer des substances à des choses qui ne sont pas des substances, et réciproquement. Voilà pourquoi, parlant de ce vice que le démon a imprimé comme une blessure dans le genre humain, sachant bien, du reste, qu'il n'est pas une substance, j'ai pu le comparer à une substance, j'ai pu l'appeler un arbre, et lui assigner pour fruits ces vices que les hommes apportent en naissant, dont vous niez l'existence, mais dont la vérité affirme la réalité, et qui suffisent pour éloigner à tout jamais du royaume de Dieu, à moins qu'on ne renaisse dans la justice et l'innocence.

59. A mes yeux, dès lors, le démon est le corrupteur et non pas le créateur de la substance. Par la blessure qu'il nous a faite, il soumet à son empire ce qu'il n'a pas créé ; du reste, ce pouvoir même, il ne le tient que de la justice infinie de Dieu, et Dieu, en le lui conférant, n'a pu, ni limiter sa propre puissance, ni soustraire quoi que ce fût à son empire

1. Matt. VII, 17.

254

pire souverain. Notre première naissance était condamnée, Dieu lui-même en institua une seconde. Et pourtant, la première n'est pas tellement mauvaise, que la bonté de Dieu n'y éclate encore dans la formation d'une nature raisonnable issue d'une semence maudite ; n'est-ce pas également cette inépuisable bonté de Dieu, qui nourrit et développe la vie dans la multitude des hommes pécheurs ? Supposez que tout à coup cette bonté se retire et cesse de présider à la formation et à la vivification des semences, toute génération cesserait à l'instant, et tous les êtres déjà produits rentreraient aussitôt dans le néant. Reprocher à Dieu, qui vivifie toutes choses, de vivifier également tous ces hommes qui courent à leur perte sous l'impression de leur volonté vicieuse, ce serait assurément le comble de la folie et de l'impiété ; pourquoi donc abhorrer les œuvres de Dieu, parce que, lui qui est le créateur de toutes choses, ne refuse pas son action créatrice à des hommes qui se trouvent condamnés par le vice même de leur origine ? Et puis, faut-il oublier que, par les mérites du souverain Médiateur, ces hommes justement condamnés par le vice de leur origine, trouvent leur délivrance dans une miséricorde purement gratuite, ceux du moins qui ont été choisis, avant la création du monde, par l'élection de la grâce, et non pas en vertu de leurs oeuvres passées, présentes, ou futures ? Autrement la grâce ne serait plus une grâce (1). C'est là ce qui se réalise admirablement dans la personne des enfants, à qui l'on ne peut attribuer ni des œuvres passées, puisqu'ils n'en ont fait aucune, ni des œuvres présentes, puisqu'ils ne sauraient agir, ni enfin des œuvres futures, quand ils meurent dans ces premiers âges de la vie.

60. J'ai dit : « comment des péchés parfaitement écoulés, quant à l'acte lui-même, restent toutefois dans leur culpabilité ; et de là j'ai conclu, mais dans un autre sens, que la concupiscence peut demeurer en acte, quoique le péché dont elle est la suite ait été pleinement effacé (2) ». En vertu de vos principes erronés, vous regardez comme fausse cette dernière conclusion, mais la vérité vous convainc de mensonge. En effet, sentant fort bien que vous n'avez rien à répondre, vous recourez à toutes les ténèbres

de la dialectique pour mieux tromper les faibles, et vous vous écriez que «vous ne pouvez imaginer dans quelle dialectique j'ai trouvé la réciproque de toutes les contraires ». Pour réfuter une telle proposition, et pour mettre ces sortes de matières à la portée de l'intelligence de tous ceux qui n'y sont point initiés, il me faudrait sans doute un fort volume. Mais, pour le moment, je n'ai besoin d'autre chose que de vos propres paroles : « Dans aucune dialectique, on ne peut trouver la réciproque de toutes les contraires ». Si je comprends vos paroles, elles signifient que l'on peut trouver la réciproque de certaines propositions contraires, et non pas de toutes. Eh bien ! c'est dans ces quelques contraires que j'ai trouvé la réciproque. Si vous aviez dit d'une manière absolue qu'il n'y a de réciproque dans aucune contraire, et si vous aviez prouvé que les quelques réciproques que j'ai posées, ne sont pas admissibles, parce qu'il n'y en a aucune de possible, j'aurais dû vous démontrer à mon tour, que certains contraires admettent des réciproques, et, en particulier, ceux que j'ai énumérés. Mais c'est chose faite, puisque vous nous concédez le principe en affirmant, non pas que la réciproque n'est possible pour aucune contraire, mais seulement qu'elle n'est pas possible pour toutes. Donc elle est possible pour quelques-unes. Reste à savoir si elle est possible dans les quelques contraires que j'ai énumérées; c'est-à-dire, si les péchés peuvent rester quant à la culpabilité, et passer quant à l'acte; et si, au contraire, la concupiscence peut demeurer quant à l'acte et passer quant à la culpabilité; pour nous ces deux propositions sont hors de doute. Pour vous, il en est autrement, et pour mettre la raison de votre côté, vous avez dit ce que je n'ai pas dit moi-même. Parlant de la concupiscence, j'ai dit qu'elle reste dans nos membres, et qu'elle répugne à la loi de l'esprit (1), quoique sa culpabilité ait été effacée dans la rémission de tous les péchés ; au contraire, parlant d'un sacrifice offert aux idoles, j'ai dit que ce sacrifice, pourvu qu'il ne se renouvelle pas, est passé dans son acte, mais demeure quant à la culpabilité, à moins qu'elle ne soit effacée par la miséricorde divine. En effet, le sacrifice offert aux idoles est un de ces actes qui cessent aussitôt qu'ils sont accomplis, et qui après leur accomplissement demeurent

1. Rom. VII, 23.

dans leur culpabilité, jusqu'à ce qu'elle soit effacée par le pardon. Au contraire, quant à la concupiscence de la chair, elle est un état dans l'homme, un objet de lutte continuelle pour la continence, quoique la culpabilité qu'elle avait contractée dans la génération, ait été effacée dans la régénération. Elle reste en acte, non pas sans doute en ce sens qu'elle domine absolument l'esprit, qu'elle lui impose le consentement et enfante par elle-même le péché, mais en ce sens qu'elle soulève dans l'homme cette foule de mauvais désirs auxquels l'esprit est obligé de résister. Ce mouvement est proprement l'acte même de la concupiscence, quoique cet acte reste sans effet par le refus de consentement de la part de l'esprit. Je suppose même que parfois cet acte cesse, ce mouvement se taise; toujours est-il que, même alors, l'homme porte le mal en lui-même, et c'est de ce mal que sortira peut-être tout à l'heure le mouvement dont je parle, et que nous nommons le désir. D'ailleurs, n'est-ce pas toujours contre un désir que nous combattons? Mais, s'il n'y a pas de désir, parce que rien ne vient soulever la convoitise dans l'imagination ou dans les sens, il peut fort bien se faire qu'il y ait en nous une qualité mauvaise, pour le moment endormie faute de tentation ; tel homme timide peut ne rien craindre en ce moment, quoique la timidité soit réellement en lui. Mais, lorsqu'apparaît un objet propre à soulever la convoitise, si les désirs mauvais se dressent malgré nos résistances, concluons que nous ne possédons pas encore la santé parfaite. Quant à ce vice, ce n'est que par sa culpabilité qu'il peut s'emparer de l'homme, quoique d'ailleurs il ait été produit par le bon usage que des époux chastes ont fait du mal de la concupiscence. Or, malgré la permanence du mal, cette culpabilité est effacée dans la rémission de tous les péchés, par cette grâce de Dieu qui nous délivre de tous les maux, puisque Dieu, non-seulement nous pardonne tous nos péchés, mais guérit même toutes nos langueurs. Rappelez-vous la réponse que fit notre Libérateur et notre Sauveur à ceux qui lui ordonnaient de sortir de Jérusalem : « Voici que je chasse les démons, que je guéris aujourd'hui et demain les malades, et le troisième jour je suis mis à mort (1) ». Lisez l'Evangile, et voyez combien de jours après il a souffert et est ressuscité. A-t-il donc été menteur ?

1. Luc, XIII, 32.

Dieu nous garde de le penser ! Mais il s'est exprimé en figure sur la question même débattue entre nous. En effet, l'expulsion des démons est l'image de la rémission des péchés ; la guérison des maladies figure le progrès des âmes après le baptême ; enfin, sa mort au troisième jour, telle qu'il l'a réalisée dans la mortalité de sa chair, est l'annonce des joies incorruptibles du ciel.

61. Vous n'avez pas craint d'invoquer un exemple à l'appui de ce que vous disiez; vous avez cité le sacrifice sacrilège, et vous avez dit : « Tout ce qui concerne la matière peut se résumer dans ce seul exemple; car celui qui offre une seule fois un sacrifice aux idoles peut, jusqu'à ce qu'il obtienne son pardon, se sentir accablé sous le poids de la faute commise ; et c'est ainsi que sa culpabilité survit à son action ». Mais, ajoutez-vous, « il ne saurait se faire que l'action demeure et que la culpabilité disparaisse, c'est-à-dire que l'on continue à sacrifier aux idoles et qu'on soit exempt de toute profanation sacrilège ». Tout ce que vous dites là de ce sacrifice idolâtrique est parfaitement exact : un premier sacrifice est un premier acte ; et si ce sacrifice se renouvelle, l'acte se renouvelle également. Mais quant à l'impiété qui inspire ces actes, ne demeure-t-elle pas dans l'âme jusqu'à ce qu'on ait renoncé aux idoles et que l'on croie en Dieu ? En lui-même le sacrifice offert aux idoles est un acte transitoire, et non pas un vice permanent; mais l'impiété qui a inspiré ce sacrifice, demeure quand l'acte est accompli, et peut très-bien être comparée à la concupiscence qui a suggéré l'adultère. Supposé que disparaisse cette erreur qui prenait pour de la piété ce qui était l'impiété même, trouvera-t-on encore du plaisir à sacrifier aux idoles, et se sentira-t-on pressé d'accéder à un désir de ce genre? Votre comparaison, décisive en apparence, n'est donc ici d'aucune application possible. Y a-t-il une similitude à établir entre le sacrifice, qui est un acte essentiellement transitoire, et la concupiscence, qui est une habitude permanente ? L'homme peut se refuser à lui obéir; éclairé par la foi et par la vérité surnaturelle, il peut résister à ses suggestions, et cependant il n'en ressent pas moins au dedans de lui-même l'aiguillon de ces désirs illicites qui ne laissent pas que de l'agiter, quoiqu'il leur oppose la barrière infranchissable (256) de la chasteté. Cette agitation, du reste, si elle influe sur la connaissance, ne va pas jusqu'à la détruire; mais la continence trouve là un puissant obstacle pour atteindre le but auquel elle aspire. Quant à l'immolation idolâtrique, elle a cessé dans l'action, puisqu'elle est accomplie; elle a cessé dans la volonté, puisque l'erreur qui l'inspirait a disparu; et cependant elle reste encore dans sa culpabilité jusqu'à ce qu'elle soit effacée par la rémission (le tous les péchés dans le bain de la régénération. Au contraire, quoique la culpabilité de la concupiscence mauvaise ait été effacée dans le baptême, cette concupiscence demeure jusqu'à ce qu'elle soit entièrement guérie par celui qui, après avoir chassé les démons, rend la santé parfaite.

62. Puisque vous avouez que la culpabilité d'un péché entièrement accompli demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée dans les fonts sacrés du baptême, dites-moi donc ce qu'est cette culpabilité et quel en est le siège, dans un homme corrigé et d'une vie régulière, quoiqu'il n'ait pas encore obtenu sa délivrance dans la rémission des péchés. Cette culpabilité est-elle une substance, soit spirituelle, soit corporelle? ou bien, n'est-elle qu'un accident inhérent à une substance, comme la fièvre, ou une blessure dans le corps, ou comme l'avarice ou l'erreur dans l'âme? Vous me répondez qu'elle n'est qu'un accident, car vous n'oseriez affirmer qu'elle soit une substance. Mais alors dans quelle substance la placez-vous? Mais pourquoi vous demander une réponse, quand je la trouve dans vos propres paroles? « L'action passe », dites-vous, « mais la culpabilité demeure dans la conscience qui a péché, jusqu'à ce que cette culpabilité soit pardonnée ». Elle siège donc dans l'esprit de celui qui se souvient de sa faute et qui est agité par les remords de sa conscience, jusqu'à ce qu'il ait recouvré la paix dans la rémission de sa faute. Et si cette faute il venait à l'oublier et à n'éprouver aucun remords, où siégerait alors cette culpabilité qui survit, dites-vous, à l'action criminelle, et demeure jusqu'à ce qu'elle soit effacée? Assurément, elle ne siège pas dans le corps, puisqu'elle n'est pas du nombre de ces accidents dont le corps est susceptible; elle ne siège pas dans l'âme, puisque l'âme en a complètement perdu le souvenir; et cependant elle existe. Où est-elle donc, surtout quand le coupable a repris une vie régulière et ne retombe plus dans ses fautes précédentes? On ne dira pas, sans doute, que la culpabilité ne demeure qu'autant que l'on se souvient de ses péchés, tandis qu'elle ne demeure pas si les péchés sont oubliés. Elle demeure, quoi qu'il advienne, jusqu'à ce qu'elle ait été pardonnée. Où demeure-t-elle donc, si ce n'est dans les lois mystérieuses de Dieu, lois gravées en quelque sorte dans l'esprit des Anges, afin qu'aucune iniquité ne reste impunie, si ce n'est celle qui a été expiée par le sang du Médiateur? Si l'eau du baptême est consacrée par le signe de la croix du Sauveur, n'est-ce point pour effacer cette faute, écrite en quelque sorte, et en soustraire la connaissance aux puissances spirituelles, vengeresses de toutes les iniquités ? La sentence de

condamnation pèse sur tous ceux qui naissent charnellement de la chair, et n'est effacé que dans le sang de celui qui est né dans la chair, et de la chair, mais spirituellement et non pas charnellement. En effet, Jésus-Christ est né du Saint-Esprit et de la Vierge Marie. Du Saint-Esprit, afin qu'il n'y eût pas en lui la chair de péché; de la Vierge Marie, afin qu'il portât en lui-même la ressemblance de la chair de péché. La sentence de condamnation ne pouvait donc lui être appliquée, et il l'a brisée en faveur de ceux qui devaient en être les victimes. En effet, il y a toujours iniquité dans l'homme, soit lorsque ses facultés supérieures se font les esclaves des facultés inférieures, soit lorsque ses facultés inférieures se révoltent audacieusement contre ses facultés supérieures, dût-on ne pas leur laisser la victoire. Si cette iniquité était subie par l'homme de la part d'un autre homme, l'un des deux pourrait être puni sans l'autre, à raison de leur séparation; mais ici rien de semblable, c'est dans et par l'homme lui-même que l'iniquité s'accomplit; si donc elle est punie, ce sera avec l'homme; si elle est pardonnée, ce sera également avec l'homme. De plus, quoique l'homme soit pardonné et avec lui la culpabilité de sa concupiscence, cette concupiscence continue à combattre contre l'esprit; mais pourvu que l'homme conserve son innocence, il n'aura pas à craindre qu'elle le précipite dans les tourments après la mort, qu'elle le prive du royaume de Dieu, qu'elle l'enchaîne à l'éternelle réprobation. Enfin, quand il nous sera donné d'être entièrement dépouillés de cette concupiscence, ce n'est pas (257) une nature étrangère à la nôtre que nous aurons perdue, ce sera seulement notre propre nature, jusque-là victime de la langueur originelle, qui aura reçu sa guérison parfaite.

63. Dans le livre que vous tentez de réfuter, parlant de ce vice j'avais dit : « La nature humaine est condamnée; ce qui lui a mérité sa condamnation, c'est précisément ce qui la soumet au malheureux empire du démon; car le démon est lui-même un esprit immonde; or, comme esprit il est bon, mais comme immonde il est mauvais; bon comme esprit, parce que l'esprit est une nature, et mauvais comme immonde, parce que c'est le vice qui le souille. Par conséquent, comme esprit il vient de Dieu, mais s'il est souillé, c'est par son oeuvre propre. Quant aux hommes quels qu'ils soient, adultes ou petits enfants, s'ils sont tous sous le joug du démon, c'est en tant qu'ils sont eux-mêmes souillés, et non pas en tant qu'ils sont hommes (1) ». Pour réfuter ces paroles de mon livre, vous avez dit : « La forme suivie à l'égard du démon a dû s'observer également à l'égard de l'homme coupable, de telle sorte que personne ne soit condamné que pour les vices de sa volonté propre. Par conséquent le péché originel est de soi-même impossible; autrement on ne saurait approuver l'oeuvre de celui qui, même en il créant le démolit, l'a créé bon ». Vous oubliez donc qu'en créant le démon, Dieu ne l'a tiré ni d'un autre démon, ni d'un autre ange, qui, eût-il été bon, aurait ressenti dans ses membres une loi en opposition avec la loi de son esprit; or, c'est par cette loi, et avec cette loi, que tout homme naît de son semblable. Du reste, votre raisonnement ne pourrait avoir de valeur qu'autant que nous affirmerions que le démon, comme l'homme, engendre des enfants, et que nous nierions de ces enfants qu'ils fussent souillés du péché paternel. Nous enseignons, à la vérité, que cet esprit mauvais, devenu homicide dès le commencement pour avoir trompé l'homme et l'avoir tué par la séduction de la femme, était sorti lui-même des voies de la vérité par son libre arbitre (2), et s'était précipité dans une ruine effroyable; mais autre chose est ce crime du démon, autre chose est la catastrophe par suite de laquelle le péché est

1. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 25, 26. — 2. Jean, VIII, 44.

entré dans le monde par un seul homme et la mort parle péché; c'est ainsi que la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché (1) ». L'Apôtre, dans ces paroles, n'enseigne-t-il pas formellement qu'en dehors des péchés personnels dont chaque homme peut se rendre coupable, le péché originel est commun à tous les hommes indistinctement ?

64. J'ai ajouté : « Que celui qui s'étonne de voir une créature de Dieu soumise au «joug du démon, ne s'étonne pas; car c'est la créature de Dieu soumise à la créature de Dieu, celle qui est inférieure soumise à celle qui lui est supérieure (2) ». Vous citez ces paroles de mon livre; mais pourquoi ne pas citer également les paroles suivantes, par lesquelles j'ai montré dans quel sens on devait interpréter ces mots: « La créature inférieure soumise à la créature supérieure », c'est-à-dire la nature humaine à la nature angélique? J'estime qu'avant tout vous vouliez rendre mon langage inintelligible, afin de trouver là une belle occasion d'entasser de profondes ténèbres, à l'aide de toutes les catégories d'Aristote, et de faire applaudir votre génie par ceux qui ne savent même pas ce que vous dites. Votre hérésie n'en est-elle pas arrivée à ce point que vos sectateurs gémissent de ne pas trouver pour juges

dans l'Eglise, des dialecticiens des écoles péripatéticiennes ou stoïciennes, qui puissent vous absoudre? Dans quelle pensée, dans quel dessein, dans quel but avez-vous dit : « Le plus grand et le plus petit sont pour une quantité les deux extrêmes limites? Mais », ajoutez-vous, « non-seulement la quantité n'est pas susceptible des contraires, et cette propriété lui est commune avec la qualité et les autres prédicaments ou catégories; mais encore, elle n'a pas de contraire, et en cela elle se rapproche de la substance, tandis que le bien et le mal sont deux contraires? » Assurément jamais vous n'auriez tenu un semblable langage si vous aviez pensé devoir être compris par vos auditeurs ou par vos lecteurs. Faut-il donc conclure que l'homme souillé n'a pas dû être soumis à l'ange souillé, par la raison que la quantité qui fait de l'ange un être supérieur à l'homme, non-seulement n'est pas susceptible des contraires, mais même n'a pas de contraire? Il faudrait en

1. Rom. V, 12. — 2. Du Mariage et de la Conc., liv. I, n. 26.

258

conclure que l'homme aurait dû être soumis au démon s'il lui avait été trouvé contraire; tandis que les maux ne doivent pas être soumis aux maux, puisque c'est le bien qui est contraire au mal, et non pas le mal au mal lui-même? N'est-ce point là le comble de l'absurdité et de la folie? Est-ce que le serviteur n'est pas soumis à son maître, et le bon au bon, et le méchant au méchant, et le mauvais au bon, et le bon au méchant? La femme n'est-elle pas soumise à son mari, une bonne à un bon, une mauvaise à un mauvais, une mauvaise à un bon, une bonne à un mauvais? Du moment donc qu'une chose doit être soumise à une autre, qu'importe que l'une ou l'autre des deux puisse ou ne puisse pas avoir de contraire? Toujours est-il que vous vous seriez abstenu à tout jamais de ces réflexions inconsidérées, si à la folie qui vous les a suggérées vous aviez opposé son contraire, c'est-à-dire la sagesse.

65. Mais enfin, pourquoi ne prendrions-nous pas corps à corps votre argumentation? « Si », dites-vous, « toute chose bien ordonnée appartient à Dieu, et si toute chose qui appartient à Dieu est bonne, il est donc bon d'être soumis au démon, puisque c'est par là que se conserve l'ordre établi de Dieu. D'où il suit que c'est un mal de se révolter contre le démon, puisqu'une telle révolte trouble l'ordre établi de Dieu ». Vous pourriez dire avec autant de raison que, de la part des cultivateurs, c'est résister à Dieu et troubler l'ordre qu'il a établi, que d'arracher de leurs champs les ronces et les épines que Dieu fait naître pour servir de châtiment aux pécheurs (1). Il y a plus encore, car, en vertu de votre principe, toute chose bien ordonnée appartient à Dieu, et toute chose qui appartient à Dieu est bonne; ne doit-on pas conclure que c'est un bien pour les méchants d'être en enfer, puisque par là se conserve l'ordre établi de Dieu? Vous ajoutez : « Il suit de là que c'est un mal de résister au démon, puisque cette résistance trouble l'ordre établi de Dieu ». Pourquoi cette conclusion de votre part? Et qui donc résiste au démon, si ce n'est celui qui a été soustrait à sa puissance par le sang du Médiateur? Sans doute, il eût été préférable de n'avoir pas d'ennemi, que d'avoir à le vaincre. Mais puisque, en vertu du péché, la nature humaine est soumise à son

1. Gen. III, 18.

ennemi; avant de pouvoir combattre victorieusement cet ennemi, ne faut-il pas que l'on soit soustrait à son empire? Ensuite, supposé que la vie se prolonge, la grâce vient au secours du combattant et lui aide à remporter la victoire. Enfin, le vainqueur est béatifié en attendant qu'il entre dans son royaume où il s'écriera éternellement: « O mort, où est ton combat (1)? » ou avec l'Apôtre : « O mort, où est ta victoire; ô mort, où est ton aiguillon (2)? »

66. Vous avez jugé bon de citer certaines doctrines manichéennes, afin de montrer combien la mienne s'en rapproche. Vous oubliez donc que cette détestable hérésie a pour premier principe l'opinion fabuleuse et insensée du mélange des deux natures, le bien et le mal. Or, non-seulement ma foi et mes paroles condamnent et réprouvent cette opinion; je prouverai même, en vous réfutant, que vous êtes leur plus puissant auxiliaire. La vérité, pour les confondre, crie contre eux de toutes ses voix, que le mal n'a pu sortir que du bien; or, n'est-ce pas pour eux et avec eux que vous vous écriez vous-même contre toute vérité : « L'oeuvre du démon ne saurait se transmettre par l'oeuvre de Dieu. La racine du mal ne peut se trouver dans, ce qui est un don de Dieu. Il est contraire à la nature des choses que le mal sorte

du bien, et que l'iniquité sorte de la justice. Le péché ne peut naître de ce qui est exempt de péché. La faute ne peut sortir d'une oeuvre qui n'est pas une faute (3) ? » Ces paroles, dont vous ne niez pas la paternité, n'affirment-elles pas que le mal ne peut sortir du bien? De à cette conclusion manichéenne : Le mal ne peut venir que du mal. Et vous osez flétrir votre adversaire du nom de Manichéen; comme si vous vous posiez franchement leur ennemi ; vous ne voyez donc pas que votre cause est tellement liée à la leur, qu'ils ne peuvent être vaincus, sans que par le fait vous le soyez vous-même? Ne l'ai-je pas prouvé très longuement dans le premier livre de cet ouvrage (4); plus brièvement dans le cinquième (5)? et tout ce que j'ai dit jusqu'ici tend à la même conclusion.

67. J'ai souvent montré combien l'hérésie qui vous est commune est favorable aux Manichéens; je crois devoir en faire encore ici

1. Osée, XIII, 14. — 2. I Cor. XV, 55. — 3. Plus haut, liv. I, ch. VIII, IX, et liv. V, ch. XVI, n. 59, 64. — 4. Ch. VIII. — 5. Ch. XVI.

259

la remarque. Les Manichéens énumèrent les maux qu'ils observent dans les enfants; Cicéron avait fait de même dans ses livres sur la république, et c'est sur ce texte que j'ai transcrit ses paroles (1). Il termine son énumération par ces mots : « La nature , en jetant l'homme au sein de toutes ces misères, s'est montrée, non pas une mère, mais une marâtre ». A ces maux viennent s'en ajouter beaucoup d'autres encore, qui ne tombent pas indistinctement sur tous les enfants, mais qui en atteignent un grand nombre, voire même la possession du démon. Maintenant voici la conclusion que tirent les Manichéens: Sous un Dieu juste et tout-puissant, si les enfants qui sont son image sont victimes de tant de maux, quelle en peut être la cause si ce n'est le mélange de ces natures contraires, la nature du bien et la nature du mal? La vérité catholique les réfute, en affirmant l'existence du péché originel par lequel le genre humain est devenu le jouet des démons, comme les misères de toute sorte sont devenues la destinée des mortels. Or, rien de semblable ne serait advenu si, par son libre arbitre, la nature humaine avait persévéré dans l'état qui lui avait été fait à sa création. Vous, au contraire, qui niez le péché originel, ne vous sentez-vous pas réduits à dire de Dieu qu'il est impuissant ou injuste, puisque des enfants créés à son image et sans avoir démérité soit par des péchés personnels, soit par le péché originel, se sentent les tristes victimes de ces maux de tout genre, sans même qu'ils puissent y voir une épreuve, comme on pourrait le dire des justes adultes qui possèdent l'usage de la raison? Ou bien, comme vous ne pouvez dire de Dieu ni qu'il soit impuissant, ni qu'il soit injuste, le seul parti qui vous reste à prendre, c'est de vous ranger du côté des Manichéens, si vous ne voulez pas qu'ils prouvent contre vous leur criminelle erreur des deux substances ennemies se mélangeant dans l'homme. Il n'est donc pas vrai, quoi que vous en disiez, « qu'aucune herbe du foulon ne puisse me purifier de l'infection des Manichéens ». Ces pétulantes paroles font injure au baptême que j'ai reçu dans le sein de l'Eglise catholique ma mère. N'est-ce pas, au contraire, parce que le venin pernicieux de l'antique dragon s'est glissé dans vos esprits, que vous essayez de flétrir les catholiques en

1. Plus haut, liv. IV, ch. XII.

leur jetant au visage l'horrible nom de Manichéens, tandis que la perversité de votre dogme est pour ces Manichéens eux-mêmes le plus puissant secours?

68. Dans mon livre à Marcellin, j'avais dit Les enfants de cette femme coupable qui a cru à la parole du serpent et s'est laissé corrompre par la passion, ne sont sauvés que par le Fils de cette Vierge qui a cru à la parole de l'Ange lui annonçant qu'elle enfanterait sans passion (1) ». Or, vous avez cité et interprété ces paroles, comme si j'avais dit que « le serpent eut avec Eve un commerce charnel » ; c'est là également ce que soutiennent les Manichéens arrivés au comble du délire. Assurément je n'ai jamais tenu pareil langage sur le serpent. Mais vous, au contraire, ne soutenez-vous pas, contre la parole formelle de l'Apôtre, que l'esprit de la femme n'a pas été corrompu par le serpent ? Ne l'entendez-vous donc pas s'écriant : « Comme le serpent séduisit Eve par ses artifices, j'appréhende que vos esprits ne se corrompent et ne dégèrent de la simplicité et de la chasteté chrétiennes (2) ? » Or, cette corruption produite par le serpent, et qui se produit lorsque les mauvais discours corrompent les bonnes moeurs

(3), fut le principe de cette passion de péché dont l'esprit de la femme fut envahi ; que l'homme se laisse séduire à son tour, et aussitôt cette prévarication dont ces malheureux vont rougir, s'emparera de la chair, non point parce que la femme aura commerce avec le serpent, mais parce que la grâce spirituelle de Dieu s'est éloignée de leur personne.

69. Malgré vos chants de victoire, avouez que « vos longs raisonnements n'ont pu ébranler en quoi que ce fût mon affirmation sur le mal de la concupiscence charnelle et du péché originel » ; ni compromettre la bonté du mariage qui sait faire un bon usage du mal, qu'il n'a pas créé, mais en présence duquel il se trouve nécessairement. Vous n'avez pas même réfuté les Manichéens ; bien plutôt vous leur avez prêté secours, vous surtout et en général tous ceux qui partagent les nouveautés et les erreurs pélagiennes ; je l'ai démontré suffisamment. Quant aux passages cités des auteurs catholiques, saint Basile, évêque de Césarée, et saint Jean Chrysostome,

1. Du Mérite et de la Rémission des péchés, liv. I, ch. XXVIII. — 2. II Cor. XI, 3. — 3. I Cor. XV, 33.

260

dont vous auriez voulu faire les auteurs de votre hérésie, je vous ai suffisamment et clairement réfuté sur ce point (1). Je vous ai prouvé que, pour n'avoir pas coin pris quelques-unes de leurs paroles, vous aviez, avec un aveuglement étrange, combattu leur enseignement qui est l'enseignement catholique. Dans le second livre, j'ai suffisamment montré que vous n'avez pas contre vous, quoi que vous en disiez, « une conspiration d'hommes perdus (2) » ; mais l'unanimité pieuse et fidèle de tous les saints docteurs de l'Eglise catholique, qui maintiennent et affirment l'antique vérité catholique contre votre hérétique nouveauté. Quant à ce murmure du peuple, la seule protestation, dites-vous, « que vous ayez à subir », elle n'est lias seule, car elle repose sur l'autorité de tous nos grands docteurs ; de plus, elle est juste, car ce peuple ne veut pas que vous veniez lui ravir l'assurance qu'il trouve en Jésus-Christ pour le salut des enfants.

70. J'avais cité ces paroles de l'Apôtre : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair », et le reste jusqu'à ces mots : « Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ? » Or, vous m'accusez « de donner à ce chapitre une interprétation toute différente de celle qui lui est due ». Sans le savoir vous me rappelez que je lui ai plusieurs fois donné un sens quelque peu différent. D'abord, je ne suis ni le seul ni le premier qui ai vu dans ce chapitre la condamnation formelle de votre hérésie, et c'est en ce sens en effet qu'on doit l'interpréter. Mais, dès le début, je l'avais compris autrement, ou plutôt je ne l'avais nullement compris ; les ouvrages par moi composés à cette époque sont encore là pour l'attester. Je ne pensais pas que l'Apôtre ait pu dire de lui-même : « Pour moi, je suis charnel », quand il était spirituel ; ou qu'il pût se dire captif sous la loi du péché qui était dans ses membres (3). Je croyais que ces paroles ne pouvaient s'appliquer qu'à ceux sur lesquels la concupiscence de la chair exerçait un empire assez grand, pour les forcer à lui obéir aveuglément. Croire cela de l'Apôtre me paraissait une folie, et cependant il n'est que trop vrai que, pour ne point accomplir les oeuvres de la concupiscence de la chair, les saints ont toujours besoin de convoiter par l'esprit contre

1. Ch. V, VI. — 2. Plus haut, liv. I, ch. VII. — 3. Rom. VII, 14, 18-24.

la chair. Plus tard donc j'ai cédé à des interprétations plus exactes et plus intelligentes, ou plutôt j'ai cédé à la vérité même, et dans les paroles de l'Apôtre j'ai reconnu le gémissement poussé par tous les saints qui combattent contre la concupiscence charnelle. Par l'esprit, sans doute, ils sont spirituels, mais au point de vue de ce corps corruptible qui appesantit l'âme (1). Il est bien vrai de dire qu'ils sont charnels ; sans doute ils deviendront spirituels, même par le corps, mais seulement le jour où leur corps ressuscitera spirituel, après avoir été semé corps animal (2). Et puis, si l'on considère cette partie d'eux-mêmes, encore soumise aux mouvements de ces désirs que pourtant ils repoussent, comment ne pas les regarder comme captifs sous la loi du péché ? Sous l'influence de ces réflexions, j'ai enfin compris ce chapitre, comme l'avaient compris Hilaire, Grégoire, Ambroise et ces autres saints et illustres docteurs de l'Eglise, aux yeux desquels l'Apôtre ne faisait que constater la lutte qu'il soutenait contre ces concupiscences charnelles qu'il repoussait et qu'il éprouvait néanmoins, comme ils les éprouvaient eux-mêmes, tout en les combattant (3). Ces mouvements auxquels la guerre seule peut arracher l'empire, et

dont la guérison parfaite n'aura lieu qu'à la mort, ne sont-ils pas l'objet de ces glorieux combats, au sein desquels, vous l'avouez vous-même, les justes remportent de si brillantes victoires (4) ? Si nous combattons, reconnaissons le cri de guerre de tous ceux qui combattent avec nous. Pourtant ce n'est pas nous qui vivons, mais Jésus-Christ qui vit en nous, si ce n'est pas sur nous, mais sur lui seul que repose notre espérance pour soutenir la lutte contre la concupiscence et pour remporter la victoire jusqu'à l'extinction complète de nos ennemis. En effet, c'est lui « qui nous a été donné de Dieu pour être notre sagesse, notre justice, notre sanctification et notre rédemption, afin que, selon ce qui est écrit, celui qui se glorifie ne se glorifie que dans le Seigneur (5) ».

71. C'est donc à tort que « vous accusez de contradiction celui qui, après avoir dit . Je vis, non pas moi, mais c'est Jésus-Christ qui vit en moi (6), ne craint pas d'ajouter: Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire

1. Sag. IX, 15. — 2. I Cor. XV, 44. — 3. Plus haut, liv. II, ch. III, IV. — 4. Plus haut, liv. III, ch. XXI. — 5. I Cor. I, 30, 31. — 6. Gal. II, 20.

261

dans ma chair ». En effet, autant Jésus-Christ vit en lui, autant il livre de combats et remporte de victoires, non pas contre le bien, mais contre le mal qui habite dans sa chair. Pour qu'un homme, par son esprit, convoite contre sa propre chair, ne faut-il pas que l'esprit de Jésus-Christ habite en lui ? Dès lors, à Dieu ne plaise que nous tenions jamais le langage que vous nous prêtez : « L'Apôtre », dites-vous, « aurait parlé comme un homme qui, voulant faire croire à sa prétendue résistance, se serait laissé entraîner comme par la main dans les honteuses profondeurs de la volupté (1) » N'est-ce donc pas lui qui s'écrie : « Mais le mal, je ne le fais pas ? » nous montrant par là que la concupiscence de la chair peut bien soulever l'orage des passions, mais que la volonté reste inébranlable dans son refus du péché.

72. Mais pourquoi ce besoin « d'appliquer ces paroles à l'orgueil des Juifs », pourquoi soutenir que « c'est uniquement à leur point de vue que l'Apôtre se place, parce qu'ils rejetaient les dons de Jésus-Christ, « comme leur étant absolument inutiles ? » Vous prenez volontiers un soupçon pour une réalité; plaise à Dieu que vous estimiez assez vous-même les dons de Jésus-Christ et que vous leur croyiez le pouvoir de nous faire triompher de la concupiscence ! Vous soutenez que les Juifs méprisaient ces dons, « parce que Jésus-Christ conférait par eux la rémission des péchés dont ces Juifs se croyaient exempts par leur fidélité à la loi ». Est-ce donc que la rémission des péchés confère à l'homme assez de perfection pour que la chair cesse de convoiter contre l'esprit (2), et qu'il n'y ait plus lieu d'appliquer ces paroles : « Je sais que le bien n'habite pas en moi, c'est-à-dire dans ma chair », et autres propositions semblables ? Cependant vous ne renoncez pas à ce dogme impie en vertu duquel vous enseignez que la grâce de Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur est tellement renfermée dans la seule rémission des péchés, qu'elle ne nous est d'aucun secours pour éviter le péché et pour triompher de nos désirs charnels, quoiqu'elle répande dans nos coeurs la charité par le Saint-Esprit qui nous a été donné (3). Vous perdez donc de vue celui qui pousse ce gémissement : « Je vois dans mes membres une autre loi qui

1. Gal. V, 17. — 2. Rom. V, 5.

répugne à la loi de mon esprit », et proclame hautement qu'il ne peut être délivré de ce mal que par la grâce de Dieu en Jésus-Christ Notre-Seigneur. S'il gémit, ce n'est donc, ni parce qu'il est juif, ni parce qu'il a péché, mais uniquement parce qu'il lui faut faire de violents efforts pour résister au péché.

73. «L'Apôtre»,dites-vous, «exagère la force de la coutume ». Voudriez-vous me dire si l'homme baptisé n'a plus besoin de combattre contre cette force de la coutume? Si vous prétendez qu'il n'a plus à combattre, vous heurtez de front tous les sentiments chrétiens ; et s'il doit encore combattre, pourquoi dans les paroles de l'Apôtre ne reconnaissez-vous pas le cri d'un généreux athlète? « Les instincts des hommes dépravés », dites-vous, « s'étaient enflammés sous la pression d'une loi bonne et d'un précepte saint; car, sans la volonté propre, toute instruction était insuffisante pour inspirer la vertu ». O le spirituel interprète ! O l'illustre commentateur des oracles divins ! Que faites-vous donc de ces paroles : « Je ne fais pas ce que je veux; le vouloir m'appartient ; je fais ce que je ne veux pas ; je me

réjouis dans la loi de Dieu selon l'homme intérieur ? » Vous entendez ces mots, et vous osez dire encore que la vertu a fait défaut parce que la volonté a failli ? Ne fallait-il pas la présence, non-seulement de la volonté, mais encore du courage et de la vertu, pour refuser tout consentement à cette concupiscence de la chair qui obéissait à la loi du péché par ces mouvements désordonnés ? Il refusait de céder à ces mouvements, et d'abandonner ses membres pour servir d'armes d'iniquité (1) ; et cependant ressentant, ce qu'il ne voulait pas, les convoitises de sa chair contre son esprit, soulevant au contraire, contre cette même chair, les convoitises de son esprit, il s'écriait avec l'accent d'une chasteté sincère : « Par mon esprit j'obéis à la loi de Dieu, et par ma chair à la loi du péché ». Vous rappelez ces autres paroles du même Apôtre : « La loi est véritablement sainte et le commandement est saint, juste et bon. Ce qui est bon en soi, m'a-t-il donc causé la mort ? Nullement ; mais c'est le péché qui, m'ayant donné la mort par une chose qui était bonne, a fait paraître ce qu'il était, de sorte que le péché est devenu, par ces mêmes préceptes, une source plus abondante du

1. Rom. VI, 13.

262

péché ». Or, ce langage de l'Apôtre s'applique à sa vie passée, pendant qu'il était sous la loi, et avant d'entrer sous le règne de la grâce. En effet, c'est bien le passé qu'il exprime en ces termes : « Je n'ai connu le péché que par la loi ; je ne connaissais pas la concupiscence ; il a opéré en moi toute concupiscence ; autrefois je vivais sous la loi ». Il nous parle même de l'époque pendant laquelle il ne pouvait encore avoir l'usage de la raison : « Le commandement étant survenu, le péché est ressuscité ; le péché ayant saisi l'occasion du commandement, m'a trompé et m'a tué par le commandement même ; il s'est servi du bien pour me donner la mort ». Toutes ces propositions se rapportent évidemment à l'époque pendant laquelle il vivait sous la loi, et se laissait vaincre par la concupiscence charnelle, privé qu'il était du secours de la grâce de Dieu. Mais quand il s'écrie : « La loi est spirituelle, et moi je suis charnel », c'est le soldat chrétien qui nous montre ce qu'il souffre. Il ne dit pas : « J'ai été charnel » ; ou bien : J'étais ; mais : « Je suis ». Mais voici qu'il distingue bien mieux encore les époques : « Maintenant ce n'est plus moi qui fais ce mal, mais c'est le péché qui habite en moi ». En effet, il ne voyait plus se réaliser le mouvement des mauvais désirs auxquels il refusait impitoyablement son consentement. Quant au péché qu'il dit habiter en lui, il entend par ce mot la concupiscence elle-même ; car elle a été faite par le péché, et dès qu'elle obtient le consentement de la volonté, elle conçoit et engendre le péché. C'est ce qu'il exprime dans tout ce passage, jusqu'à ces mots : « Ainsi donc par mon esprit j'obéis à la loi de Dieu, et par ma chair à la loi du péché (1) ». C'est là le langage d'un homme soumis à l'empire de la grâce, mais ayant encore à combattre contre sa propre concupiscence, et lui refusant son consentement pour échapper au péché. Il résiste à tous les désirs du péché, mais ces désirs il les éprouve et en gémit.

74. Personne d'entre nous n'accuse la substance du corps ; personne n'accuse la nature de la chair ; pourquoi donc vous croire obligé de justifier ce que nous n'avons jamais inculpé ? Quant à la concupiscence mauvaise, quoique nous lui refusions notre consentement, nous n'avons pas à nier son existence

1. Rom. VII, 7-15.

en nous ; qu'on doive la châtier, l'enchaîner, la combattre, la vaincre, nous le proclamons hautement, comme nous proclamons qu'elle est en nous et qu'elle vient de nous. Nous la regardons, non pas comme un bien, mais comme un mal. Nous condamnons la vanité manichéenne qui soutient que cette concupiscence, séparée de nous, subsistera hors de nous, et nous affirmons avec la vérité catholique, qu'elle sera guérie en nous et disparaîtra entièrement.

75. Mais où je vois éclater de votre part une impudence étonnante, voire même une véritable folie, c'est quand il s'agit de ces paroles dans lesquelles l'Apôtre formule le principe inébranlable de notre foi : « Le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché ; et c'est ainsi que la mort est entrée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché (1) ». Or, c'est en vain que vous tentez de faire subir à ces paroles une interprétation aussi nouvelle que fautive et condamnable. N'affirmez-vous pas que « ces mots : En qui tous ont péché, doivent s'interpréter comme s'il y avait :

Parce que tous ont péché ; comme nous lisons: Parce que le jeune homme corrige sa voie (2) ? » Dans ce sens l'Apôtre n'aurait donc pas voulu dire que tous les hommes ont péché originairement dans un seul homme, et comme dans l'unité commune d'une seule et même masse ; il aurait dit simplement que tous les hommes ont péché parce que le premier homme a péché, c'est-à-dire qu'ils ont péché en tant qu'ils l'ont imité, et non pas en tant qu'ils ont été engendrés par lui. Or, donner à ces mots « en qui », le sens de « parce que », c'est évidemment manquer à toutes les règles de l'interprétation et du bon sens. En effet, ce pour quoi chacun pèche, désigne la fin qu'il se propose en péchant, ou la cause quelle qu'elle soit de son péché. A ce prix, ne serait-ce pas manquer aux plus simples notions du bon sens, que de dire : Ce qui a déterminé cet homme à commettre un homicide, c'est parce que, dans le paradis terrestre, Adam a mangé du fruit défendu ? or, il est bien probable que ce criminel, en versant le sang de son frère, pensait bien moins à Adam qu'à s'emparer des richesses de sa victime. Il en est de même de tous les autres péchés qu'un homme peut commettre ; ils ont tous une fin

1. Rom. V, 12. — 2. Ps. CXVIII, 9.

263

qui leur est propre, alors même que leur auteur ne pense nullement à la faute commise par le premier homme, ni à imiter ses exemples. Ce n'est pas même parce qu'Adam a péché, que Caïn a péché lui-même, et cependant il connaissait parfaitement la faute commise par son père. La raison pour laquelle il a tué son frère, nous la connaissons : ce ne fut point le péché même d'Adam, mais la violente jalousie qu'il éprouvait à l'égard d'Abel.

76. Enfin, tous les passages que vous avez cités ne prouvent nullement en faveur de votre opinion. Ou a pu dire en quoi un « jeune homme corrige sa conduite ? » comme s'il y avait : « Pourquoi la corrige-t-il ? » Car le texte ajoute immédiatement. « En gardant vos paroles ». Si donc il corrige sa conduite, c'est parce qu'il médite, comme il le doit, les paroles de Dieu, et parce qu'en les méditant il les observe, et parce qu'en les observant il mène une vie sage. Ainsi donc, la raison pour laquelle il corrige sa conduite, c'est parce qu'il observe les préceptes de Dieu. Saint Etienne dit également : « A cette parole Moïse prit la fuite (1) ». On peut également dire : « A cause de cette parole » ; c'est-à-dire qu'en l'entendant il a été saisi de crainte, et sous le coup de la crainte il a pensé à prendre la fuite : telle fut la cause de sa fuite. Dans toutes ces locutions, qu'y a-t-il donc qui puisse se rapporter à l'imitation ; et peut-on dire de tel homme qu'il en imite un autre, quand ce dernier n'est pas même l'objet de la moindre de ses pensées ? On ne peut donc pas dire que le second a péché, parce que le premier avait péché quand le premier n'a exercé sur le second aucune influence ni par l'origine ni par la pensée.

77. « Mais », dites-vous, « si l'Apôtre avait voulu parler de la transmission même du péché, quelle excellente occasion de nous dire, une fois pour toutes, que le péché se transmet originairement, parce que tous les hommes sont engendrés dans la volupté des époux ; et d'ajouter aussitôt : Le péché se transmet par là même voie par laquelle les descendants d'Adam sont sortis de sa chair coupable ». Vous ne voyez donc pas que l'on pourrait vous répondre dans les mêmes termes : Si l'Apôtre parlait de l'imitation du péché, quelle excellente occasion de dire que

1. Act. VII, 29.

le péché a été transmis, parce que l'exemple du premier homme a précédé ; et d'ajouter aussitôt : Le péché s'est transmis, parce que tous les hommes ont péché à l'imitation du premier homme ? Si donc l'Apôtre avait daigné se plier au caprice de vous ou de moi, il aurait parlé de la première ou de la seconde de ces deux manières. Mais comme il n'a emprunté ni vos paroles ni les miennes, voulez-vous que nous en concluions qu'il n'a parlé ni du péché d'origine selon les catholiques, ni du péché d'imitation selon les Pélagiens ? Il me semble que vous repoussez cette conclusion. Donc, rejetez ces formules qui peuvent être énoncées avec des raisons égales de part et d'autre, et si, vous voulez, sans aucun parti pris, examiner sérieusement le langage de l'Apôtre, sachez tout d'abord dans quel but il prononçait ces paroles. Vous comprendrez aussitôt qu'il nous parle de deux hommes bien distincts : par le premier, la colère de Dieu s'est précipitée sur le genre humain, et par le second, Dieu s'est réconcilié gratuitement le genre humain et a brisé l'arrêt de sa condamnation. Le premier, c'est Adam tiré du sein de la terre ; le

second, c'est Jésus-Christ tiré du sein d'une vierge. Dans le premier, la chair a été faite par le Verbe ; dans le second, le Verbe lui-même s'est fait chair, afin que nous vivions par sa mort, tandis que, séparés de lui, nous restions dans la mort. « Dieu a fait éclater son amour pour nous, car alors même que nous étions des pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous dans le temps marqué; a maintenant donc que nous sommes justifiés par son sang, nous serons à plus forte raison délivrés par lui de la colère de Dieu (1) ».

78. Sur cette colère de Dieu, écoutez l'Apôtre : « Nous étions par nature enfants de colère, comme les autres (2) » ; le prophète Jérémie : « Maudit soit le jour où je suis né (3) » ; le saint homme Job : « Périssent le jour où je suis né (4) » ; et le même : « L'homme né de la femme ne vit que peu de jours, et ces jours sont pleins de colère; il tombe comme la fleur qui s'étiolle, il fuit comme une ombre légère. N'avez-vous donc pris aucun soin de l'homme, et ne l'avez-vous pas fait entrer en jugement devant vous ? Qui donc sera trouvé pur de toute souillure ? Personne, pas même celui qui n'aura vécu

1. Rom. V, 3, 9. — 2. Eph. II, 3. — 3. Jér. XX, 14. — 4. Job, III, 3.

264,

qu'un seul jour sur la terre (1) ? » l'Ecclésiastique : « Toute chair vieillit comme un vêtement, car le décret porte dans tous les siècles : Vous mourrez de mort (2) » ; et encore : « Le péché a commencé par la femme, et c'est par elle que nous mourrons tous (3) » ; et encore : « Une grande occupation a été imposée à tout homme, et un joug bien lourd pèse sur tous les enfants d'Adam depuis le jour de leur naissance jusqu'à celui de leur sépulture (4) » ; l'Ecclésiaste : « Vanité des vanités, et tout est vanité. Quelle abondance l'homme retire-t-il de tous les travaux qu'il a accomplis sous le soleil (5) ? » saint Paul : « Toute créature est soumise à la vanité (6) » ; le Psalmiste : « Vous avez fait vieillir mes jours, et ma substance, est comme le néant devant vous, voilà pourquoi tout homme vivant n'est que l'universelle vanité (7) » ; et encore : « Les âmes des hommes sont comme des choses qu'on compte pour rien; leur vie est comme l'herbe qui paraît dès le matin et qui passe déjà; dans ce matin on voit la fleur et elle passe, le soir elle tombe fanée, et elle se dessèche aussitôt. C'est que notre colère nous a consumés, et que notre fureur nous a remplis de trouble. C'est que vous avez placé devant nous nos iniquités, et que « toute notre vie a été éclairée de la splendeur de votre visage. C'est pour cela que tous nos jours se sont éteints, et que nous avons été consumés par le feu de votre colère. Nos années s'épuisent comme l'araignée (8) ».

79. Personne ne peut se soustraire à cette colère de Dieu, à moins qu'il ne soit réconcilié avec Dieu par le Médiateur. De là ces paroles du Médiateur lui-même : « Celui qui ne croit pas au Fils n'aura pas la vie, et la colère de Dieu demeure sur lui (9) ». Il ne dit pas qu'elle viendra, mais qu'elle demeure sur lui ». Voilà pourquoi les adultes croient et confessent par leur propre cœur et leurs propres lèvres, et les enfants par le cœur et la bouche de leurs parrains, afin de pouvoir se réconcilier avec Dieu par la mort de son Fils, et afin que la colère de Dieu ne demeure plus sur ceux qui avaient été rendus coupables par le vice de leur origine. De là ces mots de l'Apôtre : « Lorsque nous étions encore pécheurs, Jésus-Christ est mort pour nous, maintenant

1. Job, XIV, 1-5, selon les Sept. — 2. Eccli. XIV, 18, 12. — 3. Id. XXV, 33. — 4. Id. XL, 1. — 5. Eccl. I, 2, 3. — 6. Rom. VIII, 20. — 7. Ps. XXXVIII, 6. — 8. Id. LXXIX, 5-9. — 9. I Jean, III, 36.

donc que nous sommes justifiés par son sang, à combien plus forte raison serons nous délivrés par lui de la colère de Dieu. Car si, lorsque nous étions ennemis de Dieu, nous avons été réconciliés avec lui par la mort de son Fils, à plus forte raison, étant maintenant réconciliés avec lui, nous serons sauvés par la vie de ce même Fils. Et non-seulement cela, mais nous nous glorifions même en Dieu par Jésus-Christ Notre-Seigneur, par qui nous avons obtenu cette réconciliation. Car comme le péché est entré dans le monde par un seul homme et la mort par le péché, ainsi la mort est passée dans tous les hommes par celui en qui tous ont péché ». Ces paroles nous font clairement connaître le but poursuivi par l'Apôtre. Allez donc, vous aussi, soustraire à cette réconciliation qui s'opère par la mort du Fils de Dieu, venu sans péché dans ce monde, ces pauvres enfants, sur qui vous laisserez ainsi peser la colère

de Dieu, à cause de celui par qui le péché est entré dans ce monde? Que petit faire ici l'imitation, je vous le demande, quand vous entendez cette sentence formulée par l'Apôtre : « Car nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés (1) ? » Pourquoi donc cette grâce de la justification après plusieurs péchés? n'est-ce point parce que à ce péché d'origine nous en avons ajouté beaucoup d'autres dont la grâce a dû nous purifier? Autrement la condamnation ne serait pas pour un seul péché, mais pour beaucoup de péchés commis à l'imitation du premier homme ; cette condamnation serait pour plusieurs péchés comme la justification nous est conférée après plusieurs péchés dont la rémission par la grâce nous rend à la vie véritable. Quant à la condamnation, elle avait été justement portée après le seul péché d'origine; mais quant à la grâce, il ne lui suffisait pas d'en effacer un seul, elle devait effacer également la multitude des autres péchés ajoutés au péché originel, parce que la justification n'est possible que par la rémission de tous les péchés quels qu'ils soient. De là ces paroles: « Nous avons été condamnés par le jugement de Dieu pour un seul péché, tandis que nous sommes justifiés par la grâce après plusieurs péchés ». Les enfants n'irritent pas Jésus-

1. Rom. V, 8-12, 16.

265

Christ, puisqu'ils ne le peuvent pas, et cependant ils peuvent participer à sa grâce spirituelle; de même, sans avoir aucunement imité le premier homme, ils se trouvent souillés par le fait même de la contagion produite en eux par la génération charnelle. Si vous prétendez que ces enfants n'ont rien à voir dans le péché du premier homme, parce qu'ils n'ont pu l'imiter par leur volonté propre, par la même raison privez-les impitoyablement de la justice de Jésus-Christ, puisqu'ils n'ont pu davantage l'imiter par leur propre volonté.

80. Dans le premier membre de phrase l'Apôtre avait dit : « Tous », et dans le second il dit : « Beaucoup ». Vous en concluez que le mot beaucoup, ne peut pas signifier : tous, « puisque c'est pour établir cette distinction que l'Apôtre s'est servi du mot beaucoup ». Or, vous pouvez en dire autant de la race d'Abraham, à qui d'abord toutes les nations avaient été promises (1), et soutenir que toutes les nations ne lui ont pas été promises, puisque nous lisons dans un autre passage: « Je t'ai établi le père de beaucoup de nations (2) ». Aux yeux d'une saine interprétation ces différences terminologiques dans la sainte Ecriture s'expliquent facilement par la raison que certaines choses peuvent être plusieurs, sans cependant être nombreuses; par exemple, nous disons Tous les Evangiles, quoique le nombre en soit réduit à quatre. D'un autre côté, nous pouvons parler de beaucoup de choses sans cependant désigner toutes celles de la même espèce; par exemple, nous disons que beaucoup croient en Jésus-Christ, sans faire entendre que tous y croient. « La foi n'est pas le partage de tous », dit l'Apôtre (3). Or, quand nous lisons: « Toutes les nations seront bénies en votre race » ; et: « Je vous ai établi le père de beaucoup de nations », le texte indique clairement que toutes ces nations sont nombreuses, et qu'en parlant de ces nombreuses nations il parle de toutes. De même, quand nous lisons: « Par un seul homme le péché est passé dans tous les hommes » ; et: « Par la désobéissance d'un seul beaucoup ont été constitués pécheurs » ; il est clair que ces mots : beaucoup et tous, désignent absolument les mêmes personnes, c'est-à-dire tous les hommes. Enfin, quand il est dit : « C'est par la justice d'un seul que tous les hommes reçoivent la

1. Gen. XXII, 18. — 2. Id. XVII, 5. — 3. II Thess. III, 2.

justification de la vie » ; et un peu plus loin : « Plusieurs seront rendus justes par l'obéissance d'un seul (1) » ; nous devons entendre que tous les hommes absolument sont désignés alternativement par ces mots : Tous et beaucoup; non pas en ce sens que tous soient réellement justifiés en Jésus-Christ; mais en ce sens que tous ceux qui sont justifiés, ne peuvent l'être qu'en Jésus-Christ. De même quand nous disons que tous entrent dans telle demeure par une seule porte, nous voulons dire, non pas sans doute que tous les hommes entrent dans cette demeure, mais seulement que personne n'y entre que par cette porte. Nous disons de même: « Tous vont à la mort par Adam, et tous reviennent à la vie par Jésus-Christ. Car, de même que tous meurent en Adam, de même tous seront vivifiés en Jésus-Christ (2) » ;

c'est-à-dire que, en vertu de la première origine du genre humain, personne ne tombe dans la mort que par Adam, et personne ne naît d'Adam que pour mourir; de même, personne ne revient à la vie que par Jésus-Christ, et personne ne renaît par Jésus-Christ que pour la vie.

81. Quand donc vous prétendez que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont condamnés par Adam, et que ce ne sont pas tous les hommes, mais beaucoup d'hommes qui sont délivrés par Jésus-Christ, vous faites preuve d'une horrible perversité, et vous vous posez en ennemis déclarés de la religion chrétienne. En effet, si quelques-uns peuvent être sauvés sans Jésus-Christ., et quelques-uns sanctifiés sans Jésus-Christ, c'est donc en vain que Jésus-Christ est mort. En dehors de sa mort, ne prétendez-vous pas qu'il y avait, pour sauver les hommes et les justifier, un autre moyen que vous trouvez sans doute dans la nature, dans le libre arbitre, dans la loi naturelle et dans la loi écrite? Or, supposant justes toutes ces images de Dieu, n'y aurait-il pas une criante injustice à les éloigner du royaume de Dieu? Vous ajoutez peut-être Mais leur salut est plus facile par Jésus-Christ. Et au sujet de la loi ne pourrait-on pas dire également: La justice nous vient par la loi, mais elle nous vient plus facilement par Jésus-Christ? Pourtant voici que l'Apôtre nous dit Si la justice nous vient parla loi, c'est donc en vain que, Jésus-Christ est mort (3) ». Non,

1. Rom. V, 12, 18, 19. — 2. I Cor. XV, 22. — 3. Gal. II, 21.

266

en dehors du seul Médiateur entre Dieu et les hommes, c'est-à-dire en dehors de Jésus-Christ, Dieu et homme (1), il n'y a pas sous le ciel d'autre nom par lequel puisse s'opérer notre salut (2). Voilà pourquoi il est écrit : « Tous seront vivifiés en Jésus-Christ », car c'est en lui que Dieu a établi la foi pour tous, le ressuscitant d'entre les morts (3). Votre hérésie a nécessairement pour principe l'innocence absolue de la nature, la puissance du libre arbitre et de la loi, soit naturelle, soit mosaïque; de telle sorte que si notre salut éternel invoque la médiation de Jésus-Christ, il ne l'invoque cependant pas comme une absolue nécessité. Il me semble, toutefois je n'en suis pas assuré, que vous regardez encore le mystère de la mort et de la résurrection de Jésus-Christ, comme la voie la plus commode pour nous d'arriver au salut; mais vous êtes loin d'admettre que pour nous il ne puisse y avoir aucune autre voie. Que cette seule réflexion vous suffise pour vous faire juger de la détestation profonde qui vous est due par les chrétiens et vous faire renoncer à vos erreurs, alors même que nous garderions le plus complet silence.

82. Le plus inébranlable argument en faveur de votre cause, vous le réservez pour la fin; c'est ce passage du prophète Ezéchiel, dans lequel nous lisons qu'il n'y aura plus de ces paraboles dans lesquelles on disait que les parents avaient mangé le raisin amer et agacé les dents de leurs enfants; le fils ne mourra plus dans le péché de son père, ni le père dans le péché de son fils, il n'y aura plus pour mourir que l'âme pécheresse elle-même (4). Or, vous ne comprenez pas que cette prophétie n'est que la promesse du Nouveau Testament et de cet héritage spirituel qui se réalisera dans le siècle futur. N'est-ce point la grâce du Rédempteur qui a effacé la cédula de la condamnation paternelle (5), de telle sorte que chacun n'aura plus à rendre compte que de soi-même? D'un autre côté, comment énumérer tous les passages des saintes Ecritures qui nous prouvent que les enfants sont réellement solidaires des fautes de leurs parents? Ici c'est Cham qui pêche, et la sentence vengeresse est prononcée contre son fils Chanaan (6). Là le fils de Salomon voit son royaume partagé en punition de la faute de son père (7).

1. I Tim. II, 5. — 2. Act. IV, 12. — 3. Id. XVII, 31. — 4. Ezéch. XVIII, 2-4. — 5. Coloss. II, 14. — 6. Gen. IX, 22, 24, 25. — 7. III Rois, XII.

Plus loin les crimes d'Achab, roi d'Israël, retombent en flots vengeurs sur toute sa postérité (1). Et puis, n'est-ce pas dans les saints Livres que nous lisons : « Dieu refoule les péchés des pères dans le sein de leurs enfants (2) » ; et : « Dieu fait retomber les péchés des parents sur leur, enfants jusqu'à la troisième et la quatrième génération (3)? » Ce dernier nombre peut même s'interpréter dans un sens indéfini. Sont-ce là de vaines menaces? L'affirmer, ne serait-ce pas se poser en ennemi déclaré des divins oracles? Ainsi donc la génération charnelle, même du peuple de Dieu, appartenant à l'ancien Testament qui engendre pour la servitude (4), rend les enfants solidaires des péchés de leurs parents. Mais quant à la génération spirituelle, en changeant l'hérédité, elle a également . changé les menaces de

châtiments et les promesses de récompenses. Cette heureuse transformation nous est souvent signalée par les Prophètes, et surtout par Jérémie: « Dans ces jours », dit-il, « on ne dira plus que les pères ont mangé le raisin amer et agacé les dents de leurs enfants; chacun mourra dans son propre péché, et quiconque mangera le raisin amer sentira ses dents frémir ». Peut-on ne pas voir dans ces paroles l'annonce prophétique du Nouveau Testament, d'abord enveloppé sous le voile du mystère, et enfin clairement révélé par Jésus-Christ? Enfin, pour ne point nous effrayer outre mesure des passages que j'ai cités et de beaucoup d'autres du même genre, qui rendent les enfants responsables des péchés de leurs parents, et qui, dictés par la vérité même, pourraient paraître en contradiction avec la prophétie. que je viens de rappeler, il suffit de voir dans les paroles suivantes du même prophète, comment il résout cette question si difficile et si grave en apparence: « Les jours viennent, dit le Seigneur, et je réaliserai pour la maison d'Israël et pour la maison de Juda le Testament nouveau, non pas selon le Testament que j'ai donné à leurs pères (5) ». Dans ce Testament nouveau le décret de condamnation paternelle a été détruit et annulé par le sang du testateur; par conséquent l'homme appelé à renaître voit se briser sur sa tête la solidarité qu'il avait contractée en naissant, à l'égard des péchés

1. III Rois, XXI. — 2. Jérém. XXXII, 18. — 3. Exod. XX, 5. — 4 Gal. IV, 24. — 5. Jérém. XXXI, 28-32.

267

paternels; le Médiateur n'a-t-il pas dit lui-même: « Sur la terre ne donnez à personne le nom de père (1)? » C'est ainsi qu'il nous est donné de participer à une nouvelle naissance, en vertu de laquelle nous n'avons plus à succéder à notre Père, mais à vivre éternellement avec lui.

83. Je pense, Julien, avoir suffisamment réfuté, dans ma réponse, toutes les raisons prétendues que vous avez jetées dans vos quatre volumes, pour nous prouver que le péché originel n'existe pas et qu'on ne peut inculper la concupiscence sans condamner par cela même le mariage. A moins d'obstination de votre part, je crois que vous conviendrez de vos erreurs. Il a été démontré que celui-là seul n'est plus soumis à l'antique condamnation paternelle, qui a changé d'héritage et de père; qui s'est vu adopté par la grâce et s'est uni comme frère à l'unique cohéritier naturel. J'ai prouvé que seul l'homme baptisé n'a plus à craindre que la concupiscence charnelle lui cause de nouveau la mort, après la mort, puisqu'il a trouvé, dans la mort de Jésus-Christ, le moyen de mourir au péché et d'échapper à la mort à laquelle le condamnait sa naissance dans le péché. Un seul est mort, donc tous sont morts (2). Il est mort pour tous, et la vie ne saurait être le partage de ceux pour lesquels n'est pas mort celui qui dans la plénitude de la vie est mort pour les morts. Telles sont les vérités que vous niez, que vous repoussez avec la coupable prétention de renverser les fondements de la foi catholique, et de rompre tous les nerfs de la religion chrétienne et de la piété véritable. Et vous osez dire en outre que vous soutenez la lutte contre des impies, quand c'est bien contre cette mère généreuse qui vous a enfanté spirituellement,

1. Matt. XXIII, 9. — 2. II Cor. V, 14.

que vous revêtez toutes les armes de l'impiété! Vous osez dire que vous vous êtes placé dans les rangs des saints patriarches, des Prophètes, des Apôtres, des martyrs et des prêtres! Mais les patriarches nous enseignent que des sacrifices sont offerts pour les péchés des petits enfants (1), parce que l'enfant d'un jour n'est pas lui-même exempt de toute souillure (2). Mais les Prophètes vous disent que nous sommes tous conçus dans l'iniquité (3); mais les Apôtres vous disent: « Nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est dans sa mort que nous avons été baptisés », afin que nous sachions que nous sommes morts au péché et que nous vivons pour Dieu en Jésus-Christ (4); mais les martyrs vous disent que les enfants issus charnellement de la race d'Adam naissent sujets à l'antique mort, et que le baptême efface, non pas des péchés qui leur soient personnels, mais des péchés d'autrui (5); mais enfin, les prêtres vous disent que les hommes venus au monde par la voie de la chair subissent le mal du péché avant de jouir du bienfait de cette vie (6). Vous vous flattez donc d'entrer dans la société de ceux dont vous combattez la foi. Vous osez dire que vous n'êtes vaincu que par une conjuration de Manichéens, vous qui rendriez les Manichéens invincibles si toute victoire remportée sur eux n'était pour vous-même une véritable défaite. Vous vous trompez donc, mon fils, vous vous trompez misérablement, vous vous trompez d'une manière détestable; quand vous aurez vaincu l'animosité qui vous tient, vous pourrez tenir la vérité par

laquelle vous serez vaincu.

1. Lévit. XII. — 2. Job, XIV, 5, selon les Sept. — 3. Ps. L. 7. — 4. Rom. VI, 3, 11. — 5. Cypr. lett. t.XIV à Fidus; voy. plus haut, liv. I, chap. III. — 6. Ambroise, liv. du Sacr. de la régén. Voyez plus haut, II v. 11, ch. VI.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

[Haut du document](#)
